



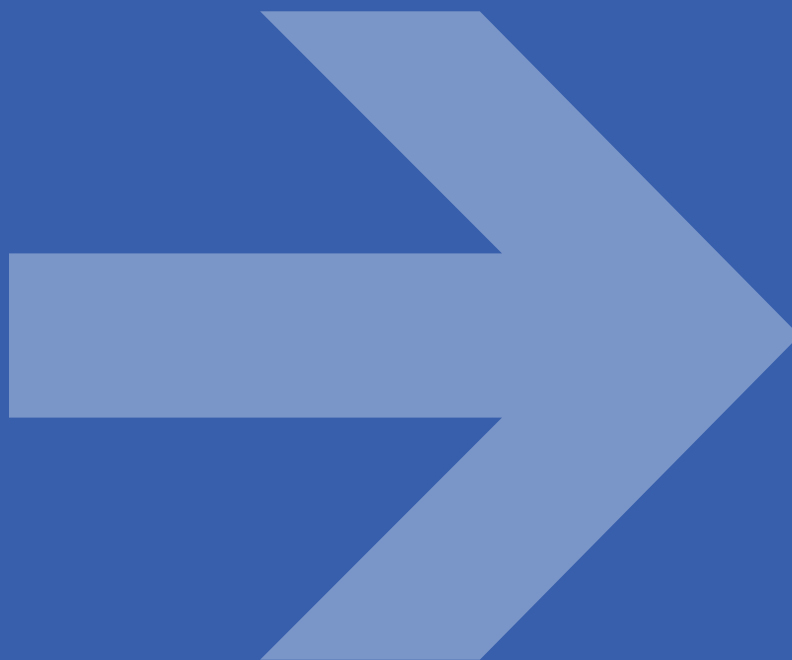
**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves

CAMPAGNE 2025



**Orientation des élèves du secteur public
après la troisième et la seconde
Affectation au lycée tous secteurs**

Table des matières

AVANT-PROPOS	2
NOTES DE LECTURE	3
Introduction	4
Chapitre 1 : Palier Troisième	5
1.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions	6
1.1.1. Après la classe de 3 ^e (dont prépa-métiers, hors SEGPA)	6
1.1.2. Réalités territoriales	11
1.1.3. Focus sur les 3 ^e (hors prépa-métiers et hors SEGPA)	14
1.1.4. Focus sur les 3 ^e prépa-métiers	14
1.1.5. Focus sur les 3 ^e SEGPA	15
1.1.6. Focus sur les 3 ^e ULIS	16
1.2. Procédures d'affectation	18
1.2.1. Après la classe de 3 ^e (dont prépa-métiers et SEGPA)	18
1.2.2. Réalités territoriales	22
1.2.3. Focus sur les 3 ^e prépa-métiers	25
1.2.4. Focus sur les 3 ^e SEGPA	26
1.2.5. Focus sur les 3 ^e ULIS	26
1.3. Le choix de l'apprentissage	27
1.3.1. Les choix d'orientation	27
1.3.2. Les candidats à une offre en apprentissage	29
Chapitre 2 : Palier seconde	33
2.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions	34
2.1.1. Après la seconde générale et technologique	34
2.1.2. Vers la 1 ^{re} générale : choix des enseignements de spécialité	38
2.1.3. Vers la 1 ^{re} technologique : choix de série	40
2.1.4. Vers la voie professionnelle	41
2.1.5. Réalités territoriales	43
2.2. Procédures d'affectation	45
2.2.1. Après la 2 ^{de}	45
2.2.2. L'affectation en territoires	48
Chapitre 3 : L'orientation et l'affectation au regard du genre	51
3.1. Les filles et les garçons après la 3 ^e	52
3.2. Les filles, les garçons et la voie générale	53
3.3. Les filles, les garçons et la voie technologique	56
3.4. Les filles, les garçons et la voie professionnelle	58
Chapitre 4 : Consolidation de l'orientation	62
4.1. Droit au maintien, droit d'appel et redoublements	63
4.2. Période de consolidation de l'orientation	66
4.2.1. Bilan de la campagne de changement d'affectation d'automne	66
4.2.2. Suivi de cohortes d'élèves réaffectés	68
Chapitre 5 : Des évolutions au service des élèves et de leurs familles	73
5.1. Le service en ligne Orientation	74
5.2. Le service en ligne Affectation	76
5.2.1. Usages du service en ligne	76
5.2.2. Offre de formation du privé dans Affelnet-lycée	77
GLOSSAIRE	81
Liste des tableaux et graphiques	83

AVANT-PROPOS

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves est un document annuel édité depuis plus de 25 ans. Il réunit les résultats nationaux des campagnes d'orientation et d'affectation menées auprès des élèves de 3^e et de 2^{de}.

Cette édition 2025 fournit des indicateurs utiles pour conduire les politiques d'orientation et d'affectation des élèves et apprécier l'atteinte de objectifs en termes de lutte contre les déterminismes sociaux et de genre mais aussi de sécurisation des parcours de tous les élèves.

Ces indicateurs traités ici à différents niveaux d'analyse se prêtent à une lecture partagée et peuvent être déclinés et remobilisés par chaque acteur de l'orientation dans les établissements comme dans les académies.

NOTES DE LECTURE

Pour faciliter la lecture, les chiffres et taux présentés sont arrondis au dixième.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100 % dans certains tableaux et graphiques.

Les données dites de la campagne 2025 portent sur l'année scolaire 2024/2025.

- ❖ Les données statistiques de la procédure d'orientation proviennent des saisies effectuées par les établissements publics situés en métropole et en Outre-Mer dans Siecle-Orientation. L'extraction réalisée au mois de juillet 2025 porte sur 97 % des élèves (source : BCP).
- ❖ Les données statistiques de la procédure d'affectation sont extraites de l'Infocentre Affectation. Elles proviennent des bases de données académiques Affelnet-lycée.

Les données relatives aux effectifs considérés sont observées en cours ou en fin d'année scolaire au moment où les élèves et leur famille expriment les vœux d'orientation et leurs demandes d'affectation. Elles ne peuvent présenter de fait une concordance parfaite avec les effectifs relevés dans les constats de rentrée réalisés par la DEPP au mois d'octobre, qui précisent le nombre d'élèves présents dans les classes à cette date.

Introduction

Le plan Avenir ambitionne de faire de l'orientation un levier de justice sociale et d'émancipation individuelle dès la rentrée 2025-2026. Ce plan vise ainsi à renforcer les projets éducatifs d'accompagnement à l'orientation dans chaque établissement pour lutter contre les assignations sociales, de genre et territoriales.

Cette année encore, à l'issue des campagnes d'orientation et d'affectation, des tendances constatées en 2023 se pérennisent pour les élèves du palier 3^e comme pour ceux des paliers 2^{de}.

Après la 3^e, une majorité des élèves aspirent à poursuivre dans la voie générale et technologique. La voie professionnelle reste attractive mais difficile d'accès. Les vœux des élèves se concentrent sur quelques formations, parmi lesquelles certaines menant malgré tout à des emplois dans des secteurs porteurs.

Après la 2^{de} générale et technologique, les élèves sont peu enclins à s'orienter vers la voie technologique. Les séries STI2D et STL peinent à attirer les élèves, quand la série STMG capte une majorité des élèves intéressés par cette voie.

Les parcours d'orientation des élèves sont fortement impactés par leur sexe mais aussi par leur situation socioéconomique. Les données dont nous disposons sont récurrentes et significatives : les formations du secteur industriel sont essentiellement « masculines » dans leur composition quand les formations du secteur tertiaire sont essentiellement « féminines ». Les filles demandent plus la voie générale et technologique mais les garçons y ont moins accès. Les élèves boursiers s'orientent plus vers la voie professionnelle que les élèves non boursiers.

Les dialogues et l'accompagnement en orientation permettent d'inscrire durablement les élèves dans des choix qu'ils ont alors des raisons de valoriser. Les désaccords ne persistent pas et les changements d'affectation à l'automne restent marginaux.

Les évolutions numériques se mettent au service des élèves et de leurs familles et facilitent les démarches d'orientation et d'affectation.

Le « Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves 2025 » fournit des clés de lecture pour analyser les indicateurs portant sur l'orientation. Il procède ainsi à l'état des lieux des procédures, des choix des familles et des réponses des conseils de classe, des résultats de l'affectation et de leur suite. Les données ainsi recueillies et commentées permettent de mieux se saisir des tenants et aboutissants de la construction des parcours d'élèves.

Chapitre 1 : Palier Troisième

Les calendriers des procédures d'orientation fixant les dates exactes des phases provisoires et définitives sont définis au niveau académique. Ces phases se déroulent cependant dans une même période.

1.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions

1.1.1. Après la classe de 3^e (dont prépa-métiers, hors SEGPA)

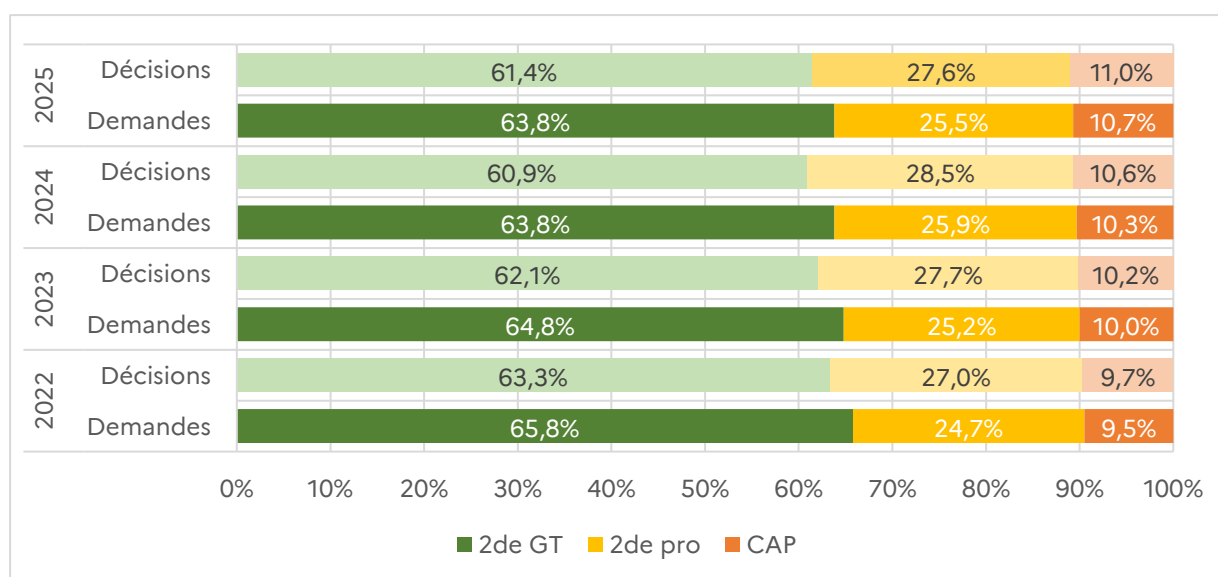
De janvier à mai 2025 (selon l'organisation des établissements en trimestre ou en semestre), les élèves et leurs familles ont été invités à formuler des intentions puis des choix d'orientation vers les secondes générale et technologique, professionnelle et la première année de CAP. Participant des dialogues organisés dans chaque établissement, les conseils de classe ont été amenés à rendre des avis provisoires puis des propositions d'orientation sur lesquelles le chef d'établissement s'appuie pour prononcer les décisions d'orientation.

Les données de la campagne 2025 concernent 666 637 élèves de 3^e, scolarisés dans des établissements publics, dont 28,4 % boursiers (soit 189 264 élèves).

Des choix d'orientation qui évoluent peu par rapport à l'an dernier

En 2025, malgré des écarts toujours marqués entre demandes et décisions d'orientation (de - 2,4 à 2,1 points), les classes de 2^{de} restent plus attractives que l'orientation vers les CAP (**graphique 1**).

Graphique 1. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 3^e sur 4 ans



Lecture : En 2025, sur l'ensemble des élèves de 3^e, 63,8 % demandent à poursuivre en 2^{de} générale et technologique. La même année, 61,4 % de l'ensemble des élèves de 3^e obtiennent une décision finale d'orientation en 2^{de} générale et technologique.

Contrairement aux évolutions de 2024, les demandes d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique se maintiennent et représentent, cette année encore, 63,8 % des demandes exprimées par les élèves de 3^e. Par rapport à 2024, le pourcentage de demandes d'orientation vers la 2^{de} professionnelle (27,6 %) baisse de 0,4 point au profit du pourcentage de demandes vers le CAP qui atteint 10,7 %.

Les positions des conseils de classe évoluent plus que celles des élèves. Ainsi, 61,4 % des décisions orientent les élèves en 2^{de} générale et technologique, soit une hausse de 0,5 point par rapport à 2024. Le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2^{de} professionnelle diminue de 0,9 point et atteint 27,6 %, un niveau plus bas qu'en 2023. Le pourcentage de

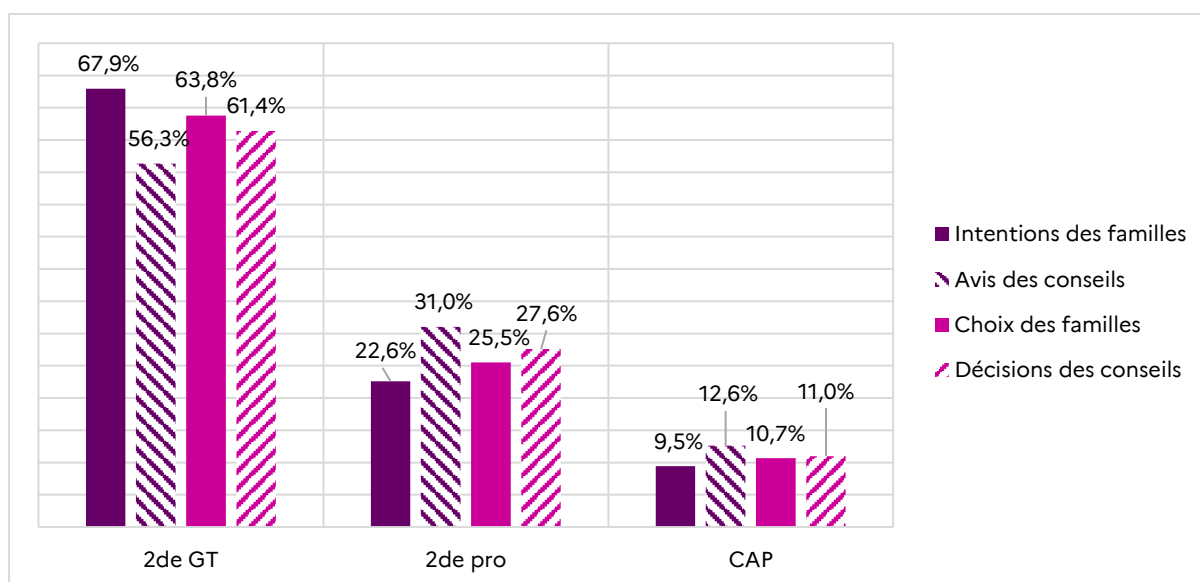
décisions d'orientation vers la première année de CAP emporte la différence (+ 0,4 point) et progresse jusque 11,0 %, son plus haut niveau depuis 2022.

Parmi les élèves de 3^e choisissant la voie professionnelle, une part manifeste son intérêt pour l'apprentissage (cf. 1.3 ci-dessous).

Des divergences en phase provisoire qui pèsent sur la phase définitive

Si des écarts importants apparaissent en phase provisoire entre les intentions des familles et les avis des conseils de classe, ceux-ci tendent à se réduire lors de la phase définitive de la procédure (graphique 2). Le dialogue engagé entre les élèves, leurs familles et les équipes pédagogiques contribue ainsi à un rapprochement des positions : en 2^{de} générale et technologique, l'écart observé passe de 11,6 points en phase provisoire à 2,4 points en phase définitive.

Graphique 2. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 3^e, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2025



Lecture : En 2025, 67,9 % des élèves de 3^e expriment en phase provisoire une intention d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique. 56,3 % des élèves de 3^e ont reçu un avis provisoire de poursuite d'études en 2^{de} générale et technologique.

En 2025, en phase provisoire, les positions des familles comme celles des conseils de classe évoluent très peu par rapport à l'an dernier. Cette année encore, le pourcentage de demandes d'orientation en 2^{de} générale et technologique baisse de 4,1 points entre les deux phases (de 67,9 % à 63,8 %). De l'autre côté, la position des conseils de classe progresse de 5,1 points : on note 56,3 % d'avis provisoires contre 61,4 % de décisions finales. En phase provisoire, l'écart entre les positions des familles et celles des conseils de classe est donc de 11,6 points.

Entre les deux phases du dialogue, plus d'élèves demandent la 2^{de} professionnelle : 22,6 % d'intentions deviennent 25,5 % de choix, soit une progression de 2,9 points. Les conseils de classe décident moins d'orientation vers la 2^{de} professionnelle qu'ils n'en préconisent en phase provisoire (31,0 % contre 27,6 %), mais le taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} professionnelle (27,6 %) reste supérieur au taux de demandes (25,5 %, soit 2,1 points d'écart).

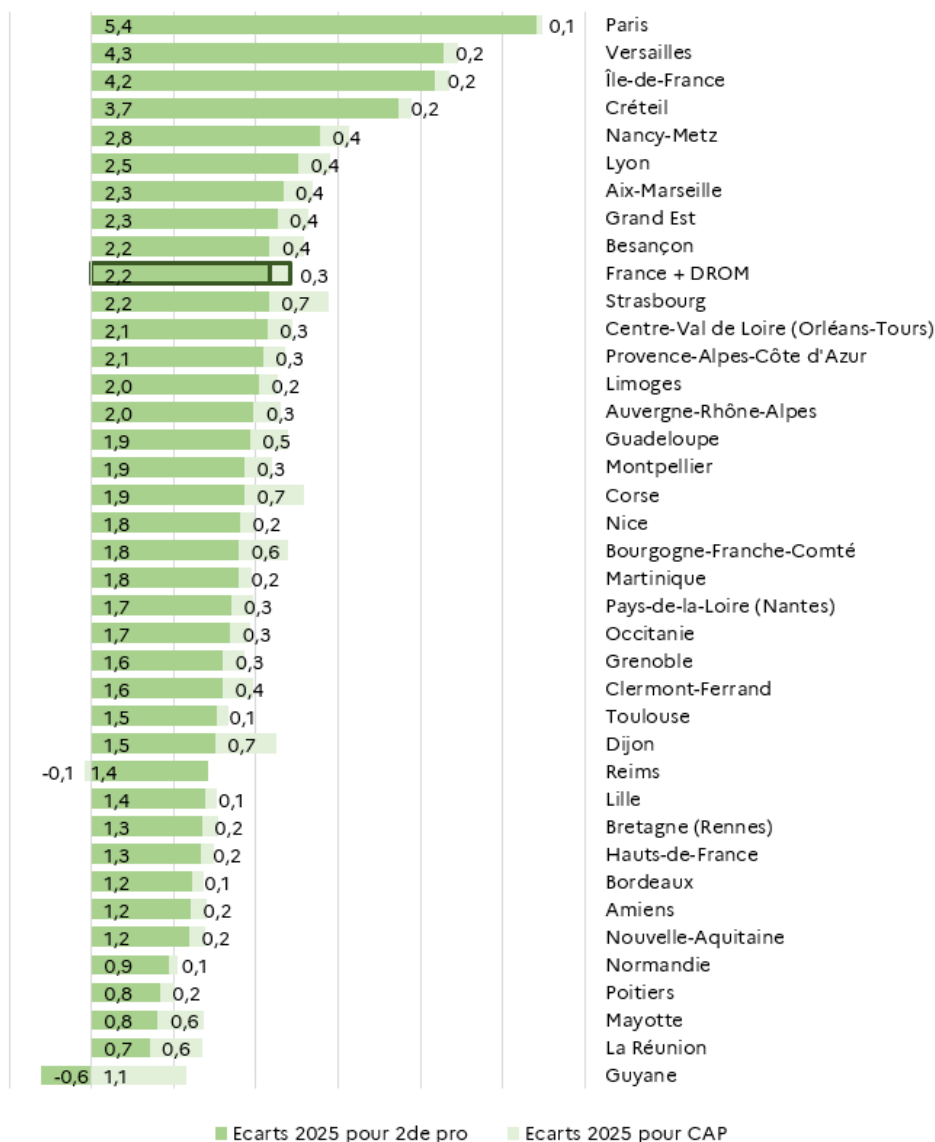
Comme l'an précédent, moins d'élèves et de familles demandent une orientation vers la première année de CAP (9,5 %), alors que les conseils de classe incitent plus d'élèves à suivre cette orientation (12,6 %). En phase finale, demandes des élèves et propositions des équipes

pédagogiques se rejoignent : on observe 10,7 % de choix des familles pour 11,0 % de décisions de conseils.

Une attractivité « territoriale » de la voie professionnelle

Dans certains territoires, les élèves de 3^e sont moins nombreux à demander une orientation vers la voie professionnelle.

Graphique 3. Vue des écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation durant la campagne 2025



Lecture : Dans la population d'élèves de 3^e scolarisés dans l'académie de Paris, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2^{de} professionnelle est supérieur de 5,7 points au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie. Le pourcentage de décisions d'orientation vers la 1^{re} année de CAP est supérieur de 0,2 point au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie.

Le graphique 3 permet d'observer les écarts entre les taux de demandes formulées par les élèves et leurs familles et les taux de décisions d'orientation lors de la phase définitive d'orientation de la campagne 2025. Cette représentation permet d'observer le sens de la décision d'orientation.

Dans toutes les académies, à l'exception de la Guyane, le taux de décision d'orientation vers la voie professionnelle est supérieur au taux de demandes des familles dans cette voie. En

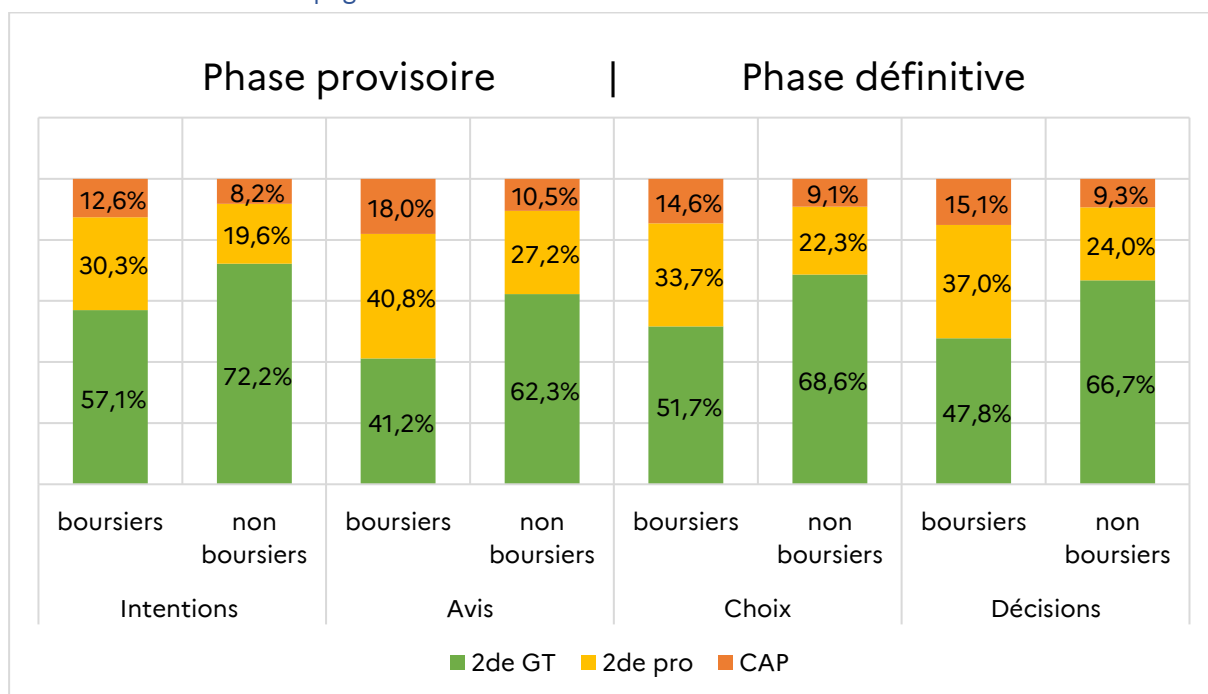
Guyane, le taux de demandes d'orientation vers la 2^{de} professionnelle (31,1 %) a été supérieur au taux de décisions d'orientation (30,5 %) vers cette voie. Dans l'académie de Reims, le taux de demandes d'orientation vers la 1^{re} année de CAP (12 %) a été très légèrement supérieur (+0,1 point) au taux de décisions d'orientation (11,9 %).

Dans les académies où la demande d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique est forte (supérieure à 70 % des demandes des élèves), soit en Île-de-France, l'écart entre demandes et décisions est le plus important. Les conseils de classe orientent alors plutôt vers la 2^{de} professionnelle que vers le CAP.

Des élèves boursiers s'orientant moins vers la voie générale et technologique

En 2024/25, par rapport à l'an dernier, les taux de demandes d'orientation vers la voie générale et technologique sont en légère baisse chez les élèves non boursiers mais en hausse chez les élèves boursiers.

Graphique 4. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 3^e lors de la campagne 2025



Lecture : En 2024/25, 57,1 % des intentions d'orientation des élèves boursiers de 3^e portent sur la 2^{de} générale et technologique.

A la phase provisoire, 57,1 % des élèves boursiers demandent une orientation vers la 2^{de} générale et technologique alors que ce taux s'élève à 71,6 % chez les élèves non boursiers. Cela constitue une baisse de 0,4 point chez les boursiers et une hausse de 0,6 point chez les non boursiers. A la phase définitive, 47,8 % des élèves boursiers (-0,1 point par rapport à 2023/24) bénéficient d'une décision d'orientation vers cette voie contre 66,7 % des élèves non boursiers (+1,2 point par rapport à 2023/24).

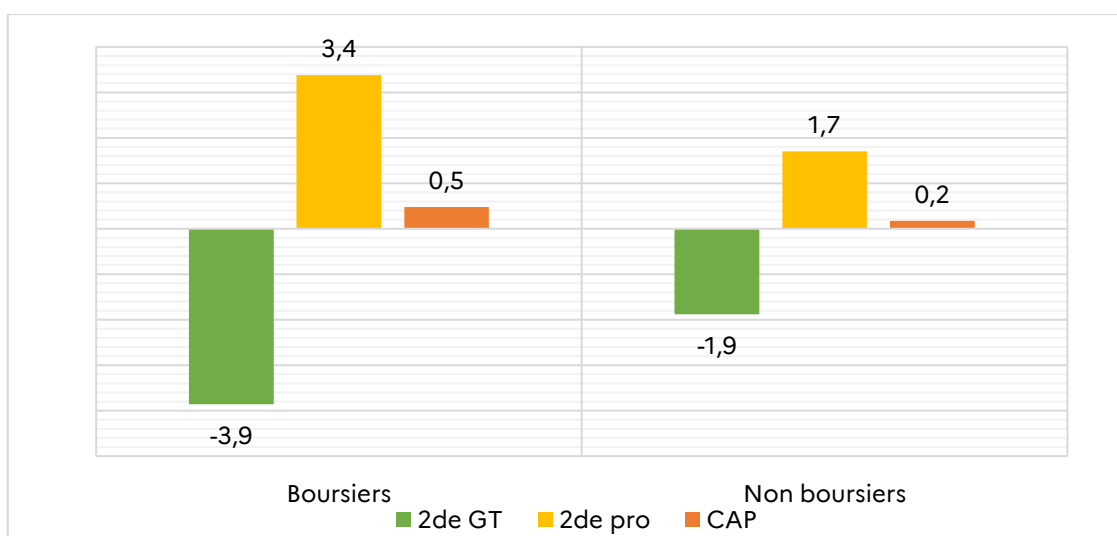
L'écart entre les taux d'intentions et de décisions d'orientation est plus important pour les boursiers (9,3 points) que pour les non boursiers (5,5 points). Entre la phase provisoire et la phase définitive, les dialogues entre les élèves, leurs familles et l'équipe pédagogique montrent un fort ajustement du côté des premiers, et particulièrement de la part des élèves boursiers. 51,7 % des élèves boursiers font, lors de la phase définitive, le choix de la 2^{de} générale et technologique (soit 5,4 points de moins que dans la phase provisoire), alors que cet ajustement est de 3,6 points chez les élèves non boursiers.

Le pourcentage d'élèves boursiers de 3^e envisageant la 2^{de} professionnelle et le CAP augmente ainsi lors de la phase définitive, passant respectivement de 30,3 % d'intentions à 33,7 % de choix pour la première voie (+3,4 points) et de 12,6 % d'intentions à 14,6 % de choix pour l'autre voie (+2 points).

Des conseils de classe plus souvent prescripteurs de la voie professionnelle pour des élèves boursiers plus conciliants

Malgré ces évolutions entre les deux phases de la campagne d'orientation, les conseils de classe sont plus enclins à formuler des recommandations vers la voie professionnelle (2^{de} professionnelle et première année de CAP) aux élèves boursiers (58,8 % d'avis provisoires et 52,2 % de décisions finales) qu'aux élèves non boursiers (37,7 % d'avis provisoires et 33,3 % de décisions finales). Seuls 47,8 % des élèves boursiers reçoivent une décision finale vers la 2^{de} générale et technologique, quand 66,7 % des élèves non boursiers bénéficient de cette même décision.

Graphique 5. Écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation par statut des élèves de 3^e lors de la campagne 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : Dans la population d'élèves de 3^e boursiers, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique est inférieur de 3,9 points par rapport au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie. Dans cette même population, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2^{de} professionnelle est supérieur de 3,4 points par rapport au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie.

L'écart entre les taux de choix et de décisions d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique pour les élèves boursiers (-3,9 points) est plus important que ce même écart pour les élèves non boursiers (-1,9 point).

À chaque étape du dialogue, on observe que les propositions d'orientation des conseils de classe tendent à accentuer la ségrégation sociale au lycée. Les conseils de classe ont un rôle d'importance à jouer entre les deux phases d'orientation pour accompagner les choix des élèves. Le statut socio-économique des élèves et d'autres facteurs peuvent fortement influencer sur leurs ambitions scolaires¹.

¹ Pour aller plus loin : [NI°25-64 Devenir des élèves de troisième en fonction de leurs résultats au diplôme national du brevet \(DNB\) | Ministère de l'Éducation nationale : https://www.education.gouv.fr/devenir-des-eleves-de-troisieme-en-fonction-de-leurs-resultats-au-diplome-national-du-brevet-dnb-451796](https://www.education.gouv.fr/devenir-des-eleves-de-troisieme-en-fonction-de-leurs-resultats-au-diplome-national-du-brevet-dnb-451796)

1.1.2. Réalités territoriales

Des CAP particulièrement attractifs dans les académies ultramarines (tableau 1)

Dans quatre des cinq académies ultramarines, les taux de décisions vers la première année de CAP dépassent 11 %, et dans le cas de trois de ces académies, ces décisions d'orientation se font au détriment de la 2^{de} professionnelle.

Par rapport à 2023/24, les variations de taux d'orientation sont les plus fortes sur les territoires guyanais et martiniquais. En Guyane, le taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique baisse ainsi de 2,6 points pour atteindre 42,7 %, principalement au profit des taux de décisions vers la première année de CAP (26,8 %, soit +2,3 points). En Martinique, ce taux augmente de 2,5 points pour atteindre 58,7 % au détriment de la voie professionnelle dans son ensemble.

Les taux de décisions d'orientation vers la première année de CAP en Guadeloupe (10,7 %) et à La Réunion (14,7 %) progressent respectivement de 1,8 points et de 2,3 points par rapport à la campagne précédente. Dans l'académie de La Réunion, le taux d'orientation vers la 2^{de} professionnelle baisse de 2,5 points pour atteindre 30,3 %.

Parmi les spécificités pouvant affecter les parcours d'orientation des élèves, sont relevés des taux d'élèves boursiers supérieurs à 40 %, des taux d'élèves scolarisés en REP et REP+ supérieurs à 40 % (sauf en Guadeloupe) et des contraintes de mobilité plus fortes que dans les autres départements et régions français.

Une progression des orientations vers la 1^{re} année de CAP dans la majorité des territoires métropolitains (tableau 1)

Sur l'ensemble des territoires, les pourcentages d'élèves boursiers et d'élèves scolarisés en REP et REP+ ont augmenté afin de permettre à plus d'élèves d'accéder à la réussite scolaire. Les orientations des élèves suivent dans les régions académiques de la métropole deux grandes tendances : une plus forte attractivité du CAP d'un côté, et dans une moindre mesure, une hausse d'attractivité de la voie générale et technologique au détriment de la voie professionnelle de l'autre.

Dans 7 régions académiques, les taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique et vers la première année de CAP sont en hausse alors que les taux vers la 2^{de} professionnelle sont en baisse. L'évolution du taux de décisions vers la 2^{de} professionnelle est plus marquée dans l'académie de Créteil, avec un taux de 26,4 % en baisse de 2,3 points.

Dans l'Ouest, précisément en Nouvelle-Aquitaine, en Pays-de-la-Loire et en Normandie, les taux de décisions d'orientation vers la voie générale et technologique (respectivement 61,2 %, 58,2 % et 57,5 %) sont en hausse de 0,5 et 0,8 point, tandis que les taux de décisions vers la voie professionnelle sont en baisse.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, même si le taux de décisions vers la 2^{de} générale et technologique (62,8 %) n'évolue pas, les taux de décisions vers la voie professionnelle suivent le même mouvement (baisse vers la 2^{de} professionnelle et hausse vers le CAP).

En région académique Grand-Est, le taux d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique (58,5 %) n'évolue pas non plus, mais les taux d'orientation vers la voie professionnelle suivent

un mouvement inverse : le taux vers la 2^{de} professionnelle (30,4) augmente très légèrement (+0,1 point) et le taux vers la première année de CAP (11,1 %) baisse (-1,4 point).

En Centre-Val-de-Loire, le taux d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique (56,9 %) baisse de 0,3 point surtout au profit du taux d'orientation vers la première année de CAP (12,9 %).

Tableau 1. Évolution des décisions d'orientation post-3^e par académie et région académique de 2024 à 2025

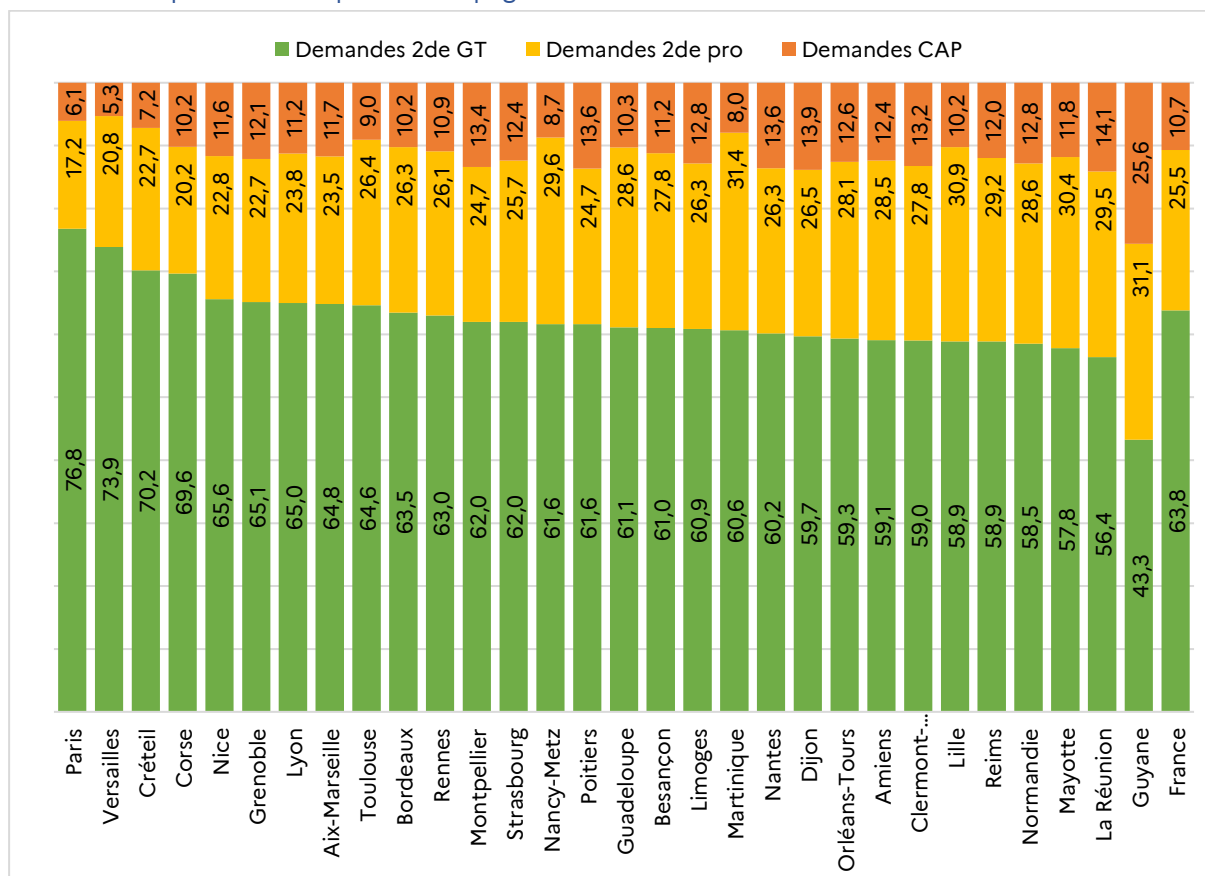
Académies et régions académiques	Effectif	Part de boursiers en %	Part en REP et REP+ en %	% de décisions d'orientation 2024 vers			% de décisions d'orientation 2025 vers			Évolution des décisions entre 2024 et 2025		
				2 ^{de} GT	2 ^{de} pro	CAP	2 ^{de} GT	2 ^{de} pro	CAP	2 ^{de} GT	2 ^{de} pro	CAP
Clermont-Ferrand	3 249	26,8	9,8	57,0	29,7	13,3	57,1	29,4	13,6	↗	↘	↗
Grenoble	33 821	21,6	12,4	62,2	25,6	12,2	63,3	24,3	12,4	↗	↘	↗
Lyon	31 542	28,4	19,1	61,7	27,3	11,0	62,1	26,3	11,6	↗	↘	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	77 478	25,2	14,7	61,2	26,9	11,9	61,8	25,9	12,3	↗	↘	↗
Besançon	11 632	24,4	16,9	57,9	30,1	12,0	58,4	30,0	11,6	↗	↘	↘
Dijon	15 427	23,9	14,4	56,6	29,3	14,1	57,4	28,0	14,6	↗	↘	↗
Bourgogne-Franche-Comté	27 059	24,1	15,5	57,2	29,6	13,2	57,9	28,8	13,3	↗	↘	↗
Bretagne (Rennes)	23 025	23,2	6,1	60,9	28,3	10,9	61,5	27,5	11,1	↗	↘	↗
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	26 942	26,0	11,7	57,2	30,3	12,5	56,9	30,3	12,9	↘	=	↗
Corse	3 110	22,1	47,6	67,0	23,3	9,8	67,1	22,0	10,9	↗	↘	↗
Nancy-Metz	22 687	25,3	14,3	59,1	32,0	8,9	58,5	32,4	9,1	↘	↗	↗
Reims	12 493	29,7	24,0	56,7	30,7	12,6	57,6	30,6	11,9	↗	↘	↘
Strasbourg	19 789	26,1	15,8	58,9	27,3	13,8	59,1	27,8	13,1	↗	↗	↘
Grand Est	54 969	26,6	17,0	58,5	30,3	12,5	58,5	30,4	11,1	=	↗	↘
Amiens	20 088	29,5	25,4	56,9	30,6	12,5	57,7	29,7	12,6	↗	↘	↗
Lille	37 290	36,1	32,1	57,4	33,1	9,5	57,4	32,3	10,4	=	↘	↗
Hauts-de-France	57 378	33,8	29,8	57,2	32,3	10,5	57,5	31,4	11,1	↗	↘	↗
Créteil	54 372	31,7	34,3	65,0	28,7	6,4	66,3	26,4	7,3	↗	↘	↗
Paris	14 393	27,8	19,1	70,9	23,8	5,3	71,3	22,6	6,1	↗	↘	↗
Versailles	66 069	23,2	21,1	68,6	26,6	4,8	69,4	25,1	5,5	↗	↘	↗
Île-de-France	134 834	27,1	26,2	67,4	27,2	5,5	68,3	25,4	6,3	↗	↘	↗
Normandie	32 461	26,3	16,3	57,0	29,8	13,2	57,5	29,6	12,9	↗	↘	↘
Bordeaux	32 811	22,9	12,0	62,2	27,1	10,7	62,1	27,5	10,4	↘	↗	↘
Limoges	6 750	27,3	10,2	58,3	30,2	11,5	58,6	28,3	13,1	↗	↘	↗
Poitiers	16 894	24,4	8,0	58,8	26,7	14,5	60,6	25,6	13,8	↗	↘	↘
Nouvelle-Aquitaine	56 455	23,9	10,6	60,7	27,4	11,9	61,2	27,0	11,8	↗	↘	↘
Montpellier	28 861	35,9	15,8	59,8	27,2	13,1	59,8	26,5	13,7	=	↘	↗
Toulouse	29 615	27,7	7,2	62,5	28,4	9,2	62,9	27,9	9,2	↗	↘	=
Occitanie	58 476	31,8	11,4	61,1	27,8	11,1	61,4	27,2	11,4	↗	↘	↗
Pays-de-la-Loire (Nantes)	28 326	24,5	9,3	57,4	28,2	14,4	58,2	28,0	13,9	↗	↘	↘
Aix-Marseille	30 357	34,5	26,1	61,9	26,2	11,9	62,1	25,8	12,1	↗	↘	↗
Nice	22 470	26,0	9,7	63,8	25,4	10,8	63,6	24,6	11,8	↘	↘	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52 827	30,9	19,1	62,8	25,8	11,4	62,8	25,2	12,0	=	↘	↗
Guadeloupe	4 839	44,3	26,4	59,3	31,8	8,9	58,7	30,5	10,7	↘	↘	↗
Guyane	5 154	47,8	94,8	45,3	30,3	24,5	42,7	30,5	26,8	↘	↗	↗
La Réunion	12 580	52,4	54,1	54,8	32,8	12,4	55,0	30,3	14,7	↗	↘	↗
Martinique	3 423	43,0	44,3	56,2	34,6	9,3	58,7	33,2	8,1	↗	↘	↘
Mayotte	7 301	43,0	100	55,3	30,8	13,9	56,4	31,2	12,4	↗	↗	↘
France	666 637	28,4	20,4	60,9	28,5	10,6	61,4	27,6	11,0	↗	↘	↗

Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 2 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 2 points.

Les inégalités socioéconomiques transparaissent dans les parcours d'orientation des élèves, d'autant plus en fin de troisième du fait du facteur géographique².

Un léger gain d'attractivité des CAP

Graphique 6. Répartition des choix définitifs d'orientation des élèves de 3^e, selon la voie de formation demandée et par académie pour la campagne 2025



Lecture : En France, 63,8 % des élèves de 3^e demandent une orientation vers la seconde générale et technologique, 25,5 % vers la 2^{de} professionnelle et 10,7 % vers un CAP.

À l'échelle nationale, par rapport à l'an dernier, seul le pourcentage de demandes d'orientation vers la première année de CAP (10,7 %) évolue positivement (+0,4 point). Le pourcentage de demandes vers la 2^{de} professionnelle (25,5 %) est en baisse (-0,4 point), quand le pourcentage de demandes d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique (63,8 %) demeure inchangé.

Dans 14 académies, le taux de demandes d'orientation en première année de CAP atteint ou dépasse les 12 %. L'académie de Guyane continue à faire exception : 43,3 % des élèves demandent la 2^{de} générale et technologique et 25,6 % la première année de CAP.

L'examen des vœux d'affectation formulés dans la voie professionnelle montre une concordance des choix de spécialité quelle que soit la voie de formation, 2^{de} professionnelle ou première année de CAP. En effet, aussi bien en CAP qu'en 2^{de} professionnelle, les formations demandées sont du domaine du commerce et de la relation-client, des services aux personnes et de la transition énergétique.

La région académique Ile-de-France détient toujours les taux de demandes d'orientation vers la voie générale et technologique les plus hauts (supérieurs à 70 %). Dans la grande majorité

² Pour aller plus loin : [Fiche 33 - Les inégalités sociales de parcours scolaire - L'état de l'École 2025 | Ministère de l'Éducation nationale : https://www.education.gouv.fr/l-etat-de-l-ecole-2025-451742](https://www.education.gouv.fr/l-etat-de-l-ecole-2025-451742)

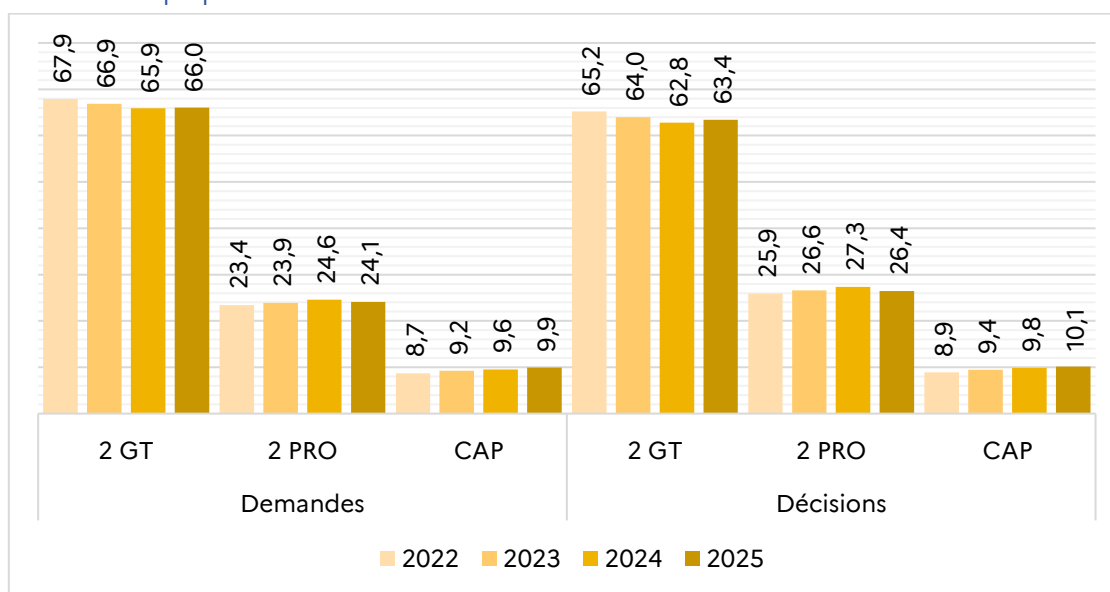
des académies, les pourcentages d'élèves demandant la 2^{de} générale et technologique sont supérieurs à 60 %.

1.1.3. Focus sur les 3^e (hors prépa-métiers et hors SEGPA)

Les données de la campagne 2025 concernent ici 641 276 élèves de 3^e hors « prépa-métiers » et hors SEGPA au sein d'établissements publics.

Des élèves surtout attirés par la 2^{de} générale et technologique

Graphique 7. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves de 3^e hors prépa-métiers et hors SEGPA



Lecture : 67,9 % des élèves en 3^e demandent une orientation vers la seconde générale et technologique en 2022, contre 66,9 % en 2023, 65,9 % en 2024 et 66,0 % en 2025.

Le taux de demandes d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique (66,0 %) évolue peu par rapport à 2024 (+0,1 point), quand le taux de décisions d'orientation vers cette voie (63,4 %) gagne 0,6 point. Le taux de demandes d'orientation vers la 2^{de} professionnelle (24,1 %) diminue un peu (-0,5 point) au profit partiel du taux de demandes vers la première année de CAP (9,9 %) qui gagne 0,3 point. Les conseils de classe incitent à aller vers la voie professionnelle, les taux de décisions restent supérieurs aux taux de demandes. Mais le taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} professionnelle (26,4 %) est en baisse de 0,9 point, tandis que le taux de décisions vers le CAP (10,1 %) gagne 0,3 point.

1.1.4. Focus sur les 3^e prépa-métiers

Les sections « prépa-métiers » accueillent des élèves volontaires qui choisissent d'explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage. Comme pour toute classe de troisième, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais les

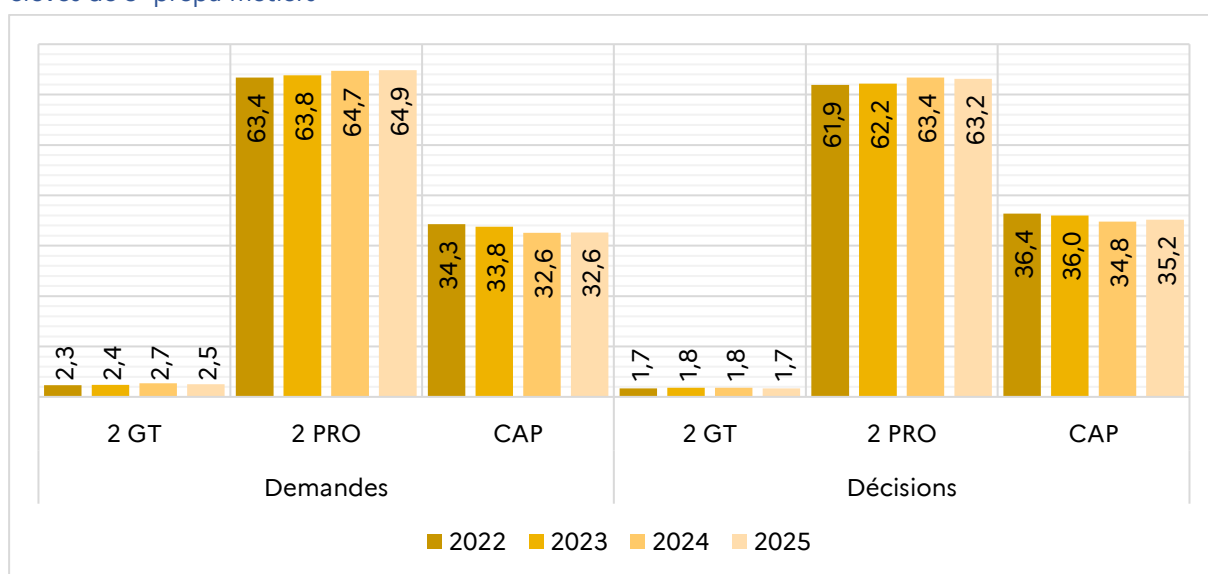
élèves dans ces classes suivent un parcours personnalisé. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé.

Les données de la campagne 2025 concernent ici 25 361 élèves de 3^e « prépa-métiers » au sein d'établissements publics.

Un attrait confirmé des élèves pour la 2^{de} professionnelle mais une incitation plus forte pour la première année de CAP

L'orientation vers la voie professionnelle continue à être privilégiée par ces élèves (97,5 % des demandes, soit +0,2 point par rapport à l'an dernier). Par rapport à 2024, l'attrait pour la 2^{de} professionnelle faiblit (+0,2 point) tandis que le pourcentage de demandes d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique diminue (-0,2 point). La demande d'orientation vers la première année de CAP reste stable.

Graphique 8. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves de 3^e prépa-métiers



Lecture : 2,3 % des élèves en 3^e prépa-métiers demandent une orientation vers la 2^{de} générale et technologique en 2022, contre 2,4 % en 2023, 2,7 % en 2024 et 2,5 % en 2025.

L'écart entre taux de demandes (32,6 %) et de décisions d'orientation (35,2 %) vers la première année de CAP est de 2,6 points, alors que l'écart entre le taux de demandes (64,9 %) et de décisions (63,2 %) vers 2^{de} professionnelle est de 1,7 point.

1.1.5. Focus sur les 3^e SEGPA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)³ accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. Ces sections ont pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et l'accompagnement des collégiens vers une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau 3. À l'issue de la 3^e, les élèves se voient offrir diverses possibilités d'accession à une qualification de niveau 3. La plupart des élèves ont vocation à continuer une

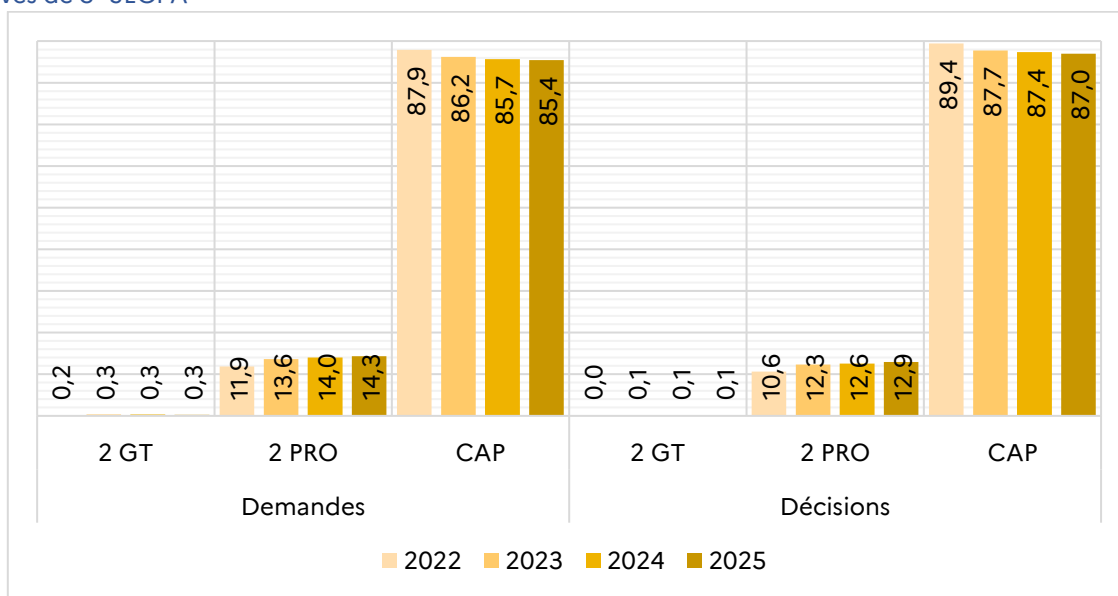
³ Pour aller plus loin : [NI°26-60 Les Segpa dans les collèges : dans quels types d'établissements ? Devant quels professeurs ? Pour quels élèves ? | Ministère de l'Éducation nationale : https://www.education.gouv.fr/les-segpa-dans-les-colleges-dans-quels-types-d-etablissements-devant-quels-professeurs-pour-quels-45165](https://www.education.gouv.fr/les-segpa-dans-les-colleges-dans-quels-types-d-etablissements-devant-quels-professeurs-pour-quels-45165)

formation en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis. Le bilan de la campagne nous permet de confirmer qu'une majorité des élèves concernés s'orientent vers la voie professionnelle.

Les données de la campagne 2025 concernent ici 21 165 élèves de 3^e, scolarisés en SEGPA au sein d'établissements publics.

Un intérêt croissant pour la 2^{de} professionnelle

Graphique 9. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves de 3^e SEGPA



Lecture : 0,2 % des élèves en 3^e SEGPA demandent une orientation vers la seconde générale et technologique en 2022, contre 0,3 % en 2023, en 2024 et en 2025.

Le taux de demandes d'orientation vers la 2^{de} professionnelle continue à progresser en 2025 (+0,3 point par rapport à 2024, +2,4 points depuis 2022). L'orientation vers la première année de CAP reste toutefois le vœu majoritaire (85,4 % des demandes), même si le taux de demandes baisse cette année encore (-0,3 point en un an, -2,5 points depuis 2022).

Les conseils de classe continuent d'accompagner les élèves dans leur projet de formation. Le pourcentage de décisions d'orientation vers la première année de CAP (87,0 %) baisse de 0,4 point surtout au profit de l'orientation vers la 2^{de} professionnelle (12,9 %) qui progresse de 0,3 point.

1.1.6. Focus sur les 3^e ULIS

Les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs ouverts permettant, en plus d'autres modalités, la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Elles viennent donc en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap⁴ pour lesquels la Maison départementale des personnes handicapées a notifié ce dispositif. Selon les voies d'orientation

⁴ Pour aller plus loin : [NI°21-65 Évolution de la scolarité en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap entre 2006 et 2024 | Ministère de l'Éducation nationale : https://www.education.gouv.fr/evolution-de-la-scolarite-en-milieu-ordinaire-des-eleves-en-situation-de-handicap-entre-2006-et-2024-451740](https://www.education.gouv.fr/evolution-de-la-scolarite-en-milieu-ordinaire-des-eleves-en-situation-de-handicap-entre-2006-et-2024-451740)

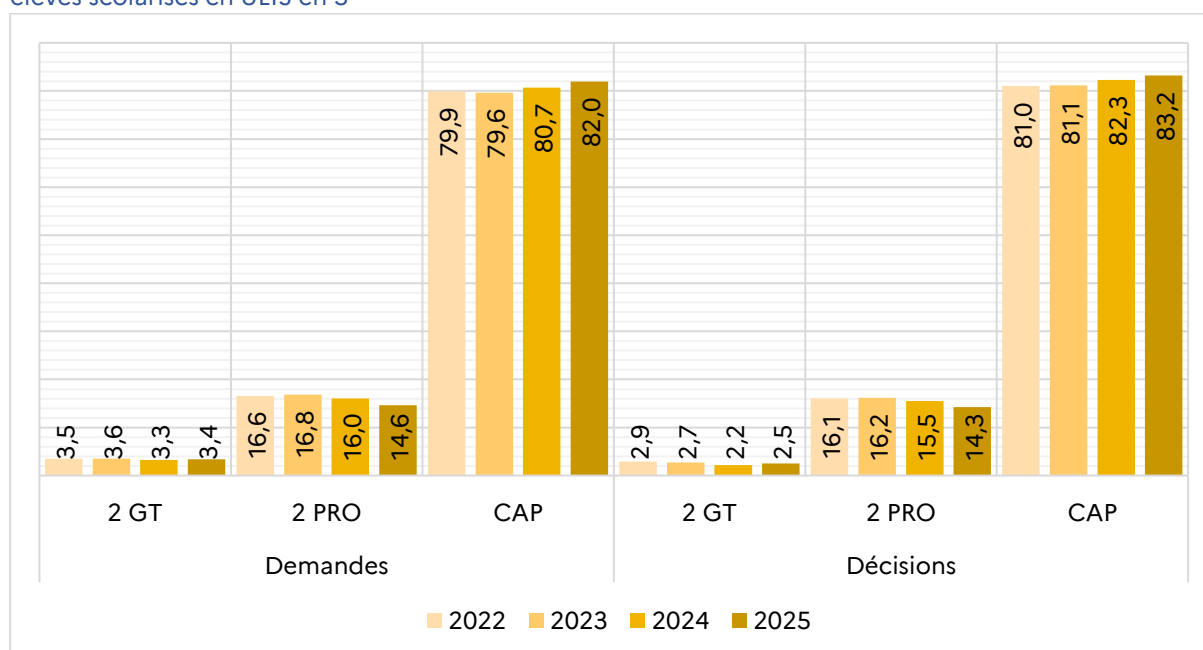
envisagées par un élève, une préparation spécifique peut être prévue, notamment sous la forme de stages en entreprise pour l'accès à une formation professionnelle ou sous la forme d'un accompagnement de l'équipe pédagogique vers l'enseignement général ou technologique.

Les données de la campagne 2025 concernent ici 11 788 élèves de 3^e scolarisés en ULIS au sein d'établissements publics.

Le bilan de la campagne nous permet de constater qu'une majorité des élèves concernés s'orientent vers la première année de CAP alors que la désaffectation pour la 2^{de} professionnelle se confirme.

Des premières années de CAP intéressantes du point de vue des élèves comme des conseils de classe

Graphique 10. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves scolarisés en ULIS en 3^e



Lecture : 3,5 % des élèves en 3^e ULIS demandent une orientation vers la seconde générale et technologique en 2022, contre 3,6 % en 2023, 3,3 % en 2024 et 3,4 % en 2025.

En 2025, le taux de demandes vers les CAP (82,0 %) est en nette augmentation (+1,3 point par rapport à 2024 et +2,1 points par rapport à 2022). Le taux de décisions d'orientation vers la première année de CAP progresse moins par rapport à 2024 (+0,9 point), mais poursuit sa hausse depuis 2022 (+2,2 points).

Le taux de demandes d'orientation vers la 2^{de} professionnelle (14,6 %) est en nette baisse (-1,4 point) par rapport à l'an dernier et les conseils de classe semblent s'aligner sur les demandes des élèves : le taux de décisions d'orientation baisse aussi pour atteindre 14,3 %, soit -1,2 point par rapport à 2024.

Les propositions des conseils de classe concernant l'orientation en 2^{de} générale et technologique se rapprochent encore des demandes des familles. On compte ainsi 2,5 % de décisions vers cette voie (+0,3 point par rapport à 2024) contre 3,4 % de demandes.

1.2. Procédures d'affectation

1.2.1. Après la classe de 3^e (dont prépa-métiers et SEGPA)

D'avril à juin, les élèves et leur famille ont pu formuler des vœux d'affectation après s'être informés des offres de formation disponibles à la rentrée 2024. Après la tenue des derniers conseils de classe de l'année scolaire, ils ont pris connaissance des résultats d'affectation et procédé à leur inscription dans les établissements d'accueil.

Plusieurs tours d'affectations suivent le tour principal d'affectation entre juillet et la rentrée scolaire au sein des académies, pour mener à bien la campagne d'affectation et trouver une place à chaque élève au regard de son projet d'orientation.

Les données analysées ici concernent les élèves de 3^e scolarisés dans des établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Des difficultés pour affecter dans toutes les voies d'orientation

En 2025, le nombre d'offres de formation proposées après la classe de 3^e lors du tour principal d'affectation est en baisse aussi bien dans la voie générale et technologique que dans la voie professionnelle. Cela se traduit par des baisses de capacité scolaire : -4 202 places en 2^{de} générale et technologique et -3 391 places dans la voie professionnelle. Cette évolution est à interroger au regard des évolutions démographiques à l'échelle de chaque territoire.

Tableau 2. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves de 3^e scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Voie d'orientation	Nb d'offres de formation		Capacité carte scolaire		Nb de vœux 1		Taux de satisfaction sur vœu 1		Taux de remplissage	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
2 ^{de} PRO	4 898	4 817	155 060	153 598	179 490	175 158	60,6 %	61,3%	99,6 %	99,6%
1 ^{re} CAP	3 907	3 664	54 859	52 930	71 449	66 664	48,9 %	49,9%	97,8 %	97,7%
Voie professionnelle	8 805	8 481	209 919	206 528	250 939	241 822	57,3 %	58,1%	99,1 %	99,1%
2 ^{de} GT	3 164	3 210	455 929	451 727	432 786	436 901	87,8 %	87,0%	97,1 %	98,5%
Total	11 969	11 691	665 848	658 255	683 725	678 723	76,6 %	76,7%	97,7 %	98,7%

Précisions : Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu au nombre de vœux de rang 1.

Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur cette offre de formation (quel que soit le rang du vœu) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Malgré cela, les taux de remplissage de la 2^{de} professionnelle (99,6 %) et de la première année de CAP (97,7 %) se sont maintenus alors que le taux de la 2^{de} générale et technologique (98,5 %) a progressé de 1,4 point. Au niveau national, alors que l'attrait pour la voie professionnelle baisse (-9 117 vœux de rang 1), le nombre de vœux de rang 1 portant sur la 2^{de} générale et technologique est en hausse (+4 115 vœux). Ces évolutions permettent de mieux satisfaire les demandes des élèves en voie professionnelle (58,1 % de vœux 1 satisfaits en 2025 contre 57,3 % en 2024), bien que la capacité d'accueil en lycée professionnel demeure insuffisante pour répondre à la demande des élèves.

En parallèle, l'évolution du rapport entre demandes et capacités freine quelque peu l'affectation en voie générale et technologique (87,0 % de vœux 1 satisfaits en 2025 contre 87,8 % en 2024).

Des fortes tensions à l'affectation en CAP

En 2025, à l'issue du tour principal, 90,7 % des élèves de 3^e ayant participé à la campagne d'affectation (soit -1,5 point par rapport à 2024) ont pu être admis sur un de leurs vœux. Le taux de satisfaction des vœux portant sur la 2^{de} générale et technologique est toujours très élevé (98,5 % en 2025 contre 98,8 % en 2024).

L'affectation des candidats à la 2^{de} professionnelle s'est mieux déroulée lors du tour principal. 85,9 % des élèves ayant demandé une entrée dans cette voie ont été admis contre 85,7 %. Le taux d'admis en première année de CAP (66,7 %) est en nette baisse (-8,3 points) par rapport à 2024. Malgré cela, la part d'élèves boursiers admis est, au niveau national, supérieure à la part d'élèves boursiers ayant formulé un vœu d'affectation, quelle que soit la voie d'orientation des vœux.

L'affectation en première année de CAP demeure plus difficile qu'en 2^{de} professionnelle. Malgré la tenue de plusieurs tours d'affectation, le taux d'admission en CAP recule sensiblement par rapport à l'année précédente, traduisant des tensions persistantes entre la demande des élèves et les capacités disponibles.

Tableau 3. Résultats de l'affectation des élèves de 3^e scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie d'orientation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats à la voie		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
2 ^{de} PRO	186 994	184 850	34,0	36,8	184 450	184 394	158 085	158 321	34,6	37,3	85,7	85,9
1 ^{re} CAP	92 696	92 489	36,3	39,6	80 260	92 238	60 168	61 522	39,8	43,1	75,0	66,7
Voie professionnelle	279 690	277 339	34,8	37,8	264 710	276 632	218 253	219 843	36,0	38,9	82,4	79,5
2^{de} GT	397 603	402 703	20,5	21,8	397 363	402 509	392 431	396 422	20,6	21,9	98,8	98,5
Total	677 293	680 042	26,4	28,3	662 073	679 141	610 684	616 265	26,1	28,0	92,2	90,7

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu de premier rang autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers admis sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Une baisse des capacités de la carte scolaire concomitante à une concentration des demandes sur certains secteurs professionnels

Les offres de formation et les capacités de la carte scolaire sont en baisse aussi bien en 2^{de} professionnelles qu'en CAP (tableaux 4 et 5). Une majorité de vœux d'élèves (plus de 80 %) se concentrent sur un nombre de familles de métiers et spécialités plus restreint que l'année précédente. Les taux de pression dans les formations restent cependant élevés du fait de cette faible diversification des demandes.

82 % des vœux d'affectation formulés par les élèves sont concentrés sur 9 familles de métiers et spécialités de 2^{de} professionnelle (tableau 4). Les premiers vœux de 52 % des élèves qui demandent une 2^{de} professionnelle se concentrent sur les trois mêmes familles de métiers : Relation client ; Numérique et transitions énergétiques ; Accompagnement-soins et services à la personne.

Les cinq 2^{de} professionnelles les plus demandées recueillent 67% des vœux de rang 1 des élèves : Relation-client ; Numérique et transitions énergétiques ; Accompagnement-soins et services à la personne ; Gestion-administration-transport-logistique ; Maintenance des matériels et des véhicules.

Tableau 4. Liste des spécialités et familles de métiers en seconde professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1

Famille de métiers et spécialités de seconde professionnelle	Nb d'offres de formation	Capacité scolaire	Nb de vœux 1	Taux de remplissage	Taux de pression moyens	Taux de pression minimaux	Taux de pression maximaux
Métiers de la relation client	620	32006	40470	101,1%	1,3	0,7	2,0
Métiers du numérique et des transitions énergétiques	663	24783	27860	99,2%	1,1	0,7	1,6
Accompagnement soins - services personne	361	13753	19333	100,9%	1,5	1,1	2,4
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	568	18364	15983	98,9%	0,9	0,5	1,8
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	233	8233	10439	100,5%	1,3	0,9	1,6
Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	191	8459	9509	101,9%	1,2	0,6	3,4
Animation - enfance et personnes âgées	133	2921	5368	101,4%	2,0	0,5	3,5
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	287	6375	5067	100,0%	0,8	0,5	1,2
Métiers de la sécurité	95	2 264	5 044	99,2%	2,4	0,9	4,9
Toutes secondes professionnelles 2025	4 487	148 975	169 356	99,6 %	1,2	0,1	4,9

Précisions : Les totaux prennent en compte toutes les familles de métiers et spécialités de seconde professionnelle ayant recueilli des vœux (y compris celles non citées dans ce tableau). Les taux de pression sont calculés en rapportant le nombre de vœux formulés en rang 1 sur la capacité de carte scolaire. Seules les formations proposées sous statut scolaire dans des établissements publics et offrant une capacité scolaire supérieure ou égale à 25 places sont prises en compte.

Au lycée professionnel, 13 spécialités de CAP regroupent 80 % des demandes d'affectation des élèves de 3^e scolarisés dans les établissements publics du territoire national contre 20 l'an dernier (tableau 5). Ces spécialités appartiennent aux mêmes domaines professionnels que les formations de 2^{de} professionnelle les plus demandées.

49 % des vœux préférentiels des élèves portent sur 4 spécialités de CAP : équipier polyvalent du commerce, électricien, production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria) et cuisine. Les spécialités relatives à l'accompagnement de la petite enfance d'une part, et du grand âge d'autre part, rassemblent 10,5 % des demandes de rang 1 des élèves.

Le travail engagé sur la carte des formations professionnelles vise à mieux articuler l'offre de formation avec les évolutions des secteurs économiques et des métiers. La présence de formations similaires sur différents territoires contribue à élargir les possibilités de parcours des élèves et à faciliter, le cas échéant, des mobilités géographiques ou professionnelles.

Tableau 5. Liste des spécialités de CAP concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1

Spécialités de CAP	Nb d'offres de formation	Capacité scolaire	Nb de vœux 1	Taux de remplissage	Taux de pression moyens	Taux de pression minimaux	Taux de pression maximaux
Équipier polyvalent du commerce	417	8381	12193	98,5%	1,4	0,5	2,2
Électricien	233	3873	5106	98,3%	1,4	0,7	3,3
Production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	258	4018	4581	100,0%	1,1	0,3	1,9
Cuisine	165	2378	4283	101,3%	1,8	0,6	2,7
Accompagnant éducatif petite enfance	99	1869	4221	98,2%	2,4	1,1	4,8
Agent accompagnant au grand âge	208	3101	2693	98,4%	0,9	0,4	1,8
Peintre applicateur revêtements	112	1425	2151	98,9%	1,6	0,6	2,7
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	157	2161	1858	101,7%	0,9	0,5	1,7
Métiers de la coiffure	37	826	1541	104,5%	1,9	1,3	2,8
Opérateur/opératrice logistique	68	1204	1461	100,4%	1,3	0,5	2,4
Monteur installations sanitaires	65	935	1451	99,1%	1,6	0,3	3,9
Carrossier automobile	58	864	1445	100,0%	1,8	0,9	2,9
Maçon	90	1343	1422	99,9%	1,1	0,7	1,6
Toutes spécialités 2025	2 644	43 733	55 382	96,8%	1,3	0,1	4,8

Précisions : Les totaux prennent en compte toutes les spécialités de CAP ayant recueilli des vœux (y compris celles non citées dans ce tableau). Les taux de pression sont calculés en rapportant le nombre de vœux formulés en rang 1 sur la capacité de carte scolaire. Seules les formations proposées sous statut scolaire dans des établissements publics et offrant une capacité scolaire supérieure ou égale à 25 places sont prises en compte.

L'identification de places vacantes suite aux désistements et aux marges d'accueil au sein de certains établissements a permis de soutenir l'affectation des élèves au-delà des capacités de la carte scolaire et de remplir les formations à plus de 100 % des capacités initialement prévues.

Les taux de pression en 2^{de} professionnelle et en première année de CAP permettent de constater les écarts entre la demande des élèves et de leurs familles et l'offre scolaire publique. Ils évoluent peu par rapport à 2024 en lien avec la baisse des demandes et la concentration de ces demandes sur un petit nombre de spécialités. Les extrêmes observés dans les taux de pression, traduits par les minima et les maxima, indiquent tout de même des dispersions géographiques et des variations entre académies.

Une observation dans le détail confirme les constats de l'an dernier (tableaux 6 et 7). En fin de procédure, les difficultés d'affectation concernent les spécialités les plus demandées, qui sont par ailleurs moins nombreuses qu'en 2024.

Tableau 6. Détail des secondes professionnelles totalisant 80 % des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour

Spécialités et familles de métiers de seconde professionnelle	Nb d'élèves en attente à l'issue du dernier tour	Part d'élèves en attente dans la spécialité
Métiers de la relation client	1 463	33,5%
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	811	18,6%
Métiers du numérique et des transitions énergétiques	655	15,0%
Accompagnement soins-services à la personne	375	8,6%
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	206	4,7%
Total	3 510	80,4%
Toutes spécialités confondues	4 370	100%

Lecture : A l'issue du dernier tour d'affectation, 1 463 candidats, tous rangs de vœu confondus, sont en attente d'affectation en 2^{de} professionnelle « métiers de la relation client ». Les élèves en attente dans cette spécialité représentent 33,5 % des élèves en attente en 2^{de} professionnelle.

Précisions : La ligne « Toutes spécialités confondues » prend en compte toutes les secondes professionnelles comptant des élèves en attente d'affectation (y compris celles non citées dans ce tableau).

Tableau 7. Détail des CAP totalisant 80 % des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour

Spécialité de CAP	Nb d'élèves en attente à l'issue du dernier tour	Part d'élèves en attente dans la spécialité
Équipier polyvalent du commerce	935	29,0%
Électricien	640	19,9%
Monteur en installations thermiques	251	7,8%
Production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	196	6,1%
Cuisine	167	5,2%
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	166	5,1%
Menuisier fabricant	123	3,8%
Carrossier automobile	76	2,4%
Total	2 554	79,3%
Toutes spécialités confondues	3 222	100%

Lecture : A l'issue du dernier tour d'affectation, 935 candidats, tous rangs de vœu confondus, sont en attente d'affectation en 1^{re} année de CAP « équipier polyvalent du commerce ». Les élèves en attente dans cette spécialité représentent 29,0 % des élèves en attente d'affectation en 1^{re} année de CAP.

Précisions : La ligne « Toutes spécialités confondues » prend en compte toutes les spécialités de CAP comptant des élèves en attente d'affectation (y compris celles non citées dans ce tableau).

1.2.2. Réalités territoriales

Une meilleure affectation dans la voie professionnelle (tableau 8)

À l'échelle nationale, par rapport à la campagne 2024, la campagne d'affectation a permis l'accueil de plus nombreux élèves (+5 121 élèves affectés en 2025). En 2^{de} générale et technologique, les taux d'affectation sont en hausse (+1,4 point par rapport à 2024, soit +3 221 élèves affectés). Les affectations dans la voie professionnelle ont été plus nombreuses par rapport à 2024 (+1 900 élèves). La capacité scolaire en 2^{de} professionnelle a été remplie à 98,5 %, soit +1,5 points par rapport à la campagne précédente. L'affectation sur la capacité scolaire en CAP est stable à 99,6 %. La part d'élèves boursiers affectés dans les académies progresse de 1,9 point par rapport à 2024.

La campagne d'affectation s'est déroulée diversement dans les territoires, mais les effectifs des élèves ont été la variable d'ajustement la plus forte. Des évolutions marquantes des taux d'affectation se produisent dans certaines académies.

Tableau 8. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie

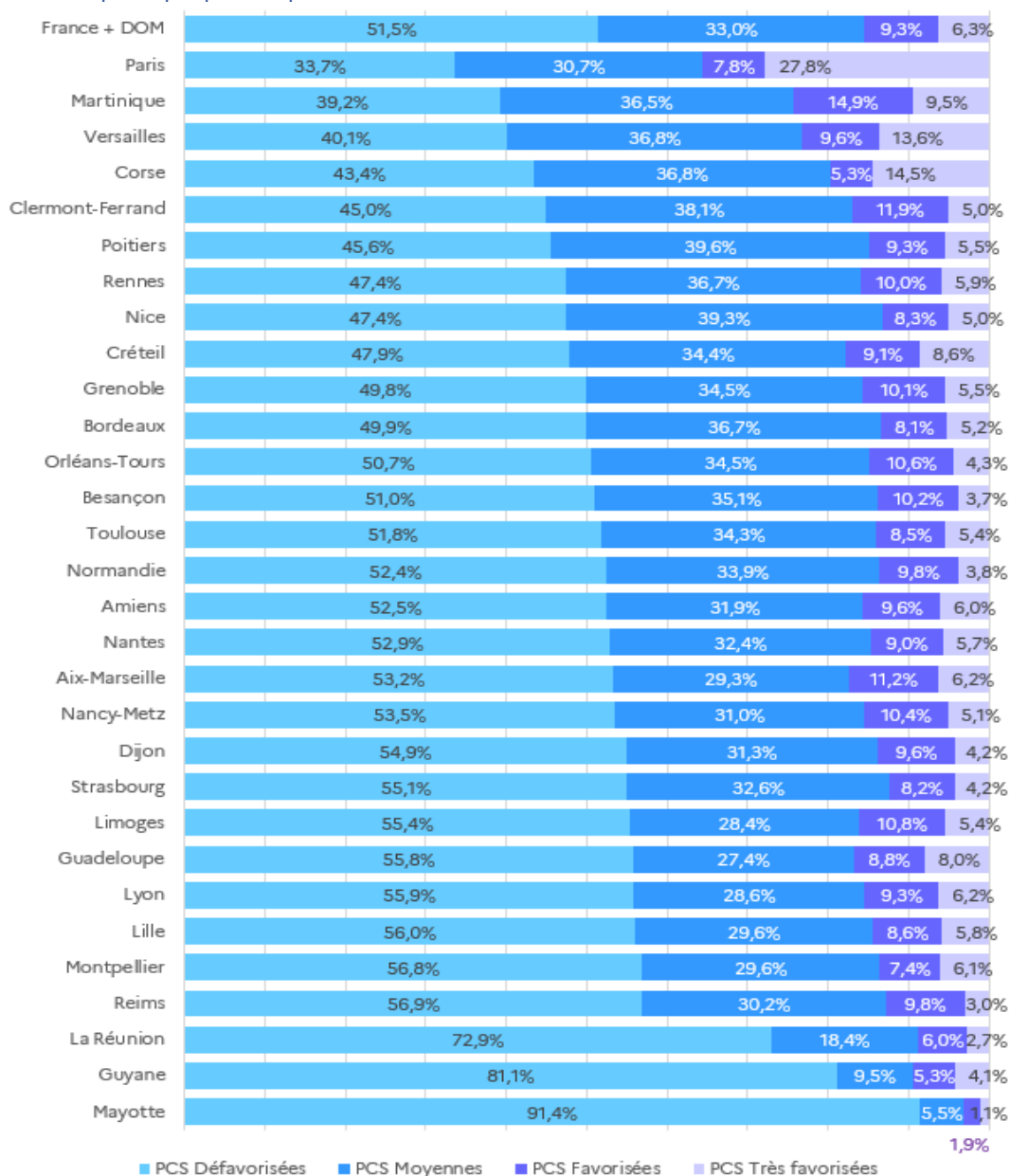
Académies et régions académiques	Part d'élèves boursiers affectés		Taux d'affectation en 2024, en %			Taux d'affectation en 2025, en %			Évolution du taux d'affectation		
	en 2024	en 2025	2GT	CAP	2 PRO	2GT	CAP	2 PRO	2GT	CAP	2 PRO
Clermont-Ferrand	23,6%	25,7%	95,2	106,5	101,9	94,8	105,4	101,1	↘	↘	↘
Grenoble	18,1%	20,9%	98,9	101,5	99,1	101,2	101,8	99,9	↗	↗	↗
Lyon	26,3%	27,7%	99,8	105,6	102,1	101,6	105,2	101,7	↗	↘	↘
Auvergne-Rhône-Alpes	22,3%	24,5%	98,7	103,9	100,8	100,4	103,8	100,8	↗	↘	=
Besançon	20,7%	22,7%	102,6	101,8	101,7	101,4	99,3	100,8	↘	↘	↘
Dijon	20,7%	22,2%	95,6	102,8	100,9	97,5	104,0	100,1	↗	↗	↘
Bourgogne-Franche-Comté	20,7%	22,4%	98,5	102,3	101,2	99,2	101,7	100,4	↗	↗	↘
Bretagne (Rennes)	20,3%	22,0%	96,3	104,4	100,2	98,6	105,3	100,9	↗	↗	↗
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	22,2%	24,1%	102,9	98,2	98,7	102,3	98,8	99,6	↘	↗	↗
Corse	21,2%	21,4%	97,6	85,2	94,7	99,6	89,8	92,8	↗	↗	↘
Nancy-Metz	23,1%	24,2%	98,3	104,1	103,4	98,4	104,2	103,7	↗	↗	↗
Reims	27,9%	30,1%	96,8	97,2	95,5	95,5	96,9	95,3	↘	↘	↘
Strasbourg	22,6%	23,6%	92,3	105,2	102,8	92,7	100,7	101,7	↗	↘	↘
Grand Est	24,0%	25,3%	95,7	102,6	101,2	95,6	100,9	100,9	↘	↘	↘
Amiens	25,8%	28,8%	95,8	102,2	100,7	100,0	99,7	99,0	↗	↘	↘
Lille	33,7%	35,5%	98,5	89,8	95,5	98,4	90,3	94,9	↘	↗	↘
Hauts-de-France	31,0%	33,2%	97,6	93,6	97,1	99,0	93,1	96,2	↗	↘	↘
Créteil	29,1%	31,8%	97,7	101,9	100,7	101,5	102,0	99,9	↗	↗	↘
Paris	24,4%	26,3%	95,6	103,9	104,5	99,6	98,5	99,8	↗	↘	↘
Versailles	20,0%	21,8%	98,1	100,0	99,9	98,6	97,5	99,7	↗	↘	↘
Île-de-France	24,1%	26,3%	97,6	101,4	100,7	99,8	99,6	99,8	↗	↘	↘
Normandie	24,2%	25,5%	91,9	98,1	100,0	97,3	99,5	105,4	↗	↗	↗
Bordeaux	20,3%	21,5%	96,0	98,9	98,9	96,7	98,9	99,3	↗	↗	↗
Limoges	22,0%	24,9%	91,0	98,5	100,4	91,6	100,3	98,8	↗	↗	↘
Poitiers	20,9%	23,1%	93,2	99,2	99,7	99,0	99,3	99,7	↗	↗	=
Nouvelle-Aquitaine	20,7%	22,4%	94,5	98,9	99,3	96,8	99,2	99,3	↗	↗	=
Montpellier	31,2%	34,0%	94,3	103,8	99,4	94,9	102,6	102,2	↗	↘	↗
Toulouse	22,7%	25,2%	93,8	97,3	98,2	96,3	98,5	98,5	↗	↗	↗
Occitanie	27,0%	29,6%	94,1	101,1	98,8	95,6	100,9	100,4	↗	↘	↗
Pays-de-la-Loire (Nantes)	21,1%	22,6%	97,2	100,0	100,8	99,2	100,6	101,4	↗	↗	↗
Aix-Marseille	30,9%	33,4%	100,0	104,0	103,6	99,3	105,0	103,0	↘	↗	↘
Nice	22,3%	24,8%	102,0	105,6	102,6	100,9	102,7	102,2	↘	↘	↘
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27,2%	29,7%	100,8	104,5	103,2	100,0	104,2	102,6	↘	↘	↘
Guadeloupe	40,5%	43,3%	95,9	87,2	87,8	93,6	87,0	87,7	↘	↘	↘
Guyane	45,6%	46,5%	98,1	68,9	85,6	87,9	72,9	83,4	↘	↗	↘
La Réunion	48,0%	51,5%	93,9	100,4	94,9	96,0	100,1	93,1	↗	↘	↘
Martinique	37,2%	40,4%	98,3	100,0	93,6	97,1	98,1	89,6	↘	↘	↘
Mayotte	49,4%	42,3%	98,3	99,8	100,0	95,9	99,7	100,1	↘	↘	↗
France	25,4%	27,3%	97,0	99,0	99,6	98,5	98,7	99,6	↗	↘	=

Précisions : Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 3 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 3 points. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Dans les académies de Normandie, de Poitiers, de Paris et de Créteil, les taux d'affectation des élèves en 2^{de} générale et technologique progressent de plus de 3 points. Dans l'académie de Paris, cette hausse s'accompagne d'une baisse des taux d'affectation dans l'ensemble de la voie professionnelle. En Normandie, le nombre d'élèves affectés en 2^{de} professionnelle augmente, la capacité scolaire est remplie à 105,4 % contre 100 % en 2024. Comme l'année précédente, les taux d'affectation en Guyane sont marqués par de très fortes évolutions du nombre d'affectés en 2^{de} générale et technologique et en CAP (-10,4 points sur le taux vers la voie générale et technologique, +4 points sur le taux vers le CAP). En Corse, le taux d'affectation vers la 1^{re} année de CAP évolue aussi à la hausse (+4 points). Les taux d'affectation vers la voie professionnelle évoluent fortement à la baisse à Strasbourg et en Martinique. À Strasbourg, le taux d'affectation vers la 1^{re} année de CAP perd 4,5 points, en Martinique, le taux vers la 2^{de} professionnelle perd 4 points.

Une affectation plus en tension pour les élèves issus de milieux défavorisés

Graphique 11. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal pour le palier 3^e



Lecture : 91,4 % des élèves non affectés dans l'académie de Mayotte ont un représentant légal 1 appartenant à une profession ou catégorie socioprofessionnelle défavorisée.

Alors que les élèves issus de milieux défavorisés représentent 39% des collégiens, la part des élèves non affectés issus de milieux défavorisés est de 51,5%. Alors que les élèves issus de milieux favorisés et très favorisés représentent 33,4% des collégiens, la part des élèves non affectés issus de ces milieux est 15,6%.

Dans la plupart des académies, la part d'élèves non affectés dont le représentant appartient à une PCS défavorisée reste proche de cette moyenne nationale, avec un écart de plus ou moins 5 points. La moyenne nationale d'élèves non affectés issus d'un milieu défavorisé est en hausse par rapport à 2024 de 0,7 point.

La part de ces élèves excède 80 % dans les académies de Mayotte et de Guyane. À la rentrée 2025, les pourcentages d'élèves du second degré encore en attente d'affectation dans ces académies (respectivement 2,9 % et 0,5 %) restent supérieurs à la moyenne nationale (0,4 %). Dans l'académie de La Réunion, le taux d'élèves non affectés issus de milieux défavorisés est supérieur à 70 %.

Cette surreprésentation dans la population des élèves non affectés peut être mise en lien avec plusieurs facteurs combinés, notamment les contraintes géographiques, l'offre de formation disponible et les arbitrages familiaux liés aux conditions matérielles et sociales.

1.2.3. Focus sur les 3^e prépa-métiers

Une admission en baisse en CAP (tableau 9)

Tableau 9. Résultats de l'affectation des élèves de 3^e prépa-métiers scolarisés en établissement public à l'issue du tour principal

Voie d'orientation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats à la voie		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
2 ^{de} PRO	15 169	15 508	36,1	41,6	15 036	15 488	14 152	14 649	36,9	42,4	94,1	94,6
1 ^{re} CAP	8 988	8 636	34,9	41,5	8 089	8 613	6 215	6 229	37,3	43,6	76,8	72,3
Voie professionnelle	24 157	24 144	35,6	41,5	23 125	24 101	20 367	20 878	37	42,8	88,1	86,6
2 ^{de} GT	458	242	41	46,5	458	424	441	416	41,7	47,1	96,3	98,1
Total	24 615	24 568	35,7	41,6	23 583	24 525	20 808	21 294	37,1	42,9	88,2	86,8

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculées en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu ne donnant pas lieu à une affectation). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Comme l'an dernier, la plupart des élèves en 3^e prépa-métiers formulent des vœux d'affectation vers la voie professionnelle. 94,6 % d'élèves de 3^e prépa-métiers candidats à la 2^{de} professionnelle ont reçu une affectation dans cette voie, mais seuls 72,3 % des élèves de 3^e prépa-métiers candidats à la première année en CAP ont été affectés selon ce vœu.

La tension à l'affectation en première année de CAP impacte particulièrement les parcours de ces élèves. Le taux d'admis au global est ainsi en recul par rapport à 2024 (-1,6 point). 98,1 % d'élèves de 3^e prépa-métiers candidats à une 2^{de} générale et technologique ont été affectés.

En effet, ce type de vœu d'affectation, bien que marginal, est bien réfléchi par les élèves et discuté en amont avec les équipes pédagogiques. Les demandes argumentées et éclairées sont donc satisfaites. L'affectation des élèves boursiers est toujours soutenue, la part d'admis boursiers est supérieure à la part de candidats boursiers (+1,4 point).

1.2.4. Focus sur les 3^e SEGPA

Les élèves de 3^e SEGPA sont majoritairement intéressés par une orientation vers les CAP. Leur affectation est donc fortement impactée par les diminutions de capacité de carte scolaire. L'organisation de différents tours a tout de même permis d'affecter 89,7 % des élèves candidats aux voies générale, technologique et professionnelle, -3,9 points par rapport à 2024.

Une admission en 1^{re} année de CAP plus difficile en 2025

Tableau 10. Résultats de l'affectation des élèves de 3^e SEGPA scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie d'orientation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats à la voie		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
2 ^{de} PRO	2 652	2 723	46,6	49,4	2 627	2 713	2 456	2 541	47,8	50,5	93,5	93,7
1 ^{re} CAP	18 414	17 983	47,6	49,8	17 584	17 939	16 347	15 978	49,1	51,5	93,0	89,1
Voie professionnelle	21 066	20 706	47,5	49,8	20 211	20 652	18 803	18 519	48,9	51,4	93,0	89,7
2 ^{de} GT	4	12	50	50,0	4	12	4	11	50	54,5	100	91,7
Total	21 070	20 718	47,5	49,8	20 215	20 664	18 807	18 530	48,9	51,4	93,0	89,7

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Dans la voie professionnelle, 89,7 % des élèves candidats ont été affectés sur un de leurs vœux. Le nombre d'élèves de 3^e SEGPA demandant une première année de CAP est encore en baisse cette année (-431 depuis 2024, -703 depuis 2023), alors que le nombre d'élèves demandant la 2^{de} professionnelle augmente dans une moindre mesure (+71 depuis 2024, +189 depuis 2023). En 2025 comme en 2024, la part d'élèves boursiers admis est supérieure à la part d'élèves boursiers candidats. En 2025, les taux d'admis sont en baisse d'au moins 3 points, sauf en 2^{de} professionnelle.

1.2.5. Focus sur les 3^e ULIS

Comme pour tous les élèves, l'affectation des élèves de 3^e scolarisés en ULIS dépend des capacités d'accueil des établissements. L'existence d'une ULIS en lycée peut favoriser la qualité de leur intégration. Toutefois, les commissions d'affectation cherchent à préserver la mixité des classes pour tendre vers une école plus inclusive.

Des affectations facilitées en 2^{de} professionnelle

Le nombre d'élèves de 3^e ULIS ayant formulé au moins un vœu d'affectation est en hausse (+553). Comme l'an dernier, les élèves ont été plus attirés par la première année de CAP que par la 2^{de} professionnelle ou la 2^{de} générale et technologique.

Tableau 11. Résultats de l'affectation des élèves de 3^e ULIS scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie d'orientation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats à la voie		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
2 ^{de} PRO	1 113	1 100	35,7	41,5	1 090	1 095	948	996	37	41,7	85,9	91,0
1 ^{re} CAP	6 929	7 459	43,9	47,0	6 621	7 441	5 675	6 235	45,3	47,9	85,7	83,8
Voie professionnelle	8 042	8 559	42,7	46,3	7 711	8 536	6 623	7 231	44,1	47,1	85,9	84,7
2 ^{de} GT	194	230	30,9	34,3	194	230	191	223	30,4	33,6	98,5	97,0
Total	8 236	8 789	42,5	46,0	7 905	8 766	6 814	7 454	43,7	46,7	86,2	85,0

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

84,7 % des élèves de 3^e ULIS candidats à une formation de la voie professionnelle ont été admis dans cette voie. En 2025, les demandes d'affectation vers le CAP représentent 87,1 % des demandes d'affectation dans la voie professionnelle. Le taux d'admission en 2^{de} professionnelle (91,0 %) a progressé de 5,1 points par rapport à 2024 tandis que le taux d'admis en première année de CAP (83,3 %) a baissé de 1,9 point.

1.3. Le choix de l'apprentissage

Les jeunes issus de la classe de 3^e, de 15 ans révolus et plus, peuvent suivre une formation professionnelle (CAP ou baccalauréat professionnel) en alternance. Cette formation est proposée en centres de formation d'apprentis (CFA) ou en unités de formation d'apprentis (UFA), sections publiques d'apprentissage intégrées aux EPLE.

1.3.1. Les choix d'orientation

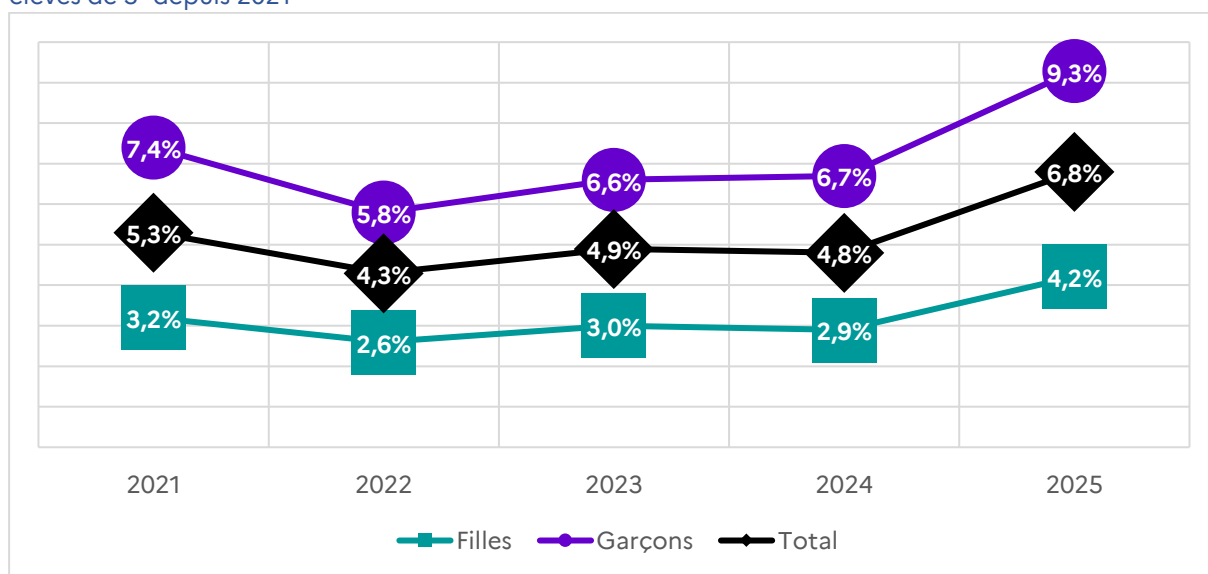
Depuis 2020, dans le cadre de la phase définitive de la campagne d'orientation, les élèves de 3^e peuvent exprimer leur choix de suivre une formation professionnelle en apprentissage. Ces demandes d'orientation vers les formations en apprentissage sont recueillies en même temps que leurs demandes d'orientation vers les formations sous statut scolaire.

Un fort regain d'intérêt pour les formations en apprentissage

En 2025, la part d'élèves de 3^e exprimant une intention d'orientation vers une formation en apprentissage (6,8 %) est en progression par rapport à 2024 (+2 points). Elle atteint son plus haut niveau depuis 2021 du fait d'un regain d'intérêt tant chez les filles que chez les garçons (graphique 11). 4,2 % des filles expriment cette intention en 2025 contre 2,9 % en 2024 (soit une hausse de 1,3 point). 9,3 % des garçons expriment cette même intention en 2025 contre 6,7 % en 2024 (soit une hausse de 2,6 points).

L'attrait pour l'apprentissage reste tout de même plus marqué chez les garçons que chez les filles. L'écart entre la part des filles et celle des garçons s'accroît (5,1 points en 2025 contre 3,8 points en 2024).

Graphique 12. Évolution des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3^e depuis 2021



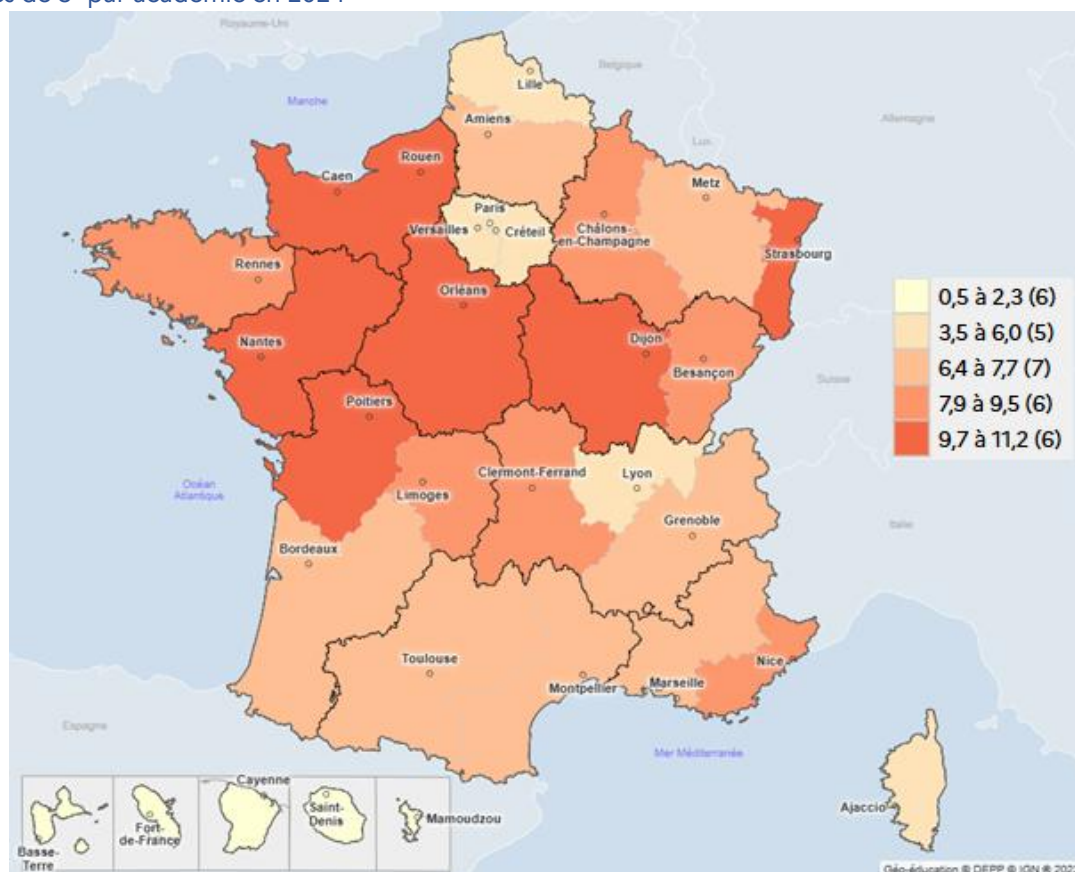
Lecture : En 2021, 3,2 % des filles scolarisées en 3^e ont exprimé une intention d'intégrer une 2^{de} professionnelle ou une 1^{re} année de CAP en apprentissage.

Un attrait pour les formations en apprentissage en hausse dans tous les territoires

En fonction des académies, les taux de choix définitifs de formation en apprentissage varient de 0,5 % à 11,2 % (graphique 13). Dans certaines académies, la part d'élèves exprimant l'intention d'aller vers l'apprentissage est en forte hausse. Dans l'académie d'Orléans-Tours, le taux de choix définitifs vers l'apprentissage (10,9 %) progresse de 4 points. Dans les académies de Besançon, de Dijon et de Nice, les taux respectifs de 8,9 %, de 11,0 % et de 8,3 % progressent de plus de 3 points. Les taux de Corse (5,6%), de Grenoble (7,7 %), de Lille (5,7 %), de Lyon (6,0 %), de Nancy-Metz (6,6 %), de Normandie (9,7 %) et de Strasbourg (11,2 %) gagnent plus de 2 points.

En fonction des académies, les taux de choix définitifs de formation en apprentissage varient de 0,5 % à 11,2 %. Dans certaines académies, la part d'élèves exprimant l'intention d'aller vers l'apprentissage est en forte hausse. Dans l'académie d'Orléans-Tours, le taux de choix définitifs vers l'apprentissage (10,9 %) progresse de 4 points. Dans les académies de Besançon, de Dijon et de Nice, les taux respectifs de 8,9 %, de 11,0 % et de 8,3 % progressent de plus de 3 points. Les taux de Corse (5,6%), de Grenoble (7,7 %), de Lille (5,7 %), de Lyon (6,0 %), de Nancy-Metz (6,6 %), de Normandie (9,7 %) et de Strasbourg (11,2 %) gagnent plus de 2 points.

Graphique 13. Dispersion des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3^e par académie en 2024



Lecture : Les taux de choix définitifs de formation en apprentissage sont compris entre 9,5 % et 11,2 % dans 6 académies : Dijon, Normandie, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Strasbourg.

1.3.2. Les candidats à une offre en apprentissage

Depuis la campagne 2020, l'offre de formation en apprentissage est accessible pour les élèves et leurs familles directement via le service en ligne affectation. Il leur est donc possible de saisir leurs demandes de poursuite d'études dans l'ensemble des formations par ce seul service.

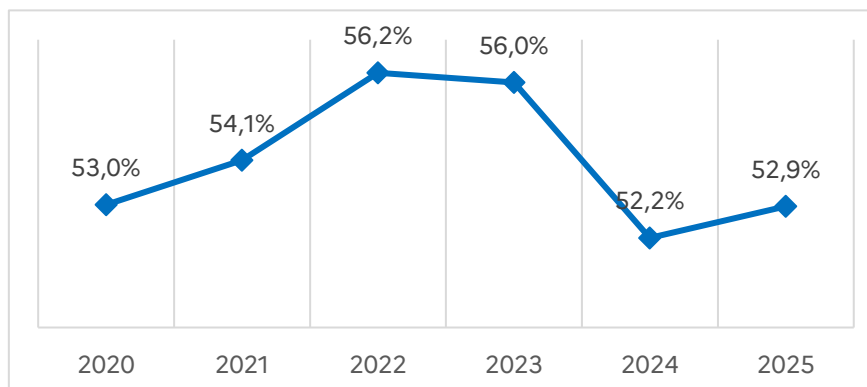
En 2025, le nombre de vœux formulés pour l'apprentissage stagne. Les intentions relevées dans le cadre des campagnes d'orientation ne se sont donc pas confirmées.

Tableau 12. Évolution des vœux pour l'apprentissage depuis 2020

Année de la campagne	Nombre total de vœux formulés pour l'apprentissage	dont vœux de 1 ^{er} rang	Évolution du nb de vœux formulés en apprentissage par rapport à l'année N-1
2020	93 709	37 743	+ 10,1 %
2021	103 141	43 243	+ 10,1 %
2022	114 181	50 152	+ 10,7 %
2023	124 377	53 489	+ 8,9 %
2024	134 161	55 068	+ 7,9 %
2025	134 572	51 648	+ 0,3 %

L'apprentissage, un choix privilégié

Graphique 14. Évolution de la part de vœux en apprentissage placés en rang 1 par l'ensemble des candidats ayant choisi l'apprentissage depuis 2020



Le vœu de formation en apprentissage reste un vœu préférentiel pour plus de la moitié des candidats à l'apprentissage (52,9 %). Après deux années de baisse, la part de vœux en apprentissage placés en rang 1 reprend doucement sa progression (+0,7 point par rapport à 2024). Cela confirme l'attrait pour l'apprentissage déjà constaté dans le cadre de la campagne d'orientation (cf. Graphique 12. Évolution des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3^e depuis 2021).

La voie de l'apprentissage principalement choisi par les élèves issus de milieux défavorisés

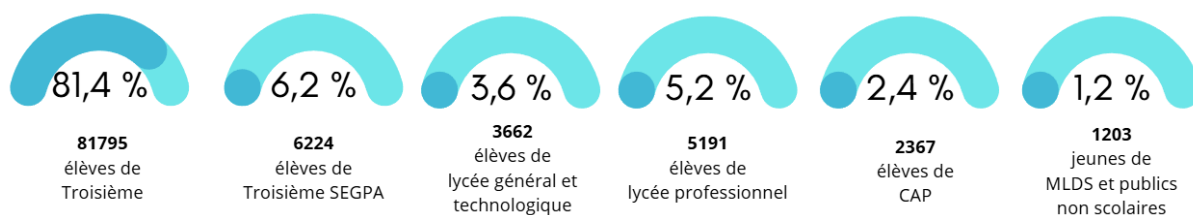
Les données pour 2025 sont plus précises, mais le profil des candidats à l'apprentissage en 2025 reste proche du profil des candidats des années précédentes.

Tableau 13. Profils détaillés des candidats depuis 2020

Année de la campagne	Nombre de candidats	Age moyen en année	Part de filles en %	Part de boursiers en %	Part d'élèves venant d'un EPLE en REP/REP+	Part d'élèves, en %, dont la PCS du représentant légal est de type				
						Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Non précisée
2020	71 233	NC	28,5	27,5	10,0	5,5	10,3	36,3	35,8	12,1
2021	79 976	15,5	30,6	27,8	10,1	5,7	10,7	36,5	36,0	11,2
2022	89 246	15,5	31,8	27,4	9,9	6,1	10,8	37,5	33,8	11,8
2023	95 577	15,4	32,5	26,7	10,3	6,4	11,1	38,4	33,5	10,6
2024	98 982	15,4	32,2	26,6	10,6	6,5	11,3	38,3	42,5	1,5
2025	100 697	15,4	31,7	29,3	10,8	7,3	12,0	38,7	42,1	0,0

Le nombre de candidats continue à progresser, mais les filles se tournent un peu moins vers les formations en apprentissage cette année encore. La part de filles (31,7 %) baisse 0,5 point. La part de boursiers est en progression de 2,7 points en lien avec nos objectifs partagés d'accompagnement renforcé des élèves en difficulté. Les recueils d'information permettent cette année de mieux qualifier l'origine sociale des élèves au travers de la PCS de leurs parents. Cette année encore, la part cumulée d'élèves intéressés par l'apprentissage ayant des représentants légaux dont la PCS fait partie des catégories moyenne et défavorisée est supérieure à 70%, mais cette répartition évolue peu par rapport à 2024.

Graphique 15 Distribution des élèves candidats à l'apprentissage selon leur classe d'origine



Sur 100 442 candidats à l'apprentissage, la majorité (81,4 %) sont élèves en classe de 3^e. Leur nombre est en évolution par rapport à 2024, mais leur proportion reste stable. L'effectif de candidats issus de troisième SEGPA est en baisse (-589 élèves), tout comme l'effectif d'élèves issus de lycée général et technologique (-232). L'effectif d'élèves issus de lycée professionnel est en hausse (+795). 255 candidats sont dans d'autres situations (brevet professionnel, CAP en un an, mention complémentaire, vie active...).

Une augmentation des opportunités d'apprentissage sur l'ensemble du territoire (tableau 14)

Sur l'ensemble du territoire national, l'offre de formation en apprentissage continue à se développer : 7 809 formations sont proposées aux paliers 3^e et 2^{de} (soit une augmentation de 291 formations). Dans la majorité des régions académiques, le nombre de formations proposées en apprentissage est en hausse, tout comme l'attrait des élèves pour l'apprentissage.

Au niveau national, le pourcentage des demandes de formations en apprentissage augmente très peu (0,3 %) par rapport à l'an dernier (8%). Toutefois, dans la majorité des régions, le nombre de vœux formulés augmente.

Cette augmentation est la plus forte dans les académies de Martinique (+125 %), de La Réunion (+119 %), de Guadeloupe (+21,9 %) en lien avec une fiabilisation du recueil des données. À Mayotte, des premières données ont été recensées. Les évolutions sont aussi fortes dans les académies de Créteil (-22,4 %), de Limoges (+16,8 %) et de Montpellier (+9,0 %).

Tableau 14. Distribution des offres de formation en apprentissage et des vœux sur ces offres au tour principal par région académique et par académie en 2024 et en 2025

Académies et régions académiques	Nb d'offres de formation tous niveaux confondus		Nb de vœux 1		Nb total de vœux	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Clermont-Ferrand	273	273	1 372	1 433	3 759	3 774
Grenoble	333	315	3 503	3 667	8 431	8 638
Lyon	314	333	2 882	2 727	7 336	7 098
Auvergne-Rhône-Alpes	920	921	7 757	7 827	19 526	19 510
Besançon	214	213	1 356	1 421	3 556	3 728
Dijon	270	290	2 040	2 075	4 726	5 030
Bourgogne-Franche-Comté	484	503	3 396	3 496	8 282	8 758
Bretagne (Rennes)	283	296	2 645	2 752	5 623	5 758
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	402	382	3 582	3 331	9 401	9 637
Corse	82	117	204	168	438	426
Nancy-Metz	351	310	1 435	1 450	3 736	4 014
Reims	194	236	1 229	1 239	2 635	2 696
Strasbourg	259	276	1 452	1 349	4 477	4 408
Grand Est	804	822	4 116	4 038	10 848	11 118
Amiens	219	220	1 479	1 555	3 793	3 865
Lille	428	448	1 826	1 944	6 283	6 368
Hauts-de-France	647	668	3 305	3 499	10 076	10 233
Créteil	198	234	3 347	1 496	6 508	5 050
Paris	131	132	383	356	1 226	1 137
Versailles	211	205	1 463	1 429	5 092	5 493
Île-de-France	540	561	5 193	3 281	12 826	11 680
Normandie	333	323	4 380	4 072	9 390	9 003
Bordeaux	396	389	3 695	3 473	8 207	7 915
Limoges	135	143	671	650	1 871	2 185
Poitiers	267	277	2 331	2 092	5 573	5 341
Nouvelle-Aquitaine	798	809	6 697	6 215	15 651	15 441
Montpellier	258	256	2 768	2 796	5 821	6 342
Toulouse	751	896	2 742	2 355	7 096	6 821
Occitanie	1 009	1 152	5 510	5 151	12 917	13 163
Pays-de-la-Loire (Nantes)	509	480	4 630	4 121	8 856	8 216
Aix-Marseille	348	401	2 065	1 970	5 317	5 595
Nice	246	182	1 430	1 453	4 350	4 648
Provence-Alpes-Côte d'Azur	594	583	3 495	3 423	9 667	10 243
Guadeloupe	70	81	70	108	237	289
Guyane	12	7	15	15	47	49
La Réunion	21	68	58	96	300	657
Martinique	9	28	15	30	76	171
Mayotte	1	8	0	25	0	220
France	7 518	7 809	55 068	51 648	134 161	134 572

À fin septembre 2025, le ministère en charge du travail constate une baisse de 3% du nombre de contrat d'apprentissage ayant commencé au début de l'année et concernant une formation de l'enseignement secondaire. Cette baisse peut traduire une baisse de l'attractivité mais aussi et surtout une baisse d'opportunités. Ces constats invitent à renforcer l'accompagnement des jeunes intéressés par l'apprentissage⁵.

⁵ Pour aller plus loin : [Contrats d'apprentissage | Politique de l'emploi : https://poem.travail-emploi.gouv.fr/synthese/contrats-d-apprentissage](https://poem.travail-emploi.gouv.fr/synthese/contrats-d-apprentissage)

Chapitre 2 : Palier seconde

Les calendriers des procédures d'orientation fixant les dates exactes des phases provisoires et définitives sont définis au niveau académique. Ces phases se déroulent cependant dans une même période sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, la phase provisoire correspond pour ce palier au 1^{er} semestre ou 2^e trimestre et la phase définitive au 2^e semestre ou au 3^e trimestre en fonction du découpage de l'année scolaire dans l'établissement. Les phases d'orientation sont des moments privilégiés de dialogue entre les élèves, les familles et l'institution scolaire.

L'observation des écarts entre les taux de demandes des familles et des positions des conseils de classe de la phase provisoire à la phase définitive nous renseigne sur le déploiement local des politiques d'orientation et d'affectation et des adaptations mises en œuvre.

Comme au palier 3^e, un vœu d'affectation correspond à une formation dans un établissement déterminé. Entre juin et septembre, les demandes des élèves du palier 2^{de} sont traitées dans le cadre de plusieurs tours d'affectations et d'éventuelles commissions locales.

2.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions

2.1.1. Après la seconde générale et technologique

De janvier à mai, les élèves sont amenés à choisir une voie d'orientation, générale ou technologique. Ils peuvent aussi exprimer une volonté de se réorienter vers la voie professionnelle. Comme en classe de 3^e, les élèves et leurs familles ont d'abord formulé des intentions puis des choix définitifs d'orientation. Participant des dialogues organisés dans chaque établissement, les conseils de classe de 2^{de} ont été amenés à rendre des avis provisoires puis des propositions d'orientation sur lesquelles les chefs d'établissement s'appuient pour prononcer les décisions d'orientation.

À la fin de l'année scolaire, les élèves choisissent entre :

- la 1^{re} générale (dans ce cas, ils précisent les 3 enseignements de spécialité qu'ils souhaitent poursuivre),
- la 1^{re} technologique (une ou plusieurs parmi les 8 séries qui la composent),
- la 1^{re} année préparant au brevet de technicien « Métiers de la musique » (BT MM).

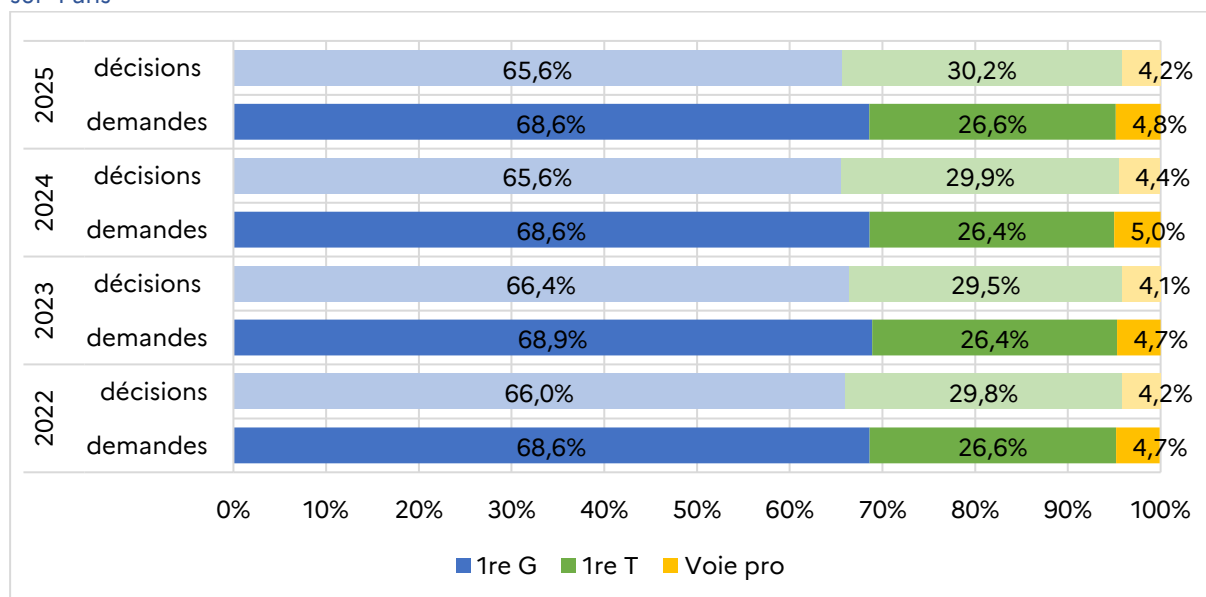
Ils peuvent aussi demander un accès à la voie professionnelle.

À noter, les conseils de classe peuvent, en phase définitive, émettre des avis favorables pour l'accès à la voie professionnelle des élèves qui en ont fait la demande. Ils ne rendent pas de décisions d'orientation vers cette voie.

Les données de la campagne 2025 concernent 431 250 élèves de 2^{de} générale et technologique, scolarisés dans des établissements publics, dont 23,7 % boursiers (soit 102 377 élèves).

Une voie technologique qui peine à attirer les élèves

Graphique 16. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 2^{de} générale et technologique, en %, sur 4 ans



Lecture : En 2022, sur l'ensemble des élèves de 2^{de} générale et technologique, 68,6 % demandent à poursuivre en 1^{re} générale. La même année, 66,0 % de l'ensemble des élèves de 2^{de} générale et technologique obtiennent une décision finale d'orientation en 1^{re} générale.

En 2025, les tendances d'orientation, tant du côté des élèves de 2^{de} générale et technologique et de leurs familles que du côté des conseils de classe, évoluent peu par rapport à la campagne précédente (graphique 16).

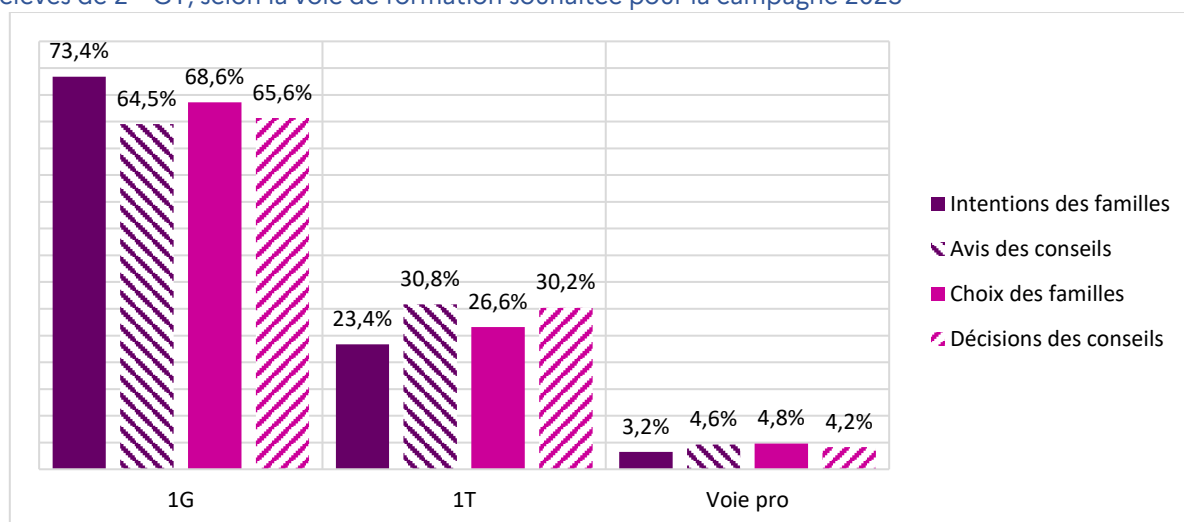
Le pourcentage de demandes d'orientation vers la 1^{re} technologique est en très légère hausse par rapport à 2024 (-0,2 point), tandis que le pourcentage de demandes d'orientation vers la 1^{re} générale reste stable (68,6 %). La part d'élèves envisageant une réorientation vers la voie professionnelle (4,8 %) est en léger recul (-0,2 point) par rapport à 2024.

Par rapport à 2024, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 1^{re} générale (65,6 %) n'évolue pas non plus. Le pourcentage de décisions vers la 1^{re} technologique progresse de 0,3 point (30,2 % en 2025 contre 29,9 % en 2024).

La voie technologique, une orientation de seconde intention

La part d'élèves de 2^{de} générale et technologique ayant exprimé en phase provisoire une intention d'orientation vers la 1^{re} générale (73,4 %) est en baisse par rapport à 2023 (-0,3 point). Cette évolution profite à la 1^{re} technologique, même si pour une part conséquente d'élèves, le choix de la 1^{re} technologique ne se fait qu'après incitation des conseils de classe. L'écart de 8,9 points entre les intentions des élèves et les avis provisoires des conseils de classe se maintient.

Graphique 17. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 2^{de} GT, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2025



Lecture : En 2025, 73,4 % des élèves de 2^{de} générale et technologique expriment en phase provisoire une intention d'orientation vers la 1^{re} générale. 64,5 % des élèves de 2^{de} générale et technologique ont reçu un avis provisoire favorable d'orientation vers la 1^{re} générale.

En phase provisoire, 23,4 % des élèves de 2^{de} générale et technologique manifestent leur intérêt pour les 1^{re} technologiques, quand 30,8 % des élèves de 2^{de} générale et technologique reçoivent un avis provisoire favorable à cette orientation. En phase définitive, de plus nombreux élèves de 2^{de} générale et technologique (26,6 %, soit +3,2 points par rapport à la phase précédente) choisissent une orientation vers les 1^{re} technologiques.

Enfin, les intentions de réorientation vers la voie professionnelle diminuent peu en phase provisoire par rapport à 2024 (3,2 % des élèves de 2^{de} générale et technologique concernés, soit -0,1 point). En parallèle, le pourcentage de demandes de réorientation en phase définitive (4,8 %) baisse aussi (-0,2 point). Les avis émis par les conseils de classe dans les deux phases sont en baisse par rapport à 2024 (-0,5 point en phase provisoire et -0,2 point en phase définitive).

Une orientation déséquilibrée entre les différentes séries technologiques

Dans le détail (tableau 15), les pourcentages de demandes vers les différentes 1^{re} technologiques progressent de manière variable. La STMG reste la série la plus demandée (54,9 % des demandes vers les 1^{re} technologiques), même si la part des demandes d'orientation dans cette série (14,6 %) est en baisse de 0,2 point. Les conseils de classe semblent suivre cette tendance à la baisse : 15,5 % des élèves reçoivent une décision d'orientation vers cette 1^{re} (- 0,2 point par rapport à 2024).

Dans l'ordre de préférence des élèves viennent ensuite la 1^{re} STI2D et la 1^{re} ST2S. L'intérêt des élèves de 2^{de} générale et technologique pour la 1^{re} STI2D (4,8 % des demandes) baisse légèrement (-0,1 point), alors que l'intérêt pour la 1^{re} ST2S (4,2 % des demandes) progresse de +0,4 point. On note peu d'évolution dans les demandes d'orientation vers les autres séries de la voie technologique.

Les conseils de classe continuent d'encourager les orientations vers la voie technologique. Leur position globale évolue peu par rapport à 2025, sauf pour les décisions d'orientation vers la 1^{re} STL, où la part de décisions baisse d'à peine 0,1 point, et pour les décisions d'orientation vers la 1^{re} ST2S, où la part de décisions augmente de 0,4 point.

Tableau 15. Évolution détaillée des demandes et décisions d'orientation après la 2^{de} générale et technologique sur 4 ans, en %

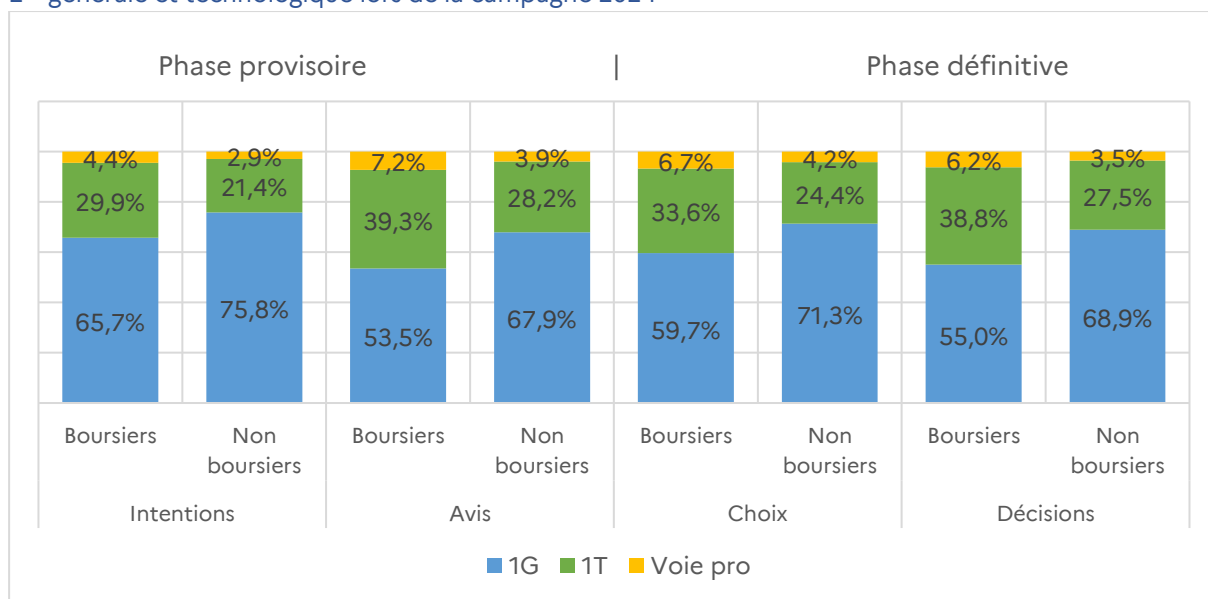
	2022		2023		2024		2025		Évolution 2024/2025	
	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions
Effectifs concernés	417 938	399 775	415 010	396 901	420 059	404 999	419 761	406 766	+ 298	-1 767
Première générale	68,6	66,0	68,9	66,4	68,6	65,6	68,6	65,6	=	=
Première technologique	26,6	29,8	26,4	29,5	26,4	29,9	26,6	30,2	↗	↗
dont 1 ^{re} STMG	15,0	16,3	14,8	15,7	14,8	15,7	14,6	15,5	↘	↘
dont 1 ^{re} STI2D	5,0	5,5	5,0	5,5	4,9	5,4	4,8	5,4	↘	=
dont 1 ^{re} ST2S	3,6	3,9	3,6	4,0	3,8	4,3	4,2	4,7	↗	↗
dont 1 ^{re} STL	1,1	1,3	1,1	1,3	1,1	1,3	1,1	1,2	=	↘
dont 1 ^{re} STD2A	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0	=	=
dont 1 ^{re} STHR	0,4	0,7	0,5	0,7	0,5	0,8	0,5	0,8	=	=
dont 1 ^{re} STAV	0,3	0,7	0,2	0,8	0,2	0,9	0,2	0,9	=	=
dont 1 ^{re} S2TMD	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	=	=
dont BT MM	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0	0,3	=	=
Réorientation vers la voie professionnelle	4,7	4,2	4,7	4,1	5,0	4,4	4,8	4,2	↘	↘
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : En 2022, parmi les 417 938 élèves de 2^{de} générale et technologique ayant fait au moins un vœu en phase définitive, 68,6 % d'entre eux demandent une orientation en 1^{re} générale. Parmi les 399 775 élèves de 2^{de} générale et technologique ayant reçu une décision d'orientation, 66,0 % d'entre eux ont été orientés vers la 1^{re} générale.

Un accès moindre des élèves boursiers à la 1^{re} générale

Entre la phase provisoire et la phase définitive, les élèves boursiers ont moins de possibilités que les élèves non boursiers d'accéder à la 1^{re} générale. Moins d'élèves boursiers (65,7 %) demandent en phase provisoire à accéder à la 1^{re} générale en comparaison des élèves non boursiers (75,8 %). Mais seuls 55 % des élèves boursiers reçoivent une décision d'orientation vers cette voie contre 68,9 % des élèves non boursiers. Ainsi, entre les deux phases de la campagne, l'écart entre taux d'intentions et taux de décisions est de 10,7 points pour les boursiers mais de 6,9 points pour les non boursiers.

Graphique 18. Évolution des demandes et décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 2^{de} générale et technologique lors de la campagne 2024

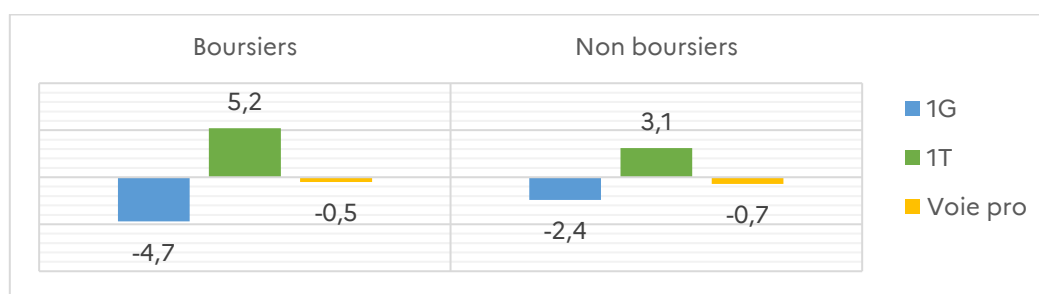


Lecture : En phase provisoire, 65,7 % des intentions d'orientation des élèves boursiers de 2^{de} générale et technologique portent sur la première générale, 29,9 % sur la 1^{re} technologique et 4,4 % sur la voie professionnelle.

Les élèves boursiers (29,9 % en phase provisoire et 33,6 % en phase définitive) demandent plus à s'orienter vers la 1^{re} technologique que les élèves non boursiers (21,4 % en phase provisoire et 24,4 % en phase définitive). Dans le même temps, les élèves boursiers reçoivent plus d'avis favorables pour une orientation dans cette voie (39,3 % en phase provisoire et 38,8 % en phase définitive) que les élèves non boursiers (28,2 % en phase provisoire et 27,5 % en phase définitive).

Une différence d'orientation qui se creuse entre élèves boursiers et non boursiers

Graphique 19. Écart entre taux de choix et de décisions d'orientation par statut des élèves de 2^{de} générale et technologique lors de la campagne 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : Dans la population d'élèves boursiers de 2^{de} générale et technologique, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 1^{re} générale est inférieur de 4,7 points par rapport au pourcentage de choix d'orientation pour cette voie.

L'écart entre les taux de choix et de décisions d'orientation pour les élèves boursiers est, cette année encore, supérieur à l'écart constaté entre ces deux taux pour les élèves non boursiers. Ainsi, les 5,2 points d'écart pour les élèves boursiers montrent que les élèves recevant une décision d'orientation vers la 1^{re} technologique sont bien plus nombreux que les élèves ayant demandé une orientation dans cette voie. Dans la population d'élèves non boursiers de 2^{de} générale et technologique, cet écart est moindre (+3,1 points).

Par rapport à 2024, l'écart entre taux de choix et de décisions vers la 1^{re} générale pour les élèves boursiers s'accroît de 0,2 point, quand cet écart baisse de 0,1 point pour les élèves non boursiers. Parallèlement, l'écart entre ces taux vers la 1^{re} technologique est en hausse pour les élèves boursiers (+0,3 point) mais en baisse pour les élèves non boursiers (-0,1 point).

Une analyse combinée des autres facteurs d'influence de l'orientation tels que la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal, le sexe ou encore le milieu de vie (urbain ou rural) peut permettre d'affiner ces constats et de mettre au jour des pistes de travail pour réduire les inégalités d'orientation.

2.1.2. Vers la 1^{re} générale : choix des enseignements de spécialité

Des ajustements des choix en phase définitive (tableau 16)

En phase provisoire, les élèves s'orientant vers la 1^{re} générale sont invités à choisir quatre enseignements de spécialité (cinq, si un de ces enseignements est proposé hors de leur établissement). En phase définitive, ils doivent resserrer leur choix aux trois enseignements qu'ils suivront en 1^{re}.

Les cinq EDS les plus choisis par les élèves de 1^{re} générale restent les mathématiques, les sciences économiques et sociales (SES), la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre (SVT) et l'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP).

Les mathématiques continuent à être un choix préférentiel des élèves. Cet enseignement recueille plus de 60 % des demandes formulées par les élèves aussi bien en phase provisoire qu'en phase définitive. La limitation du nombre de choix d'EDS à la phase définitive bénéficie aux mathématiques. Comme en 2024, au moment de la phase définitive, cet enseignement représente 20,2 % des demandes formulées par les élèves, alors qu'il ne représentait que 16,9 % des demandes en phase provisoire. Les EDS numérique et sciences informatiques (NSI) et sciences de l'ingénieur attirent moins d'élèves qu'en 2024. Ces EDS pèsent moins lourd surtout en phase définitive.

La part de demandes formulées hors établissement lors de la phase provisoire nous renseigne sur les spécificités de l'offre de formation locale et sur le niveau de contrainte en matière de mobilité des élèves. Dans le cas de l'enseignement NSI, 5,0 % des demandes sont formulées hors établissement en 2025, contre 5,4 % en 2024. Ce taux reste, cette année, à 13,6 % dans le cas des Sciences de l'ingénieur.

La plupart des enseignements de spécialité relevant des humanités et des lettres perdent en attractivité entre les phases provisoire et définitive, notamment les EDS humanités, littérature et philosophie (HLP) (-0,9 point), langues, littérature et cultures étrangères et régionales (LLCER) – anglais (-0,9 point).

Tableau 16. Distribution des choix d'EDS de 1^{re} générale à l'issue de la 2^{de} GT par phase

Enseignements de spécialité	Nombre de demandes en phase provisoire	Part de demandes hors établissement	Nombre de demandes en phase définitive	Poids de l'EDS en		Part d'élèves ayant choisi cet EDS en	
				phase provisoire	phase définitive	phase provisoire	phase définitive
Mathématiques	232 430	0,0%	199 135	16,9%	20,2%	67,4%	60,7%
Sciences économiques et sociales	204 650	0,2%	152 031	14,8%	15,5%	59,3%	46,4%
Physique-Chimie	174 807	0,0%	136 961	12,7%	13,9%	50,7%	41,8%
Sciences de la vie et de la terre	179 868	0,0%	131 729	13,1%	13,4%	52,1%	40,2%
Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	153 844	0,2%	109 923	11,2%	11,2%	44,6%	33,5%
Humanités, Littérature et Philosophie	97 080	0,6%	60 411	7,0%	6,1%	28,1%	18,4%
Langues, Littérature et Cultures Étrangères (LLCER)-Anglais monde contemporain	65 734	0,9%	50 705	4,8%	5,2%	19,1%	15,5%
LLCER - Anglais	71 637	1,0%	41 819	5,2%	4,3%	20,8%	12,8%
Numérique et Sciences Informatiques	68 374	5,0%	35 516	5,0%	3,6%	19,8%	10,8%
Sciences de l'ingénieur	38 765	13,6%	18 040	2,8%	1,8%	11,2%	5,5%
Arts plastiques	19 105	20,4%	11 911	1,4%	1,2%	5,5%	3,6%
Éducation physiques, pratiques et culture sportives	25 630	42,6%	10 758	1,9%	1,1%	7,4%	3,3%
LLCER - Espagnol	13 862	7,4%	8 798	1,0%	0,9%	4,0%	2,7%
Cinéma-Audiovisuel	8 959	31,5%	4 906	0,7%	0,5%	2,6%	1,5%
Histoire des Arts	5 480	18,5%	3 364	0,4%	0,3%	1,6%	1,0%
Théâtre	5 023	24,8%	2 804	0,4%	0,3%	1,5%	0,9%
Musique	3 478	30,5%	1 931	0,3%	0,2%	1,0%	0,6%
Danse	1 624	59,1%	659	0,1%	0,1%	0,5%	0,2%
Littérature et langues des cultures antiques - Latin	1 765	34,7%	573	0,1%	0,1%	0,5%	0,2%
Biologie-Écologie	3 506	97,5%	416	0,3%	0,0%	1,0%	0,1%
LLCER - Italien	538	46,7%	250	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%
Littérature et langues des cultures antiques - Grec	784	35,8%	227	0,1%	0,0%	0,2%	0,1%
LLCER - Allemand	380	37,1%	170	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Arts du cirque	226	28,3%	156	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
LLCER - Corse	167	4,8%	116	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LLCER - Créole	201	38,3%	111	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
LLCER - Portugais	136	50,0%	78	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LLCER - Occitan	61	13,1%	32	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LLCER - Catalan	50	18,0%	31	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LLCER - Basque	18	38,9%	5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LLCER - Tahitien	10	100,0%	2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LLCER - Breton	18	61,1%	1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Nombre total de demandes	1 378 210	2,9 %	983 569	100 %	100 %	Effectif : 344 978	Effectif : 327 962

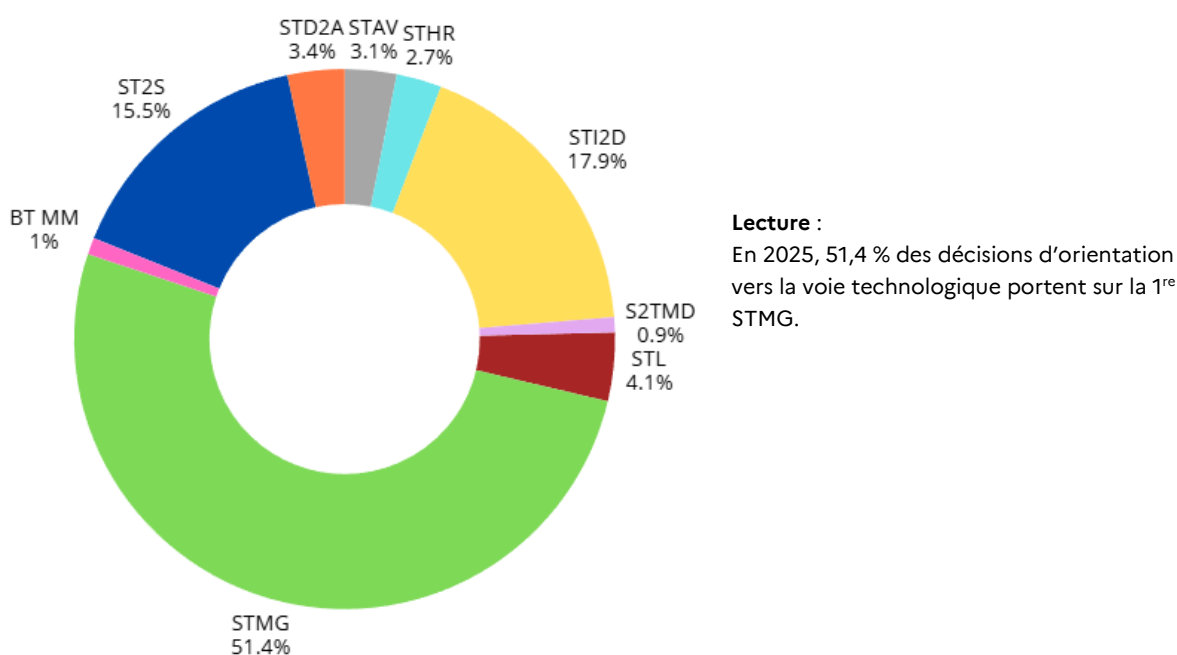
Lecture : En 2025, parmi les 344 978 élèves ayant demandé au moins 1 EDS en phase provisoire, 67,4 % ont choisi l'EDS de mathématiques. Parmi les 327 962 élèves ayant demandé au moins 1 EDS en phase définitive, 60,7 % ont choisi l'EDS mathématiques.

2.1.3. Vers la 1^{re} technologique : choix de série

Une progression des orientations en ST2S

La majorité des élèves recevant une décision d'orientation vers une 1^{re} technologique (51,4 %) est orientée vers la 1^{re} Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Par rapport à 2024, les baisses des taux d'orientation vers la STMG (-1 point), vers la STI2D (-0,3 point) et vers la STL (-0,2 point) profitent aux taux de décisions vers la 1^{re} Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) (+1 point) et la 1^{re} Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) (+0,2 point).

Graphique 20. Distribution des décisions d'orientation vers la voie technologique à l'issue de la 2^{de} GT selon le poids de la série pour la campagne 2025



Les conseils de classe, un impact important sur les choix des élèves (graphique 21)

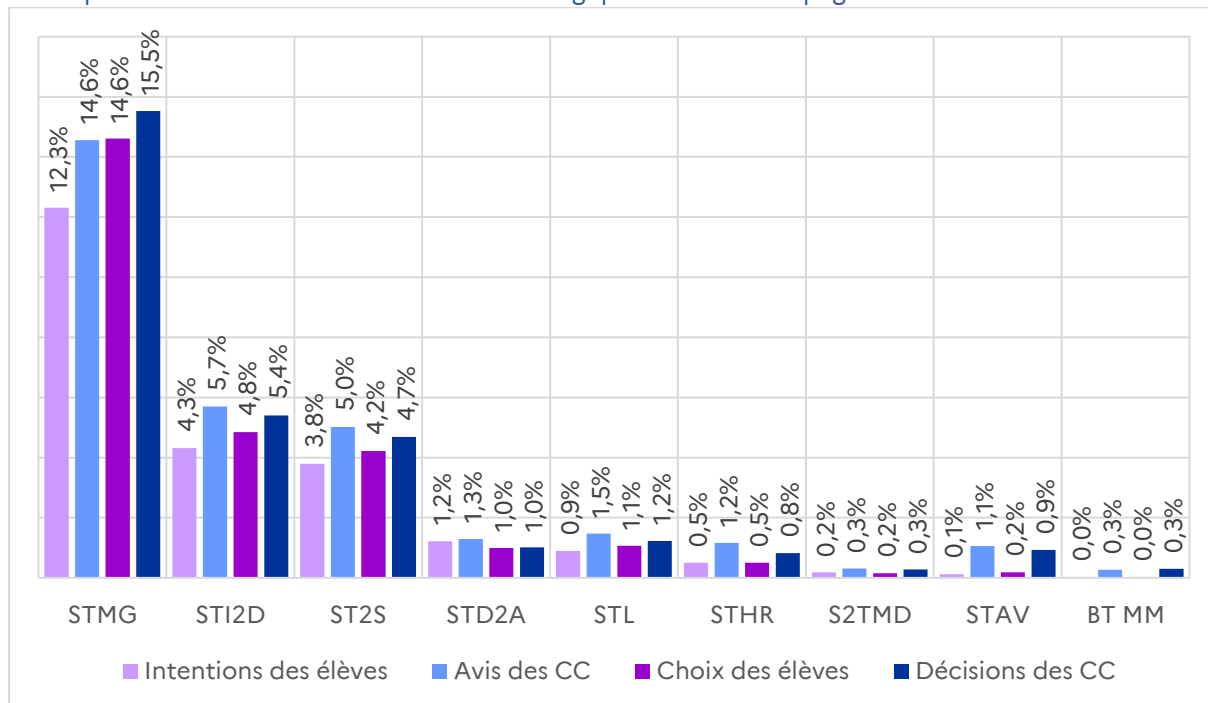
L'analyse des taux de demandes et de décisions d'orientation de la phase provisoire à la phase définitive permet plusieurs constats, et particulièrement celui d'une forte influence des conseils de classe sur les demandes d'orientation des élèves et de leurs familles.

Dans le cas de l'orientation vers la 1^{re} STMG, le taux d'intentions des élèves lors de la phase provisoire (12,3 %) est bien inférieur au taux de décisions finales d'orientation (15,5 %). Les avis d'orientation des conseils de classe (14,6 %) incitent les élèves à s'orienter vers la STMG. Ainsi, en phase définitive, le taux de choix des élèves est de 14,6 %, il progresse de 2,3 points. Au final, les conseils de classe formulent encore plus de décisions finales d'orientation vers la STMG.

L'influence des conseils de classe ne pèse pas autant sur les autres séries. Dans les cas des orientations vers la STI2D, la STL et la ST2S, les conseils de classe se montrent relativement incitatifs en phase provisoire, les taux d'avis (respectivement 5,7 %, 1,5 % et 5,0 %) sont supérieurs aux taux d'intentions exprimés par les élèves (respectivement 4,3 %, 0,9 % et 3,8 %). Les taux de choix définitifs d'élèves par rapport aux taux d'intentions n'augmentent pas autant que pour la STMG : +0,5 point vers la STI2D, +0,2 point vers la STL et +0,4 point vers la ST2S.

Dans toutes les séries, exception faite de la STMG, les conseils de classe de fin d'année scolaire sont moins incitatifs qu'en phase provisoire. Les taux de décisions définitifs d'orientation sont inférieurs aux taux d'avis provisoires de 0,3 point vers la STI2D (5,4 %), de 0,3 point vers la STL (1,2 %) et de 0,3 point vers la ST2S (4,7 %).

Graphique 21. Répartition détaillée des demandes des élèves de 2^{de} GT et des réponses de conseils de classe pour une orientation vers la voie technologique durant la campagne 2024



Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des élèves de 2^{de} générale et technologique, en phase provisoire, 12,3 % expriment une intention d'orientation vers la 1^{re} STMG et 14,6 % reçoivent un avis favorable à une poursuite d'études dans cette 1^{re}. En phase définitive, parmi les élèves de 2^{de} générale et technologique, 14,6 % expriment un choix d'orientation vers la 1^{re} STMG et 15,5 % des élèves reçoivent une décision d'orientation favorable pour la 1^{re} STMG.

Les taux d'avis et de décisions d'orientation vers la 1^{re} Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) restent inchangés entre les deux phases. Les taux d'intentions provisoires et de choix définitifs des élèves restent aussi stables : +0,1 point.

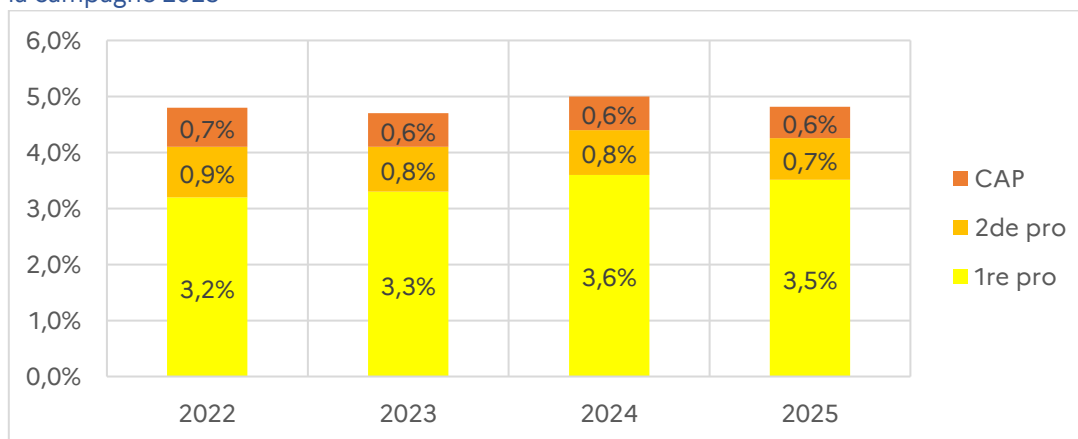
Les vœux d'orientation des élèves vers la 1^{re} Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), vers la 1^{re} Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) et vers la 1^{re} Sciences et technologies du design et des arts appliquées (STD2A) sont tous satisfaits. Dans les deux phases, les taux de décisions d'orientation sont égaux ou supérieurs aux taux de demandes formulées.

2.1.4. Vers la voie professionnelle

Une préférence marquée pour les passerelles ascendantes

Au palier d'orientation de la 2^{de} générale et technologique, la réorientation vers la voie professionnelle reste marginale. En 2025, le taux de demandes de parcours vers cette voie est en baisse (graphique 22). Une majorité des demandes concerne une réorientation vers la 1^{re} professionnelle, même si la part de ces demandes (3,5 %) baisse de 0,1 point par rapport à l'an dernier. Le taux de demandes d'orientation vers la première année de CAP reste stable à 0,6 % depuis 2023.

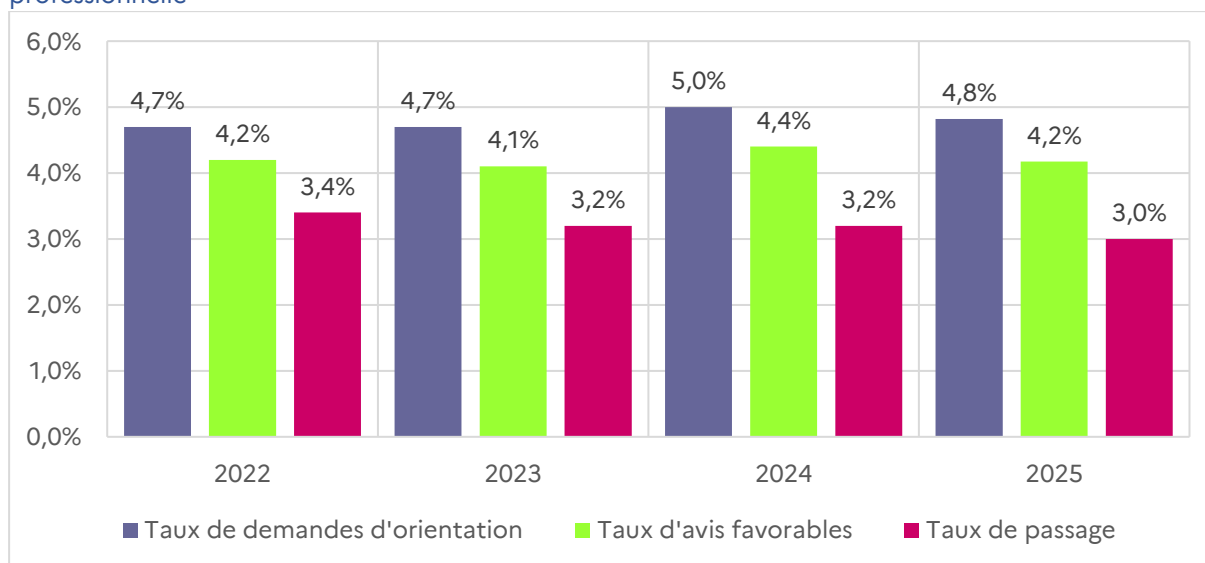
Graphique 22. Répartition des demandes d'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la 2^{de} GT pour la campagne 2025



Lecture : En 2025, 3,5 % des intentions d'orientation des élèves de 2^{de} générale et technologique portent sur la première professionnelle.

Une légère baisse des réorientations vers la voie professionnelle

Graphique 23. Vue des réorientations effectives des élèves de 2^{de} générale et technologique vers la voie professionnelle



Source : Taux de passage de la 2^{de} GT vers la voie professionnelle issus de DEPP, SI Scolarité et SIFA

Lecture : En 2025, 4,8 % des élèves de 2^{de} générale et technologique souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle. 4,2 % des élèves du même niveau reçoivent un avis favorable à une poursuite d'études dans cette voie. 3,0 % des élèves scolarisés en 2^{de} générale et technologique à la rentrée 2024 sont inscrits dans une formation de la voie professionnelle à la rentrée 2025.

Le taux d'avis favorables à une réorientation vers la voie professionnelle évolue à la baisse tout comme le taux de demandes de réorientation (-0,2 point par rapport à 2024). À la rentrée, le taux de passage d'élèves de 2^{de} générale et technologique dans une formation professionnelle diminue. Les formations d'accueil sont, cette année encore, saturées par les montées pédagogiques de 2^{de} professionnelle vers la 1^{re} et par les demandes d'orientation des élèves de 3^e vers la 1^{re} année de CAP.

2.1.5. Réalités territoriales

Des différences dans l'orientation vers la voie technologique observables au niveau académique (tableau 17)

Au niveau national, le taux de décisions d'orientation vers les 1^{re} technologiques (30,2 %) poursuit sa progression (+0,2 point). Dans 17 académies, les taux de décisions vers la voie technologique suivent cette tendance. Le taux de décisions d'orientation vers la 1^{re} générale se maintient à 65,6 %.

Dans les académies de Limoges, de Guyane et de Martinique, les taux de décisions d'orientation vers la 1^{re} générale progressent respectivement de 2 points, de 2,2 points et de 5,5 points. Dans les deux académies ultramarines, ces hausses coïncident avec une forte baisse des taux de décisions d'orientation vers les 1^{re} technologiques (-3,6 points en Guyane et -4,5 points en Martinique).

Dans les académies de Clermont-Ferrand et de Nice, les taux de décisions d'orientation vers la 1^{re} générale baissent de 2,5 points. Parallèlement, à Clermont-Ferrand, le taux de décisions vers la 1^{re} technologique gagne 3 points.

Tableau 17. Évolution des décisions d'orientation post-2^{de} GT par académie et région académique de 2024 à 2025

Académies et régions académiques	Effectif	Part de boursiers, en %	Taux de décisions d'orientation 2024, en %			Taux de décisions d'orientation 2025, en %			Évolution		
			1G	1T	1P	1G	1T	1P	1G	1T	1P
Clermont-Ferrand	6 707	19,2	69,1	25,9	5,0	66,7	28,9	4,5	↘	↗	↘
Grenoble	21 823	16,0	64,5	31,8	3,7	63,8	32,6	3,6	↘	↗	↘
Lyon	20 617	23,2	62,3	33,6	4,1	60,8	34,7	4,4	↘	↗	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	49 147	19,5	64,2	31,8	4,0	63,0	32,9	4,1	↘	↗	=
Besançon	7 319	18,8	66,8	29,3	3,8	66,4	30,8	2,9	↘	↗	↘
Dijon	9 601	19,5	68,3	27,1	4,6	67,8	28,1	4,1	↘	↗	↘
Bourgogne-Franche-Comté	16 920	19,2	67,7	28,1	4,2	67,1	29,3	3,6	↘	↗	↘
Bretagne (Rennes)	15 568	17,3	68,2	26,8	5,0	68,4	26,5	5,1	↗	↘	↗
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	16 286	20,2	62,8	30,7	6,5	63,7	30,2	6,1	↗	↘	↘
Corse	2 066	0,0	72,0	24,2	3,8	71,6	25,7	2,8	↘	↗	↘
Nancy-Metz	14 184	20,3	64,1	30,6	5,3	64,8	30,4	4,8	↗	↘	↘
Reims	7 812	23,5	65,0	27,8	7,2	66,0	27,6	6,5	↗	↘	↘
Strasbourg	12 378	20,1	66,4	29,7	3,9	66,2	30,3	3,5	↘	↗	↘
Grand Est	34 374	21,0	65,1	29,6	5,2	65,6	29,7	4,7	↗	↗	↘
Amiens	12 202	22,9	64,3	30,2	5,5	65,1	29,8	5,1	↗	↘	↘
Lille	22 697	27,1	64,6	29,8	5,6	65,9	29,1	5,0	↗	↘	↘
Hauts-de-France	34 899	25,6	64,5	29,9	5,6	65,6	29,3	5,0	↗	↘	↘
Créteil	34 286	28,3	61,9	33,6	4,5	62,1	33,9	3,9	↗	↗	↘
Paris	11 350	20,2	76,0	22,7	1,3	77,2	21,6	1,2	↗	↘	↘
Versailles	45 320	18,4	67,9	29,9	2,2	68,6	29,3	2,0	↗	↘	↘
Île-de-France	90 956	22,3	66,7	30,4	2,9	67,2	30,1	2,6	↗	↘	↘
Normandie	20 655	20,9	64,6	30,3	5,1	64,8	30,7	4,5	↗	↗	↘
Bordeaux	19 943	18,3	68,4	26,2	5,4	67,0	28,3	4,7	↘	↗	↘
Limoges	4 179	21,3	67,5	28,9	3,6	69,5	27,4	3,1	↗	↘	↘
Poitiers	10 877	18,7	67,8	27,3	4,9	68,4	27,2	4,4	↗	↘	↘
Nouvelle-Aquitaine	34 999	18,8	68,1	26,9	5,0	67,7	27,9	4,4	↘	↗	↘
Montpellier	17 800	29,4	63,3	31,0	5,7	61,9	32,7	5,4	↘	↗	↘
Toulouse	16 890	21,1	67,0	28,3	4,8	67,2	28,0	4,8	↗	↘	=
Occitanie	34 690	25,3	65,1	29,6	5,3	64,6	30,3	5,1	↘	↗	↘
Pays-de-la-Loire (Nantes)	17 633	18,3	67,4	28,2	4,4	66,2	29,5	4,3	↘	↗	↘
Aix-Marseille	16 836	27,8	65,9	30,5	3,6	66,0	29,8	4,1	↗	↘	↗
Nice	14 604	21,5	68,7	26,9	4,4	66,1	28,4	5,5	↘	↗	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 440	24,9	67,2	28,8	4,0	66,1	29,2	4,7	↘	↗	↗
Guadeloupe	3 412	36,8	67,1	29,9	3,0	67,2	28,0	4,8	↗	↘	↗
Guyane	2 272	41,4	59,5	34,5	6,0	61,7	30,8	7,4	↗	↘	↗
La Réunion	7 888	41,3	60,4	36,1	3,5	59,9	37,4	2,7	↘	↗	↘
Martinique	2 349	30,8	62,7	32,6	4,7	68,2	28,1	3,7	↗	↘	↘
Mayotte	4 505	44,8	47,5	45,3	7,2	47,9	47,0	5,1	↗	↗	↘
France	420 059	23,7	65,6	29,9	4,4	65,6	30,2	4,2	=	↗	↘

Précisions : Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 2 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 2 points. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

2.2. Procédures d'affectation

2.2.1. Après la 2^{de}

Les procédures d'affectation du palier 2^{de} permettent aux élèves de 2^{de} générale et technologique, de 2^{de} professionnelle et de terminale CAP de formuler des vœux d'affectation vers :

- des 1^{re} technologiques,
- des 1^{re} professionnelles.

Par ailleurs, les élèves de 2^{de} générale et technologique sont répartis en classe de 1^{re} générale dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix, avec l'accord de leurs représentants légaux, et selon les spécificités d'organisation de l'établissement. Lorsque le choix des enseignements de spécialité nécessite un changement d'établissement, une procédure d'affectation particulière peut être mise en place au niveau académique. Seules les affectations dans les formations technologiques et professionnelles sont gérées dans Affelnet-Lycée.

Une demande d'affectation en première année de CAP et en 2^{de} professionnelle peut s'assimiler, en l'absence de montée pédagogique, à une demande de redoublement. Le nombre de candidats pour ces formations est donc moindre.

Une gestion de l'offre et des capacités qui permet un meilleur remplissage des formations

Tableau 18. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2^{de}, scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Voie d'orientation	Nombre d'offres de formation		Capacité carte scolaire		Nombre de vœux 1		Taux de satisfaction sur vœu 1, en %		Taux de remplissage, en %	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
1 ^{re} générale	478	525	51 390	59 587	44 532	52 554	97,9	97,6	87,5	88,9
1 ^{re} technologique	2 460	2 378	133 361	129 950	129 253	126 912	85,6	85,6	91,0	91,8
1 ^{re} professionnelle	7 278	6 932	161 584	155 283	160 580	161 280	77,4	76,8	88,6	92,7
1 ^{re} année de CAP	63	38	349	308	185	208	62,7	60,1	42,7	49,0
2 ^{de} professionnelle	1	1	36	36	20	28	100,0	100,0	58,3	88,9
Total	10 280	9 879	346 720	345 201	334 570	341 011	83,3	83,3	89,3	91,7

Précisions : Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu au nombre de vœux de rang 1 pour la formation. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés dans la formation (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

En 2025, le nombre d'offres de formation proposées après la classe de 2^{de} générale et technologique baisse pour la 1^{re} technologique comme pour la 1^{re} professionnelle. Cela se traduit par une baisse des capacités d'accueil (-3374 places en 1^{re} technologique, -6301 places en 1^{re} professionnelle).

Les taux de remplissage évoluent positivement par rapport à 2024 dans toutes les voies d'orientation, surtout en 1^{re} professionnelle (+4,1 points). Le nombre d'élèves affectés sur leur vœu préférentiel reste globalement stable : le taux de satisfaction sur vœu préférentiel est de 83,3 %.

Des CAP qui peinent aussi à accueillir des élèves du palier 2^{de}

89,9 % des élèves du palier 2^{de} ayant participé à la campagne d'affectation ont pu être admis sur un de leurs vœux (soit +0,2 point par rapport à 2024). Le taux d'admis en 1^{re} technologique (94,7 %) gagne 1,1 point par rapport à l'an dernier. Le taux d'admis en 1^{re} professionnelle (89,8 %) progresse, quant à lui, de 0,7 point. Le taux d'admis en 1^{re} générale se maintient à 99,4 %.

44,3 % des élèves du palier 2^{de} candidats à une première année de CAP réussissent à y être admis à l'issue du tour principal contre 53,8 % en 2024 (soit -9,5 points). 63,4 % des élèves ayant demandé une 2^{de} professionnelle ont été admis dans cette formation (soit une baisse de 0,9 point par rapport à la campagne précédente).

Tableau 19. Résultats de l'affectation des élèves du palier 2^{de} scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie de formation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)	Part d'élèves boursiers	Nb de candidats à la voie	Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)	Part d'admis boursiers	Taux d'admis dans la voie
1 ^{re} générale	51 773	20,5%	51 719	51 411	20,5%	99,4%
1 ^{re} technologique	125 370	29,5%	125 366	118 740	29,7%	94,7%
1 ^{re} professionnelle	160 841	39,3%	160 737	144 282	39,7%	89,8%
1 ^{re} année de CAP	15 728	31,6%	15 682	6 954	32,9%	44,3%
2 ^{de} professionnelle	13 142	30,4%	13 104	8 309	32,8%	63,4%
Total	366 854	32,6%	366 608	329 696	32,8%	89,9%

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Une gestion des capacités favorisant un meilleur remplissage des formations (tableau 20)

Par rapport à 2024, la régulation de la capacité d'accueil en 1^{re} STMG (-2095 places) couplée à une diminution du nombre de vœux formulés en rang 1 (-1819) permettent une meilleure performance d'affectation (hausse de 0,7 point du taux de satisfaction sur ce vœu préférentiel et hausse de 1,7 point du taux de remplissage). En ST2S, la légère augmentation du nombre de vœu préférentiel (+808 vœux) s'accompagne d'une augmentation du taux de remplissage de ces formations (96,7 %, soit +5,5 points en comparaison du taux 2024). L'attrait des élèves du palier 2^{de} pour les séries STI2D et STL baisse sensiblement cette année (-851 vœux de rang 1 pour la STI2D, -295 vœux pour la STL) tandis que les capacités d'accueil de ces formations sont diminuées (-505 places en STI2D et -311 places en STL).

Tableau 20. Évolution de l'affectation en 1^{re} technologique au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2^{de} dans des établissements publics relevant de l'éducation nationale

Série	Nombre d'offres de formation		Capacité scolaire		Nombre de vœux 1		Taux de satisfaction sur vœu 1, en %		Taux de remplissage, en %	
	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2024	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025	Année 2024	Année 2025
STMG	1 054	1 018	70 878	68 783	72 170	70 351	83,7	84,4	93,7	95,4
STI2D	552	543	29 698	29 193	25 506	24 655	92,5	92,3	85,9	85,5
ST2S	368	344	19 823	19 468	19 818	20 626	86,0	83,7	91,2	96,7
STL	319	312	8 066	7 755	5 950	5 655	94,5	94,1	74,9	74,7
STD2A	67	61	2 475	2 291	3 400	3 267	59,9	61,4	83,2	91,8
STHR	58	58	2 060	2 065	2 012	1 991	80,3	82,3	83,7	85,0
S2TMD	39	42	334	395	369	367	68,8	76,6	77,2	71,9
Sous-total hors STAV	2 457	2 386	133 334	130 126	129 225	127 010	85,6	85,6	90,1	91,8
STAV	3	153	27	4 066	28	2 165	92,9	92,2	114,8	52,4
Total toutes séries	2 460	2 539	133 361	134 192	129 253	129 175	85,6	85,7	90,1	90,6

Précisions : Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu au nombre de vœu de rang 1. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur cette formation (quel que soit le rang du vœu) au nombre de places prévu par la carte scolaire. Les 1^{re} STAV relèvent du ministère en charge de l'agriculture.

Des demandes concentrées sur un nombre de spécialités plus restreint qu'en 2025

Tableau 21. Vue des affectations dans les spécialités de 1^{re} professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1

Spécialité de première professionnelle	Nb d'offres de formation	Capacité scolaire	Nb de vœux 1	Taux de remplissage	Taux de pression		
					Moyen	Min.	Max.
Métiers commerce et vente opt. A Animation et Gestion de l'espace commercial	573	18 188	22 504	96,2%	1,2	0,4	2,2
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	506	14 483	14 920	94,9%	1,0	0,3	1,2
Accompagnement Soins - Services à la personne	349	12 349	14 194	96,2%	1,2	0,1	4,3
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	499	13 060	12 720	93,5%	1,0	0,3	1,5
Métiers commerce et vente opt. B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	404	8 071	10 048	97,2%	1,2	0,4	1,5
Cybersécurité, informatique & réseaux, électronique	238	7 377	9 360	96,9%	1,2	0,5	1,6
Métiers de l'accueil	351	7 035	6 263	94,7%	0,9	0,2	1,3
Maintenance des Véhicules opt. A. Voitures particulières	181	5 152	6 038	96,2%	1,2	0,4	1,6
Cuisine	192	4 466	5 041	96,3%	1,1	0,3	1,4
Maintenance des systèmes de production connectés	297	6 236	4 996	84,7%	0,8	0,1	1,0
Commercialisation et services en restauration	192	4 110	3 511	90,4%	0,8	0,1	1,0
Animation-Enfance & personnes âgées	115	2 502	3 141	94,1%	1,3	0,2	1,8
Logistique	113	2 653	2 622	92,8%	1,0	0,5	1,7
Tech. Chaudronnerie industrielle	128	2 418	2 503	93,1%	1,0	0,3	1,4
Total toutes spécialités 2025	5 942	141 293	148 096	93,2 %			
Total toutes spécialités 2024	6 820	151 728	157 186	92,4 %			

Précisions : Les taux de pression sont calculés en rapportant le nombre de vœux formulés en rang 1 sur la capacité de carte scolaire. Seules les formations proposées sous statut scolaire dans des établissements publics et offrant une capacité scolaire supérieure ou égale à 25 places sont prises en compte. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur cette formation (quel que soit le rang du vœu) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

14 spécialités de 1^{re} professionnelle regroupent environ 80 % des demandes d'affectation des élèves du palier 2^{de}, contre 19 spécialités en 2024 (tableau 21). Comme l'année précédente, ces spécialités font partie des familles de métiers ayant trait à la relation client, à la transition énergétique et aux services à la personne. Les spécialités relevant des métiers de l'administration et de la gestion occupent aussi une place d'importance.

11 de ces 14 spécialités recueillent un nombre de vœux préférentiels surpassant la capacité d'accueil des formations. Toutefois, les taux de remplissage n'excèdent pas 100 %, en raison de différences territoriales. Les extrêmes observés dans les taux de pression, traduits par les minima et les maxima, tiennent à la disponibilité des offres de formation dans un territoire donné et à l'attrait des élèves pour ces formations.

2.2.2. L'affectation en territoires

Des classes de 1^{re} technologiques moins remplies en 2025 à l'issue du premier tour d'affectation (tableau 22)

Par rapport à 2024, en France, le taux de remplissage des classes de 1^{re} professionnelle (92,7 %) progresse très légèrement (+0,3 point), alors que le taux de remplissage des classes de 1^{re} technologique (91,8 %) baisse un peu (-0,6 point). Dans les académies de Grenoble et de La Réunion, les taux de remplissage des 1^{re} professionnelles perdent plus de 2 points (respectivement -6,4 points et -2,5 points). Dans les académies de Poitiers (91,0 %), Limoges (83,9 %) et Pays-de-la-Loire (93,9 %), la hausse des taux en 1^{re} est de plus de 2 points (respectivement +2 points, +3 points et +4 points).

Le taux de remplissage des 1^{re} technologiques est en forte baisse (supérieure à 2 points) dans 8 académies : -2,3 points à Créteil (97,8 %), -3,3 points à Clermont-Ferrand (85,7 %), -3,5 points à Amiens (89,9 %) et en Guyane (90,8 %), -3,7 points à Reims (81,1 %) et à Limoges (79,1 %), -9 points en Centre-Val-de-Loire (89,4 %) et -10,3 points en Martinique (76,7 %).

Dans le même temps, le taux de remplissage des 1^{re} technologiques est en hausse de plus de 2 points dans les académies de Nice (94,5 %, soit 2,2 points), de Poitiers (83,7 %, soit +2,2 points), de Paris (93,0 %, soit +2,4 points) et de Nancy-Metz (97,2 %, soit +2,8 points).

Tableau 22. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie

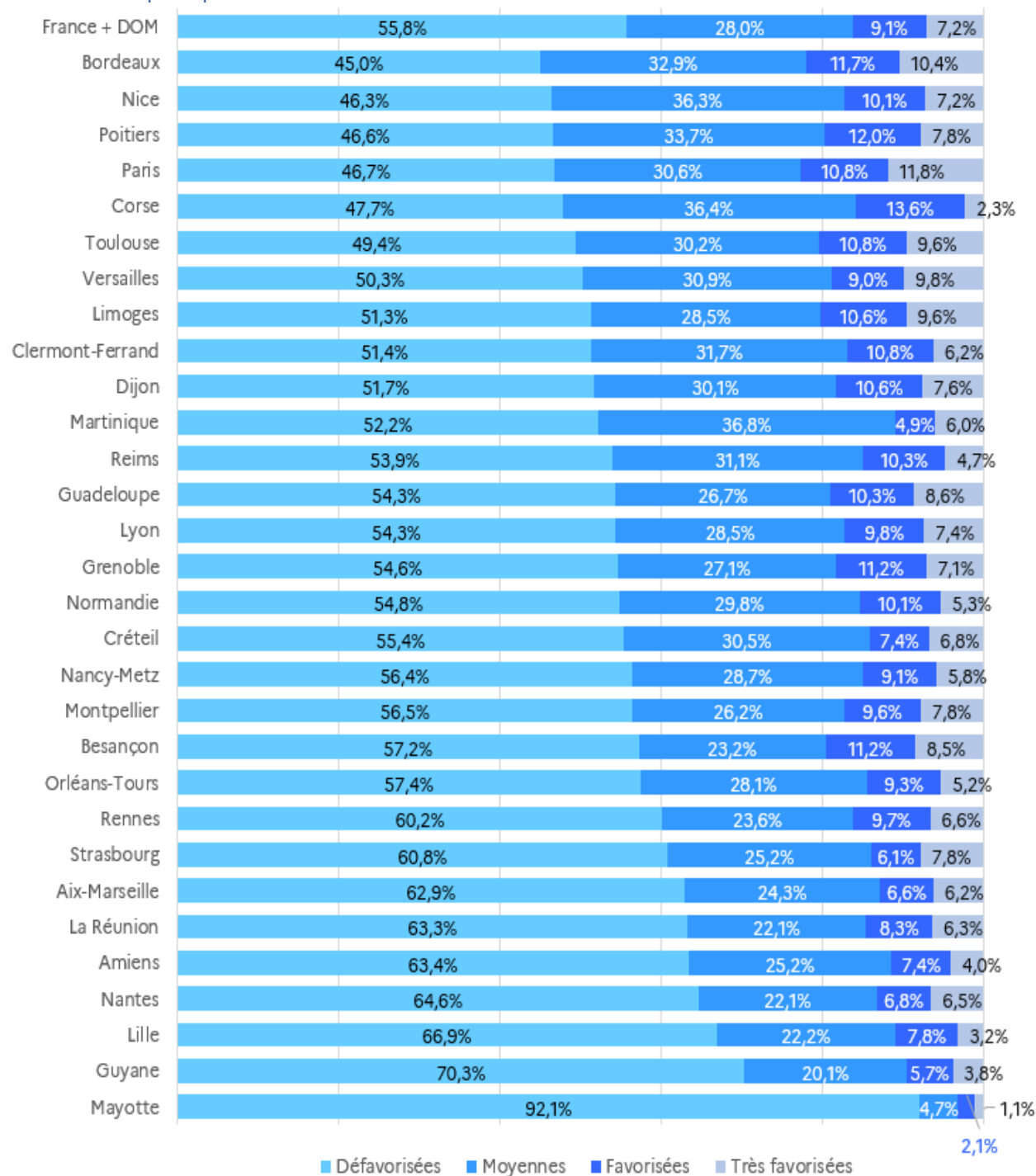
Académies et régions académiques	Part d'élèves boursiers affectés		Taux de remplissage 2024		Taux de remplissage 2025		Évolution du taux de remplissage	
	en 2024	en 2025	1 P	1 T	1 P	1 T	1 P	1 T
Clermont-Ferrand	30,3 %	32,7%	97,3 %	89,0 %	98,5%	85,7%	↗	↘
Grenoble	24,2 %	27,0%	99,4 %	99,1 %	93,0%	98,5%	↘	↘
Lyon	34,2 %	38,5%	97,5 %	94,2 %	98,6%	94,5%	↗	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	29,4 %	32,7%	98,2 %	95,5 %	96,3%	94,9%	↘	↘
Besançon	26,0 %	28,8%	95,7 %	90,3 %	94,4%	89,0%	↘	↘
Dijon	27,8 %	29,9%	94,6 %	79,1 %	93,3%	78,8%	↘	↘
Bourgogne-Franche-Comté	27,0 %	29,4%	95,2 %	83,7 %	93,8%	83,0%	↘	↘
Bretagne (Rennes)	26,5 %	28,4%	91,2 %	82,0 %	92,5%	83,5%	↗	↗
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	28,8 %	31,8%	95,8 %	98,4 %	96,5%	89,4%	↗	↘
Corse	21,2 %	34,9%	67,6 %	93,8 %	69,0%	95,5%	↗	↗
Nancy-Metz	30,1 %	32,6%	99,0 %	94,4 %	99,6%	97,2%	↗	↗
Reims	35,5 %	38,2%	89,3 %	84,8 %	90,6%	81,1%	↗	↘
Strasbourg	25,0 %	26,7%	8,5 %	83,5 %	9,1%	84,8%	↗	↗
Grand Est	30,6 %	33,0%	69,2 %	88,3 %	69,2%	88,9%	=	↗
Amiens	31,9 %	33,4%	92,8 %	93,4 %	94,1%	89,9%	↗	↘
Lille	39,5 %	42,5%	91,1 %	92,4 %	90,9%	92,0%	↘	↘
Hauts-de-France	36,9 %	39,3%	91,6 %	92,8 %	92,0%	91,2%	↗	↘
Créteil	31,9 %	37,6%	98,6 %	100,1 %	97,9%	97,8%	↘	↘
Paris	38,1 %	44,1%	95,9 %	90,6 %	96,8%	93,0%	↗	↗
Versailles	26,8 %	30,6%	97,9 %	97,6 %	98,8%	97,0%	↗	↘
Île-de-France	30,3 %	35,2%	98,0 %	98,1 %	98,1%	97,1%	↗	↘
Normandie	31,2 %	31,8%	95,0 %	90,5 %	96,8%	90,1%	↗	↘
Bordeaux	26,6 %	28,0%	96,2 %	90,2 %	96,9%	92,1%	↗	↗
Limoges	29,6 %	33,3%	80,9 %	82,8 %	83,9%	79,1%	↗	↘
Poitiers	27,0 %	30,8%	89,0 %	81,5 %	91,0%	83,7%	↗	↗
Nouvelle-Aquitaine	27,0 %	29,4%	92,4 %	86,4 %	93,8%	87,7%	↗	↗
Montpellier	39,3 %	41,6%	93,0 %	91,3 %	92,9%	91,4%	↘	↗
Toulouse	31,3 %	34,9%	93,2 %	92,6 %	94,1%	91,8%	↗	↘
Occitanie	35,4 %	38,3%	93,1 %	91,9 %	93,5%	91,6%	↗	↘
Pays-de-la-Loire (Nantes)	27,8 %	30,2%	89,9 %	88,7 %	93,9%	89,8%	↗	↗
Aix-Marseille	37,4 %	41,9%	97,5 %	96,6 %	97,8%	97,0%	↗	↗
Nice	29,9 %	33,2%	97,4 %	92,3 %	99,3%	94,5%	↗	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34,3 %	38,4%	97,5 %	94,9 %	98,4%	96,1%	↗	↗
Guadeloupe	51,4 %	56,8%	78,7 %	87,8 %	78,8%	88,8%	↗	↗
Guyane	48,1 %	53,6%	93,9 %	94,3 %	91,0%	90,8%	↘	↘
La Réunion	61,0 %	61,8%	94,2 %	93,9 %	91,7%	93,6%	↘	↘
Martinique	46,9 %	49,2%	86,4 %	87,0 %	87,3%	76,7%	↗	↘
Mayotte	45,6 %	42,4%	98,0 %	93,9 %	98,4%	92,3%	↗	↘
France	32,4 %	35,4%	92,4 %	92,4 %	92,7%	91,8%	↗	↘

Précisions : Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 2 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 2 points. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Les élèves issus de milieux défavorisés, des élèves pénalisés à tous les niveaux

Comme observé au palier 3^e, dans toutes les académies, les élèves encore en attente d'affectation à l'issue du tour principal sont majoritairement issus de milieux défavorisés. Cette répartition reste très liée au tissu socioéconomique local. Certaines académies comptent plus d'élèves issus de milieux moyens ou défavorisés. Ces constats sont donc à étayer à partir de l'analyse d'autres facteurs influençant les parcours d'orientation des élèves, tels que le statut boursier ou l'IPS de l'établissement d'origine.

Graphique 24. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal



Lecture : 92,1% des élèves non affectés dans l'académie de Mayotte ont un représentant légal 1 appartenant à une profession ou catégorie socioprofessionnelle défavorisée.

Chapitre 3 : L'orientation et l'affectation au regard du genre

Donner aux filles et aux garçons la possibilité de faire des choix dégagés des déterminismes de genre est un enjeu majeur pour l'égalité des chances

Les données d'orientation et d'affectation sont un outil intéressant pour mettre en œuvre et soutenir les politiques et actions en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons. En complément des données sexuées disponibles dans différentes publications de la DEPP et des académies, les données ici présentées concernent les procédures d'orientation et d'affectation après la 3^e et après la 2^{de} générale et technologique.

Aller plus loin

Chaque année, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) produit une brochure analysant les parcours de réussite des filles et des garçons de l'école à l'insertion professionnelle. Les données statistiques présentées permettent de mesurer les enjeux qui sont les nôtres et de disposer de références nationales pour mettre en place des actions.

Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, édition 2025 |

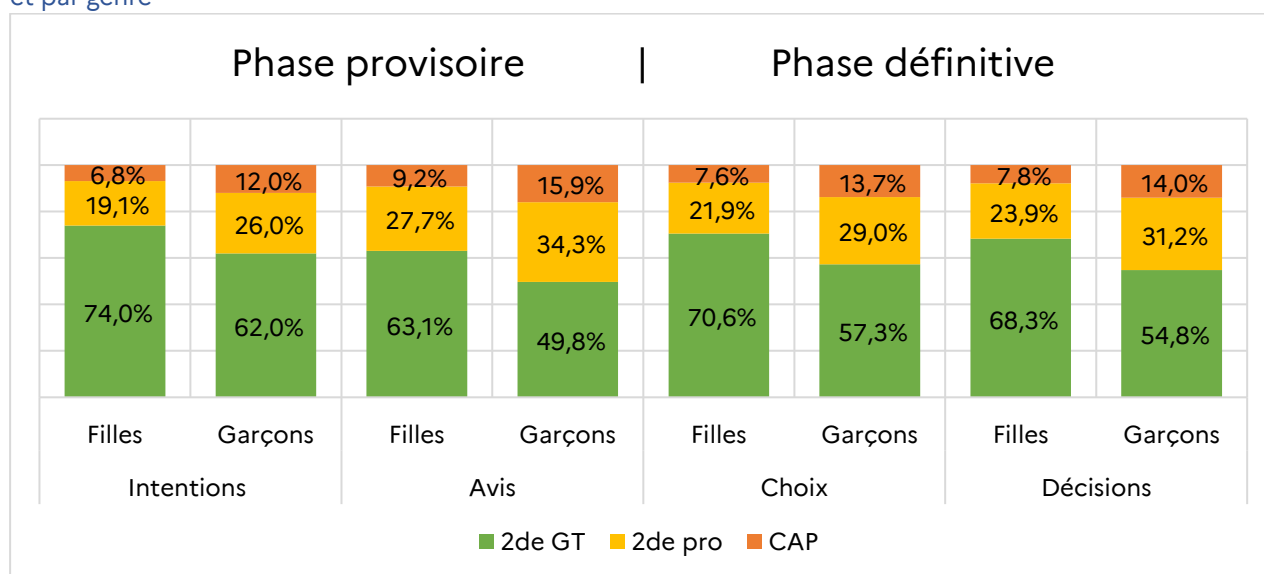
Ministère de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2025-416743>

3.1. Les filles et les garçons après la 3^e

Une très légère baisse de l'intérêt des filles pour la voie professionnelle

La campagne 2025 ne marque pas de différences franches avec les campagnes précédentes. En phase provisoire comme en phase définitive, les parts de filles souhaitant s'orienter vers la voie générale et technologique (74,0 % puis 70,6 %) sont supérieures aux parts de garçons (62,0 % puis 57,3 %). Les conseils de classe incitent fortement les orientations vers la voie professionnelle pour les filles comme pour les garçons, surtout en phase provisoire.

Graphique 25. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation des élèves de 3^e par phase et par genre



Lecture : En phase provisoire, 74,0 % des intentions d'orientation des filles de 3^e portent sur la 2^{de} générale et technologique.

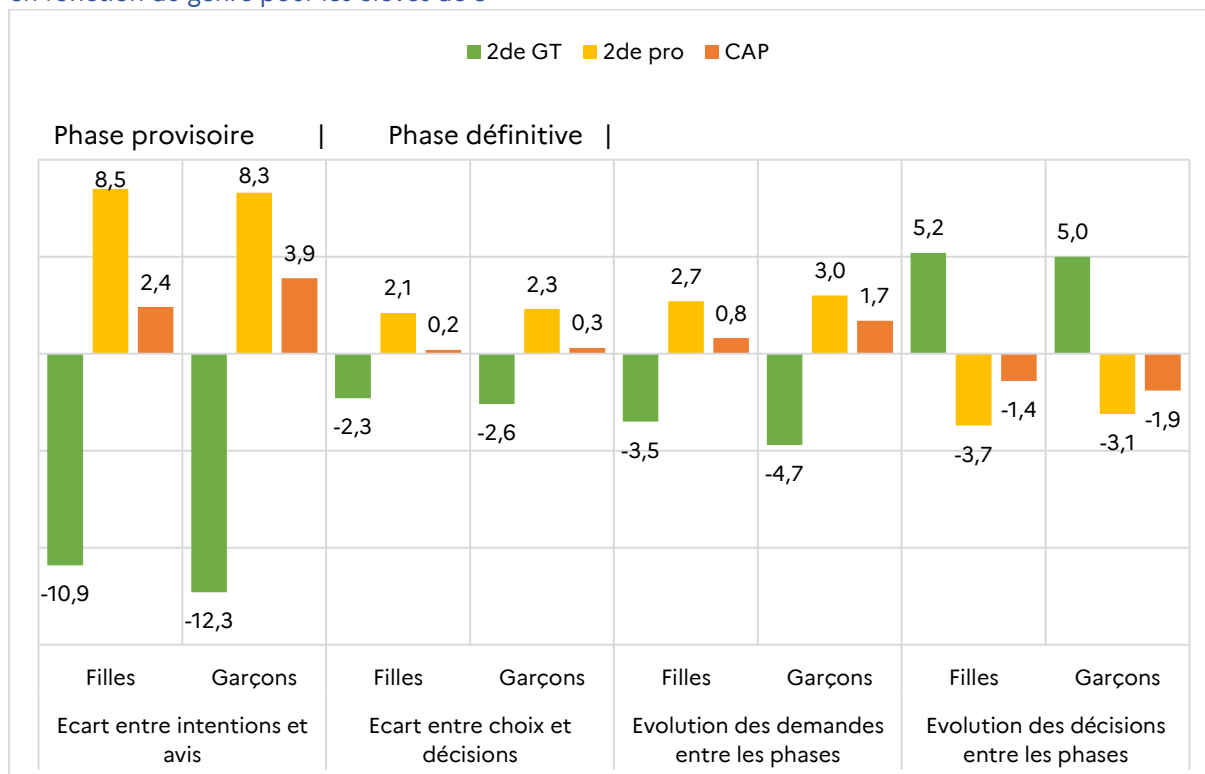
En phase provisoire, pour les filles, l'écart entre le pourcentage de demandes et le pourcentage d'avis favorables vers la 2^{de} générale et technologique est de 10,9 points, alors que pour les garçons, cet écart est de 12,3 points. Les avis favorables des conseils de classe sont ainsi plus nombreux pour les filles que pour les garçons (graphique 26). En phase définitive, même si les taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique restent inférieurs aux taux de choix d'orientation vers cette voie, cet écart est moindre chez les filles (-2,3 points) que chez les garçons (-2,6 points). Il y a ainsi -3,5 points d'écart entre taux d'intentions et taux de choix chez les filles contre -4,7 points d'écart chez les garçons.

L'écart entre les intentions et les avis favorables d'orientation vers la 2^{de} professionnelle pour les filles (8,5 points) est très proche de l'écart constaté pour les garçons (8,3 points). Par contre, les conseils de classe incitent plus les garçons à aller en première année de CAP (écart de 3,9 points) que les filles (écart de 2,4 points). En phase définitive, les dialogues de gestion ont permis une diminution sensible des écarts entre choix et décisions d'orientation vers la voie professionnelle.

L'analyse des évolutions des demandes des familles, entre les phases provisoire et définitive, montrent que les garçons sont plus nombreux que les filles à changer de position. Les écarts constatés dans les demandes d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique, la 2^{de} professionnelle et la première année de CAP sont ainsi plus grands chez les garçons (-4,7 points, +3,0 points et 1,7 points) que chez les filles (-3,5 points, 2,7 points et 0,8 point).

Dans le même temps, concernant l'orientation vers la 2^{de} professionnelle, les conseils de classe infléchissent plus leurs positions pour les filles (-3,7 points) que pour les garçons (-3,1 points).

Graphique 26. Comparaisons des écarts entre demandes et décisions d'orientation à différentes phases en fonction du genre pour les élèves de 3^e



Précisions : L'écart entre intentions et avis permet d'observer la différence entre ce que demandent les élèves et leurs familles et ce que proposent les conseils de classe en phase provisoire. L'écart entre choix et décisions permet d'observer cette même différence en phase définitive. L'évolution des demandes entre les phases permet d'observer l'évolution de la position des élèves et leurs familles entre phase provisoire et phase définitive, quand l'évolution des décisions entre les phases montre l'évolution de la position des conseils de classe entre phase provisoire et phase définitive.

Lecture : Le taux d'avis favorables à une orientation en 2^{de} générale et technologique des filles scolarisées en 3^e est inférieur de 10,9 points au taux de demandes d'intentions d'orientation en 2^{de} générale et technologique des filles scolarisées en 3^e. Le taux d'avis favorables à une orientation en 2^{de} professionnelle des filles scolarisées en 3^e est supérieur de 8,5 points au taux de demandes d'orientation vers cette formation, formulées par les filles scolarisées en 3^e.

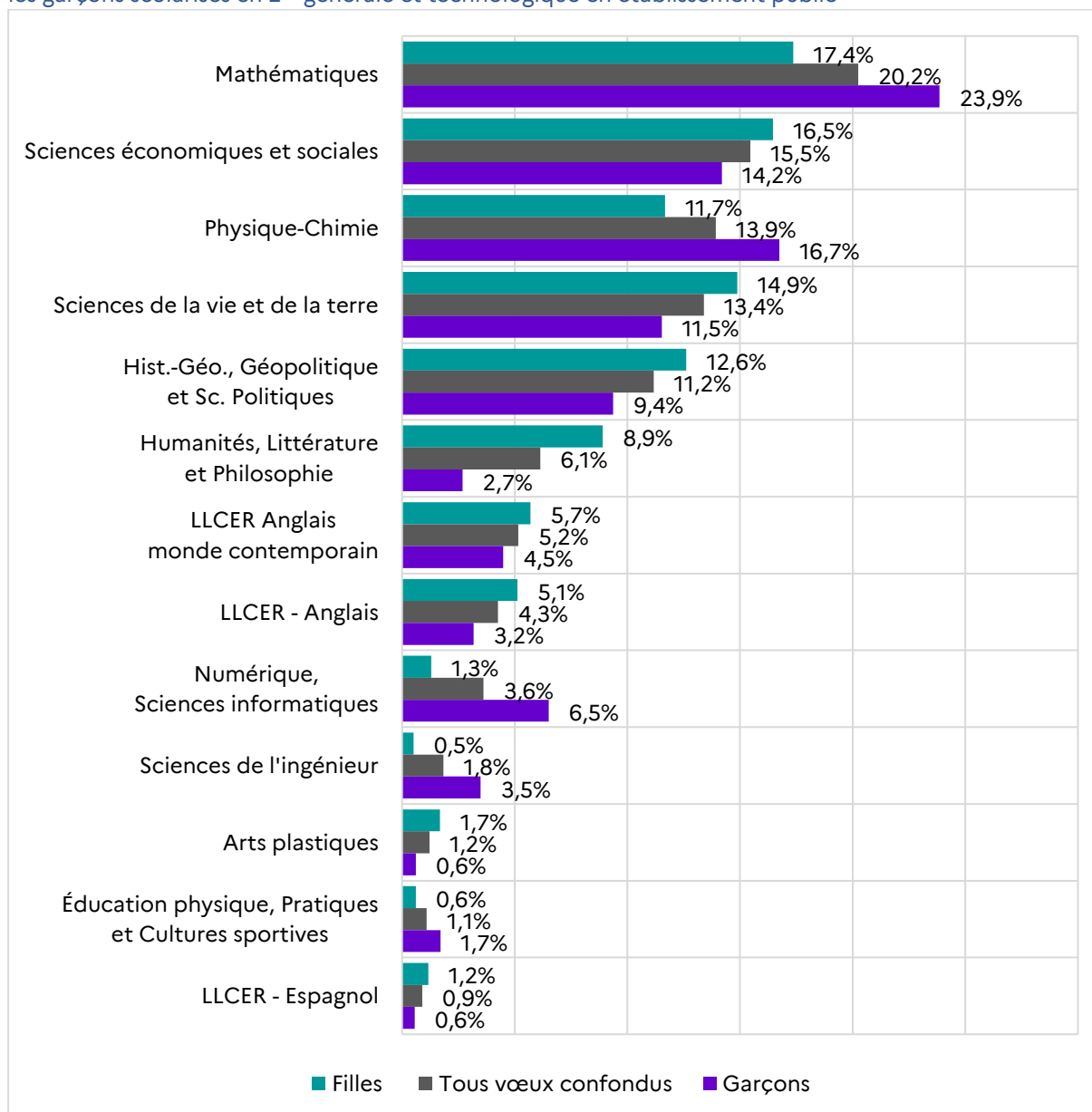
3.2. Les filles, les garçons et la voie générale

Une préférence des filles pour les sciences économiques et sociales et les sciences de la vie et de la terre (graphique 27)

Si l'enseignement de spécialité de mathématiques est l'enseignement le plus choisi par les filles comme les garçons, leurs stratégies de choix diffèrent. Les parts de garçons demandant les enseignements de mathématiques (23,9 %), de physique-chimie (16,7 %), de numérique et sciences informatiques (6,5 %) et d'éducation physique, pratiques et cultures sportives (1,7 %) sont supérieures aux parts de filles. Les filles sont plus nombreuses à porter leurs choix sur les enseignements de sciences économiques et sociales (16,5 %), de sciences de la vie et de la terre (14,9 %), d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (12,6 %), d'humanités, littérature et philosophie (8,9 %), d'arts plastiques (1,7 %) et de langues (anglaises comme espagnoles).

Par ailleurs, les combinaisons d'enseignements de spécialité sont plus variées chez les filles que chez les garçons. 2,3 % des filles demandent la combinaison humanités, littérature et philosophie/sciences économiques et sociales/sciences de la vie et de la terre contre 0,3 % des garçons. 0,8 % des filles demandent langues, littératures et culture étrangère-anglais/sciences économiques et sociales/sciences de la vie et de la terre contre 0,4 % des garçons.

Graphique 27. Liste des enseignements de spécialité de 1^{re} générale les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2^{de} générale et technologique en établissement public

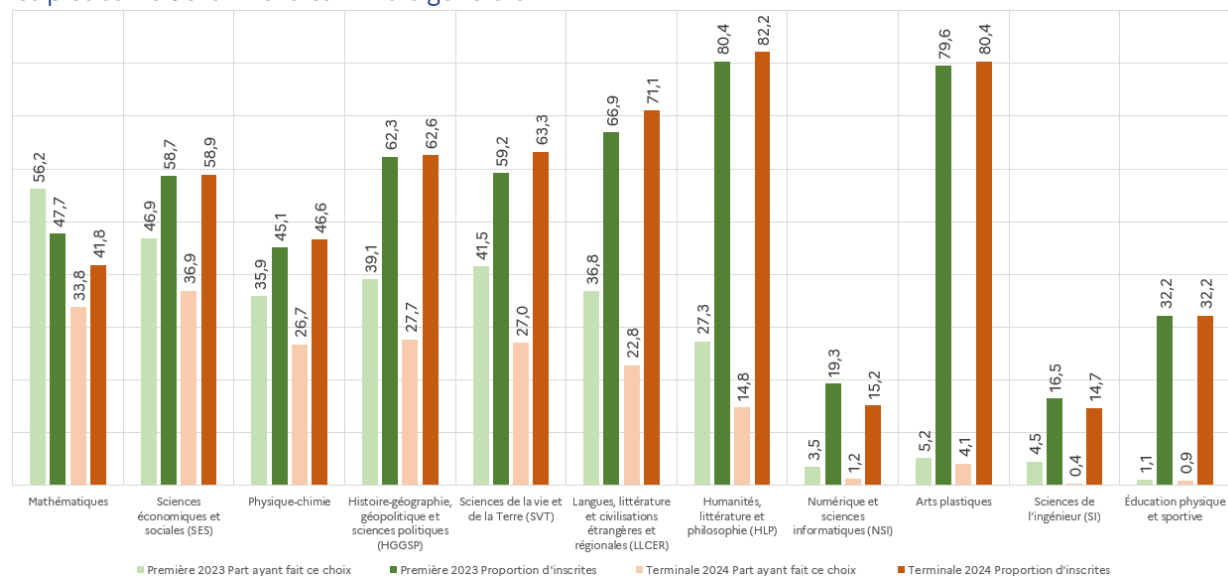


Lecture : Le choix de l'enseignement de spécialité « mathématiques » représente 20,2 % des vœux formulés par les élèves scolarisés en 2^{de} générale et technologique en établissement public. Cet enseignement de spécialité correspond à 17,4 % des choix d'enseignement de spécialité des filles et à 23,9 % des choix des garçons.

Les écarts constatés dans les choix de spécialité des filles et des garçons sont d'autant plus marquants qu'entre la première et la terminale, les proportions de filles inscrites dans les matières dites scientifiques diminuent.

Une perte d'intérêt pour les mathématiques chez les filles comme chez les garçons

Graphique 28. Évolution de la répartition des filles et de leurs choix dans les enseignements de spécialité les plus suivis de la 1^{re} à la terminale générale

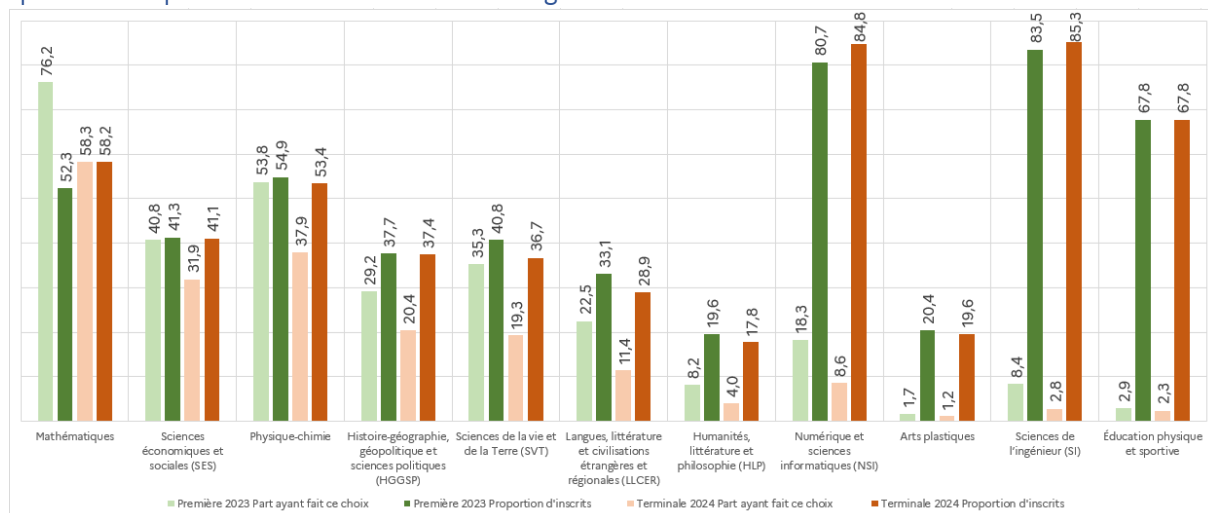


Source : RERS 2024 et 2025, DEPP

Précisions : Ce graphique représente les parts de filles ayant fait le choix de l'enseignement de spécialité concerné en 1^{re} puis en Terminale et les proportions de filles inscrites dans l'enseignement de spécialité concerné en 1^{re} et en Terminale.

Lecture : À la rentrée 2023, 56,2 % des filles scolarisées en 1^{re} générale suivent l'enseignement de spécialité « Mathématiques », elles représentent 47,7 % des élèves dans ces classes. À la rentrée 2024, seules 33,8 % des filles scolarisées en Terminale générale suivent cet enseignement de spécialité. Elles ne représentent plus que 41,8 % des élèves dans ces classes.

Graphique 29. Évolution de la répartition des garçons et de leurs choix dans les enseignements de spécialité les plus suivis de la 1^{re} à la terminale générale



Source : RERS 2024 et 2025, DEPP

Précisions : Ce graphique représente les parts de garçons ayant fait le choix de l'enseignement de spécialité concerné en 1^{re} puis en Terminale et les proportions de garçons inscrits dans l'enseignement de spécialité concerné en 1^{re} et en Terminale.

Lecture : À la rentrée 2023, 76,2 % des garçons scolarisés en 1^{re} générale suivent l'enseignement de spécialité « Mathématiques », les garçons sont majoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 52,3 % des élèves. À la rentrée 2024, 58,3 % des garçons scolarisés en Terminale générale suivent cet enseignement de spécialité. Ils représentent 58,2 % des élèves dans ces classes.

À l'entrée en terminale, les filles se détournent plus souvent que les garçons des enseignements de mathématiques, de numérique et sciences informatiques (NSI) et de sciences de l'ingénieur, même si elles sont plus nombreuses que les années précédentes à suivre ces enseignements. Les garçons se détournent, quant à eux, des sciences de la vie et de la terre (graphiques 28 et 29).

Les filles de 1^{re} générale (56,2 %) sont plus nombreuses à choisir les mathématiques que les filles de terminale (33,8 %). Il en est de même pour les enseignements de NSI et de sciences de l'ingénieur : 3,5 % des filles choisissent NSI en 1^{re} contre 1,2 % des filles en T^{ale}, 4,5 % des filles choisissent sciences de l'ingénieur en 1^{re} contre 0,4 % des filles en T^{ale}.

À noter, la part de filles suivant l'enseignement de sciences de l'ingénieur en 1^{re} à la rentrée 2023 (4,5 %) gagne 3,1 points par rapport à la rentrée 2022. Cependant, les proportions des filles en NSI comme en sciences de l'ingénieur restent faibles⁶.

Les garçons sont aussi plus nombreux à suivre l'enseignement de mathématiques en 1^{re} (76,2 %) qu'en terminale (58,3 %). Mais malgré cette perte d'intérêt, la proportion de garçons inscrits reste majoritaire par rapport à la proportion de filles. Les enseignements de NSI et de sciences de l'ingénieur attirent respectivement 18,3 % et 8,4 % des garçons de 1^{re}. L'intérêt pour ces enseignements baissent en terminale. Dans ces enseignements aussi, les garçons restent toutefois plus nombreux que les filles.

Les garçons sont moins nombreux que les filles en sciences de la vie et de la terre. 35,3 % des garçons de 1^{re} suivent cet enseignement contre 19,3 % des garçons de terminale. En classes de 1^{re}, les garçons représentent ainsi 40,8 % des effectifs, et en classes de terminale, ils représentent 36,7 % des effectifs.

La différence genrée des choix d'enseignements de spécialité en terminale générale (abandon d'un enseignement) se lira plus précisément dans les combinaisons d'enseignements conservés en lien avec les stratégies de poursuite d'études supérieures.

3.3. Les filles, les garçons et la voie technologique

Des filles attirées par la santé et le social et des garçons attirés par l'industrie et le développement durable

L'orientation vers les séries STI2D et ST2S est particulièrement genrée (graphique 30).

Ainsi, les demandes d'orientation vers la 1^{re} STI2D représentent 0,9 % des demandes des filles de 2^{de} générale et technologique vers les 1^{re} technologiques, quand ces demandes représentent 9,5 % des demandes des garçons. 1,4 % des garçons demandent, en phase définitive, une orientation vers la 1^{re} ST2S contre 6,6 % des filles.

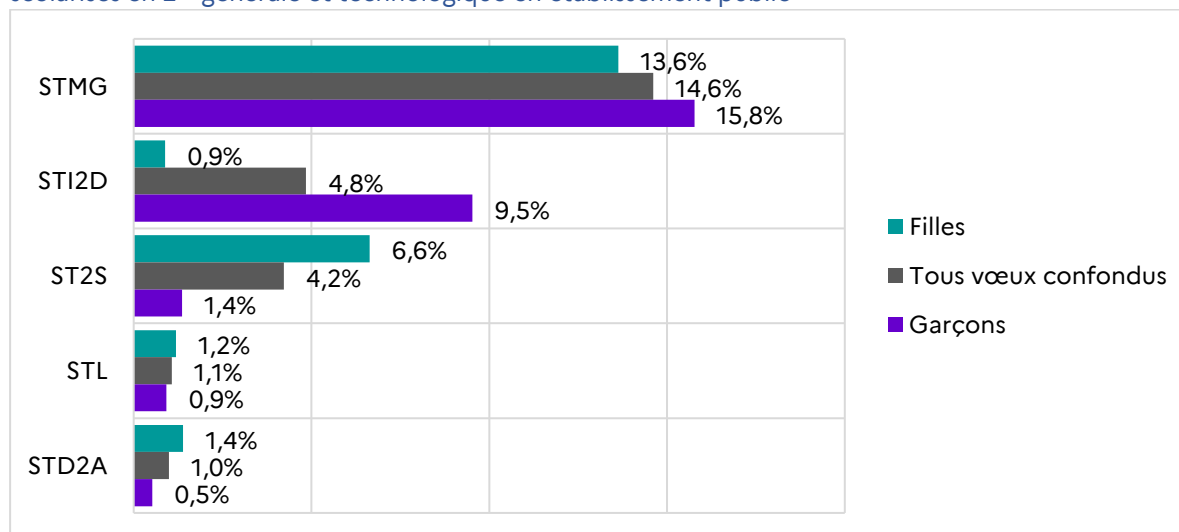
Les écarts sont moins marqués entre les taux de demandes d'orientation vers la STD2A et vers la STL, même si ces séries sont aussi genrées. À la rentrée 2024, les filles représentaient 79,7 %

⁶ Aller plus loin : [La féminisation "empêchée" des filières informatiques et numériques en écoles d'ingénieurs - N° 108 - Éducation & formations : https://ef-sies.depp.education.fr/2025/10/23/la-feminisation-empechee-des-filieres-informatiques-et-numeriques-en-ecoles-dingenieurs-n-108/](https://ef-sies.depp.education.fr/2025/10/23/la-feminisation-empechee-des-filieres-informatiques-et-numeriques-en-ecoles-dingenieurs-n-108/)

des effectifs de la 1^{re} STD2A, quand les garçons représentaient 59,0 % des effectifs de la 1^{re} STL (source : RERS 2025).

Les taux de demandes d'orientation vers la STMG des filles et des garçons sont proches. La 1^{re} STMG reste la série technologique la plus demandée, même si les taux de demandes sont très légèrement en baisse aussi bien chez les filles (13,6 %, soit -0,7 point) que chez les garçons (15,8 %, soit -0,5 point).

Graphique 30. Liste des séries de 1^{re} technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2^{de} générale et technologique en établissement public



Lecture : Les choix d'orientation en phase définitive vers la STMG représentent 14,6 % des demandes formulées par les élèves scolarisés en 2^{de} générale et technologique en établissement public. Cette série attire 13,6 % des demandes des filles vers les 1^{re} technologiques et 15,8 % des demandes des garçons.

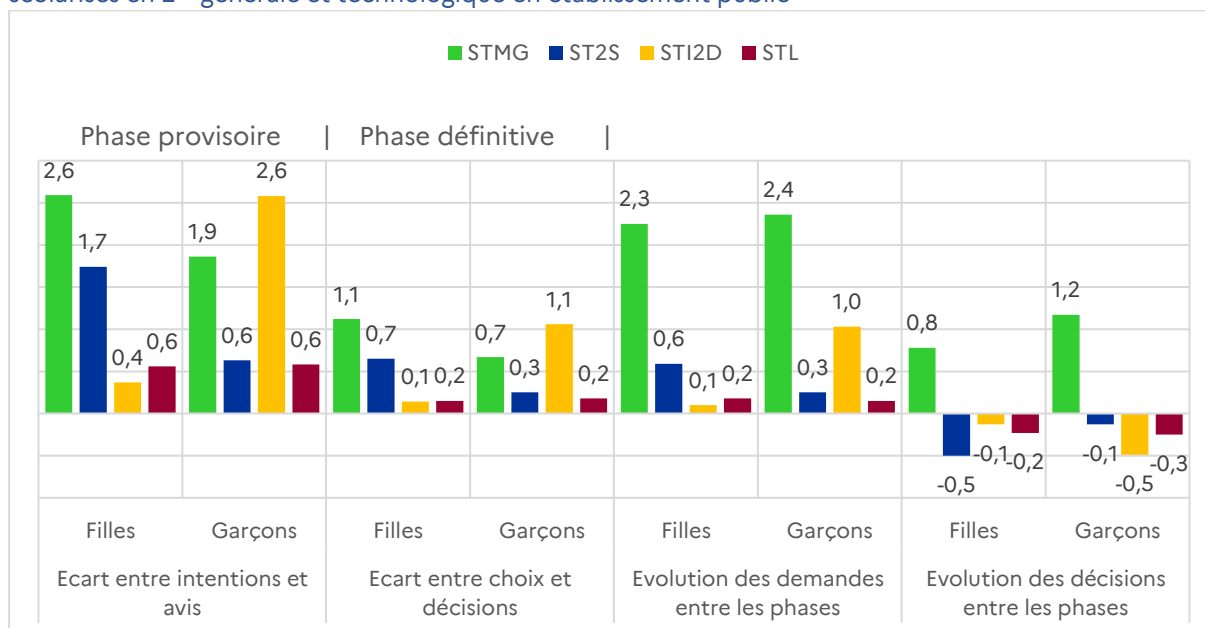
La STI2D, un choix éloigné des filles (graphique 31)

L'analyse des taux de demandes et de décisions d'orientation vers les 1^{re} technologiques montre que l'écart entre ces taux est très marqué vers la série STMG aussi bien chez les filles que les garçons. Des évolutions notables sont ensuite remarquées concernant la ST2S pour les filles et la STI2D pour les garçons.

En STMG, en phase provisoire, l'écart entre demandes et décisions chez les filles (2,6 points) est bien supérieur à ce même écart chez les garçons (1,9 point). En phase définitive, l'écart atteint chez les filles 1,1 point et chez les garçons 0,7 point. Entre les deux phases, les positions des élèves évoluent plus fortement que celles des conseils de classes. Les conseils de classe révisent moins leurs décisions d'orientation vers la 1^{re} STMG pour les filles (0,8 point d'écart) que pour les garçons (1,2 point).

La série ST2S attire principalement les filles et les conseils de classe se montrent plus incitatifs pour les filles que pour les garçons. En phase provisoire, l'écart entre intentions et avis vers cette série est de 1,7 point chez les filles contre 0,6 point chez les garçons. En phase définitive, l'écart entre choix et décisions se réduit à 0,7 point chez les filles et à 0,3 point chez les garçons. Les positions des élèves changent peu entre les phases provisoire et définitive, alors que les conseils de classe rendent des décisions favorables au-delà des choix des élèves. Entre les deux phases, les positions des conseils de classe s'infléchissent plus fortement pour les filles (-0,5 point) que pour les garçons (-0,1point).

Graphique 31. Liste des séries de 1^{re} technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2^{de} générale et technologique en établissement public



Précisions : L'écart entre intentions et avis permet d'observer la différence entre ce que demandent les élèves et leurs familles et ce que proposent les conseils de classe en phase provisoire. L'écart entre choix et décisions permet d'observer cette même différence en phase définitive. L'écart entre intentions et choix montre l'évolution des demandes des élèves et de leurs familles entre phase provisoire et phase définitive, quand l'écart entre avis et décisions montre l'évolution de la position des conseils de classe entre phase provisoire et phase définitive.

Lecture : Le taux d'avis favorables à une orientation en 1^{re} STMG des filles scolarisées en 2^{de} générale et technologique est inférieur de 2,6 points au taux de demandes d'intentions d'orientation en 1^{re} STMG des filles scolarisées en 2^{de} générale et technologique.

En STI2D, la dynamique est inverse à celle de la ST2S. Les conseils de classe incitent plus les garçons que les filles dans les deux phases de la procédure d'orientation à s'orienter en 1^{re} STI2D, freinant ainsi la féminisation dans cette série. Les taux d'intentions provisoires d'orientation vers la 1^{re} STI2D sont inférieurs de 0,4 point aux taux d'avis favorables pour les filles, mais de 2,6 points pour les garçons. En phase définitive, l'écart entre demandes et décisions se réduit : il est de 0,1 point pour les filles et de 1,1 point pour les garçons. La quasi-absence de changement de position des filles est marquante par rapport au changement opéré par les garçons. Entre les phases, les taux de demandes évoluent de 0,1 point chez les filles et de 1 point chez les garçons.

La série STL peine à attirer des élèves. Si les conseils de classe se veulent incitatifs en phase provisoire et en phase définitive, les élèves semblent peu enclins à ouvrir leurs perspectives vers cette série. Les conseils de classe satisfont un peu plus les demandes des filles que celles des garçons.

3.4. Les filles, les garçons et la voie professionnelle

Filles et garçons ne sont pas attirés par les mêmes spécialités et familles de métiers : les filles demandent majoritairement une affectation dans une formation du domaine tertiaire. Les vœux des filles sont d'ailleurs concentrés sur un nombre restreint de formations, surtout en CAP. Les constats sont à moduler en fonction des spécificités territoriales, toutes les spécialités et familles de métiers n'étant pas également disponibles dans les académies.

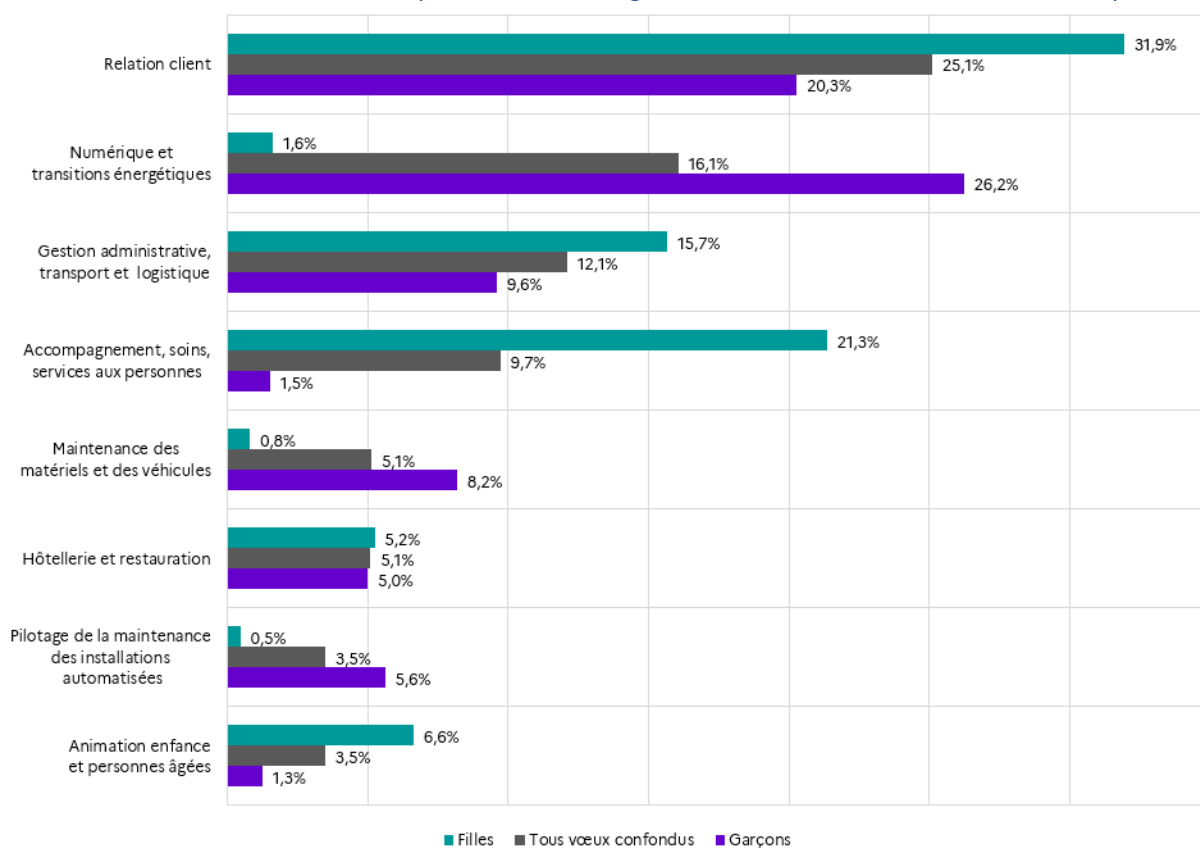
Des filles attirées par les services et des garçons par la production

Cette année encore, les vœux d'affectation en 2^{de} professionnelle sont moins dispersés du fait du regroupement de certaines spécialités dans des familles de métiers. Mais la répartition des vœux d'affectation des filles et des garçons reste très marquée selon les spécialités de formation (graphique 32).

80,8 % des vœux d'affectation de 2^{de} professionnelle des filles de 3^e portent sur 6 familles de métiers (dans cet ordre) : relation client, accompagnement, soins et services à la personne, gestion administrative, transport et logistique, animation enfance et personnes âgées et hôtellerie et restauration.

80,5% des vœux des garçons portent sur 7 familles de métiers (dans cet ordre) : numérique et transitions énergétiques, relation client, gestion administrative, transport et logistique, maintenance des matériels et des véhicules, pilotage de la maintenance des installations automatisées et hôtellerie et restauration.

Graphique 32. Liste des spécialités et familles de métiers de 2^{de} professionnelle totalisant 80 % des demandes d'affectation formulées par les filles et les garçons scolarisés en 3^e en établissement public



Lecture : Les vœux d'affectation portant sur la 2^{de} professionnelle « Métiers de la relation client » représentent 25,1 % des vœux vers la 2^{de} professionnelle. Cette spécialité attire 31,9 % des vœux d'affectation en 2^{de} professionnelle des filles et 20,3 % des vœux d'affectation des garçons.

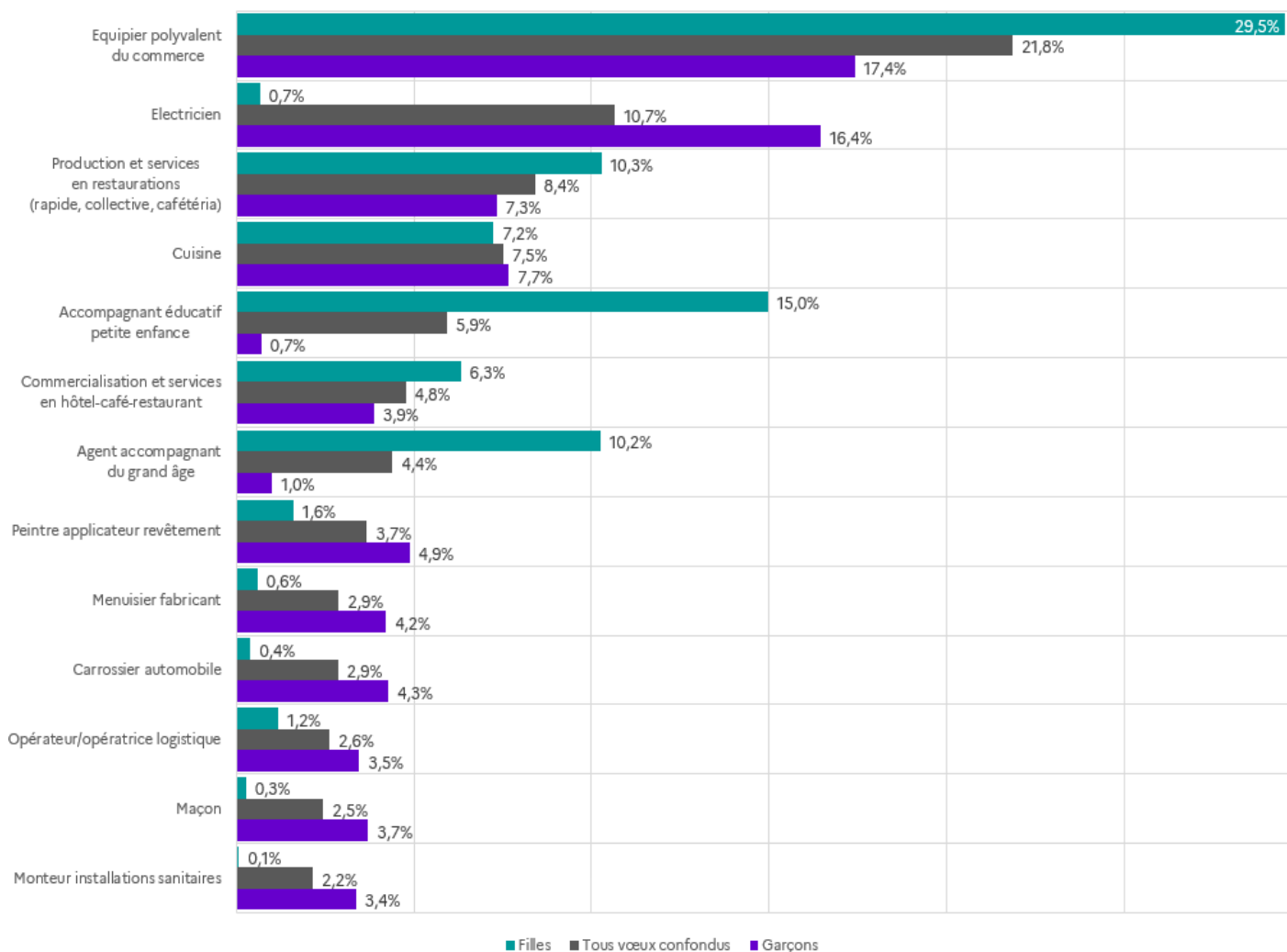
Les 2^{de} professionnelles « métiers de la relation client », « métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » et « métiers de l'hôtellerie et de la restauration » font partie des formations les plus demandées aussi bien chez les filles que chez les garçons. En 2025, le poids de ces formations est en très légère augmentation parmi les vœux des filles (de 0,1 point à 0,7 point d'augmentation) comme parmi les vœux des garçons (de 0,2 point à 0,8 point pour la 2^{de} hôtellerie). Toutefois, ces formations du domaine des services attirent plus de filles.

En 2025, les garçons sont d'autant plus attirés par les 2^{de} professionnelles « métiers du numérique et des transitions énergétiques » (+1,8 point), « maintenance des matériels et des véhicules » (+1 point) et « métiers du pilotage de la maintenance des installations automatisées » (+1,1 point). L'attrait des filles pour ces formations n'évoluent que très peu (de 0,1 à 0,2 point).

78,5 % des vœux d'affectation en première année de CAP des filles de 3^e portent sur 6 spécialités (dans cet ordre) : équipier polyvalent de commerce, accompagnant éducatif petite enfance, production et services en restauration, agent accompagnant au grand âge, cuisine et commercialisation et services en hôtel-café-restaurant.

79,9 % des vœux des garçons portent, par contre, sur 12 spécialités (dans cet ordre) : équipier polyvalent de commerce, électricien, cuisine, production et services en restauration, peintre applicateur revêtement, carrossier automobile, menuisier fabricant, commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, maçon, opérateur logistique, monteur en installations sanitaires et métallier.

Graphique 33. Liste des spécialités de première année de CAP totalisant 80 % des demandes d'affectation formulées par les filles et les garçons scolarisés en 3^e en établissement public



Lecture : Les vœux d'affectation portant sur la première année de CAP « Équipier polyvalent du commerce » représentent 21,8 % des vœux vers les premières années de CAP. Cette spécialité attire 29,5 % des vœux d'affectation des filles et 17,4 % des vœux d'affectation des garçons.

En 2025, 29,5 % des vœux d'affectation des filles de 3^e portent sur la spécialité « équipier polyvalent du commerce » (soit +3,9 points par rapport à 2024). La spécialité « accompagnant éducatif petite enfance » recueille aussi plus de vœux des filles (15,0 %, soit +1,6 point) tout comme la spécialité « agent accompagnant du grand âge » (10,2 %, soit +2,5 points).

La majorité des demandes des garçons (17,4 %) porte comme pour les filles sur le CAP « équipier polyvalent du commerce » et cet attrait est aussi en hausse par rapport à l'an dernier (+4,6 points). En 2025, la spécialité « électricien » (16,4%) recueille plus de vœux des garçons (+4,2 points), alors que les autres spécialités industrielles choisies par les garçons progressent moins du fait d'une plus grande diversification des vœux.

La très forte masculinisation des formations professionnelles fait apparaître, dans les formations les plus demandées par les élèves, une majorité de formations préférées par les garçons. Les demandes des garçons représentent ainsi 95,8 % des demandes vers la 2^{de} professionnelle « métiers du numérique et des transitions », 93,4 % des demandes vers la 2^{de} professionnelle « métiers de la maintenance des matériels et des véhicules » et 94,4 % des demandes vers la 2^{de} professionnelle « métiers du pilotage de la maintenance des installations automatisées ».

De l'autre côté, dans une moindre mesure, les demandes des filles sont majoritaires vers les 2^{de} professionnelles « accompagnement, soins, services aux personnes » (90,8 %), « animation-enfance et personnes âgées » (78,9 %). Leurs autres formations électives « métiers de la beauté et du bien-être » (91,8 %) et « métiers de la couture et de la confection » (87,7 %) connaissent un léger recul : les filles les demandent moins qu'en 2024 (-1,2 point pour la beauté et -1 point pour la couture). Ces taux suggèrent une forte stéréotypisation des formations professionnelles qu'il convient de mettre en lien avec les représentations des métiers des élèves⁷.

⁷ L'« Observatoire de l'orientation et des métiers genres » réalisé par OpinionWay pour l'Étudiant apporte des vues intéressantes sur l'influence des représentations de métiers sur l'orientation : <https://www.opinion-way.com/fr/publications/lobservatoire-de-lorientation-et-des-metiers-genres-2025-21702/>

Chapitre 4 : Consolidation de l'orientation

L'orientation s'appuie sur un dialogue avec les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. En cas de désaccord avec la décision d'orientation, la famille peut demander le maintien dans la classe d'origine.

À la suite des procédures d'orientation et d'affectation de 3^e, à la fin du mois de juin, la famille est informée du résultat d'admission de son enfant dans les formations demandées. Pour les élèves admis dans un établissement public, la famille peut procéder à l'inscription dans le lycée à réception de la notification d'affectation.

La modalité de formation (public - privé - apprentissage) ainsi que les options et spécialités restent au choix de la famille et relèvent des capacités d'affectation dans la formation choisie. En fin de 2^{de} générale et technologique, les élèves sont répartis en classe de 1^{re} générale dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix et selon les spécificités d'organisation de l'établissement.

Ces choix ont une répercussion sur le parcours d'orientation de l'élève d'un point de vue pédagogique comme sociologique.

La mise en place de la période dite de consolidation de l'orientation permet de rebattre les cartes pour les élèves qui ne confirment pas leur choix d'orientation et d'accompagner l'élève dans la poursuite de son projet d'orientation et de formation. Cette période de consolidation peut ainsi comprendre :

- une période d'accueil et d'intégration,
- une sensibilisation aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel,
- une projection dans le métier par des visites d'entreprises,
- une préparation des premières périodes d'accompagnement personnalisé avec le positionnement
- un entretien avec le professeur principal.

Ce dispositif pédagogique permet aux lycéens entrant en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle ou en première année de CAP de confirmer leur projet de formation, de changer de spécialité ou de changer de voie de formation.

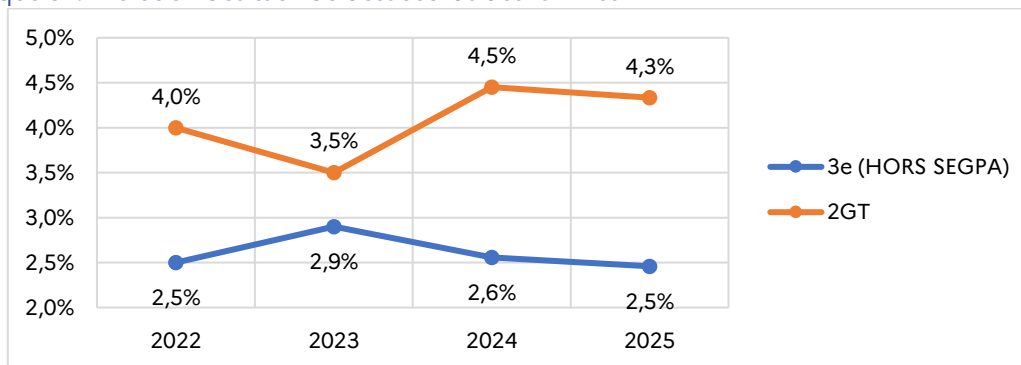
4.1. Droit au maintien, droit d'appel et redoublements

La proposition d'orientation du conseil de classe, conforme au choix de l'élève ou acceptée par la famille, devient la décision d'orientation. Si la famille n'accepte pas cette proposition, elle est reçue par le chef d'établissement. En cas de désaccord avec la décision d'orientation, la famille peut faire appel dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification de décision ou demander le maintien dans le niveau de classe d'origine (de droit pour la durée d'une seule année scolaire).

Des dialogues d'orientation limitant le nombre de désaccords

Cette possibilité d'entrer en dialogue tout au long des procédures d'orientation favorise l'adhésion des familles avec les décisions d'orientation réduisant ainsi sensiblement le nombre de désaccords entre familles et conseils de classe. Les désaccords correspondent aux décisions d'orientation ne concordant avec aucune des demandes de la famille.

Graphique 34. Évolution des taux de désaccords des familles



Lecture : En 2025, 2,5 % des décisions définitives d'orientation prises pour les élèves de 3^e (dont prépa-métiers et hors SEGPA) ne correspondaient à aucune demande de la famille.

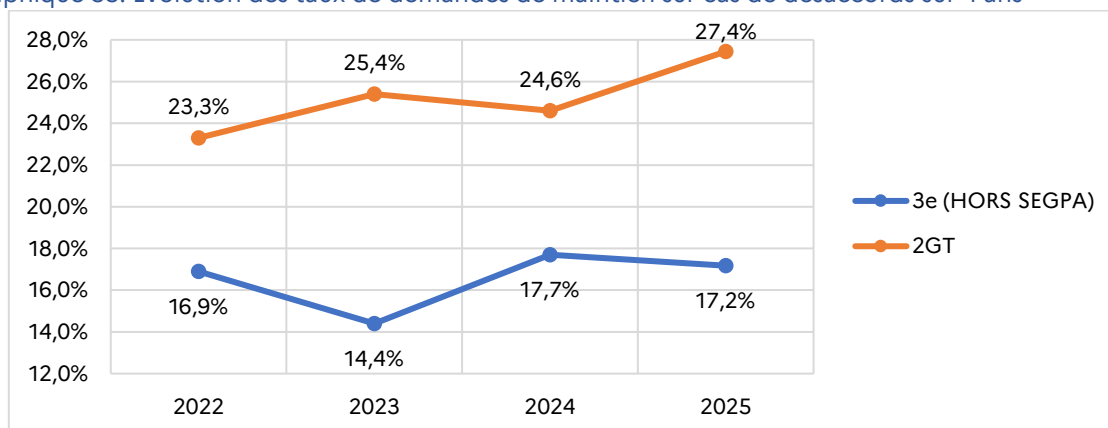
Le taux de désaccords au niveau 3^e est en baisse par rapport à l'an dernier et représente 2,5 % des décisions d'orientation (soit 15 954 désaccords sur 648 880 décisions d'orientation). Au niveau de la 2^{de} générale et technologique, les désaccords sont aussi en baisse par rapport à 2024. Ils représentent 4,3 % des 420059 décisions d'orientation adressées aux familles.

Des demandes de maintien dans la classe d'origine en hausse chez les élèves de 2^{de} GT (graphique 35)

Quand le désaccord persiste, l'élève peut bénéficier du droit à être maintenu dans sa classe d'origine (article D. 331-35 du code de l'éducation). Les demandes de maintien peuvent intervenir dans la procédure à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement, mais aussi après la décision de la commission d'appel, voire lorsque l'affectation dans la voie professionnelle ne satisfait pas la demande de l'élève.

Les demandes de maintien ici comptabilisées ont été formulées à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement mais avant la tenue de la commission d'appel.

Graphique 35. Évolution des taux de demandes de maintien sur cas de désaccords sur 4 ans



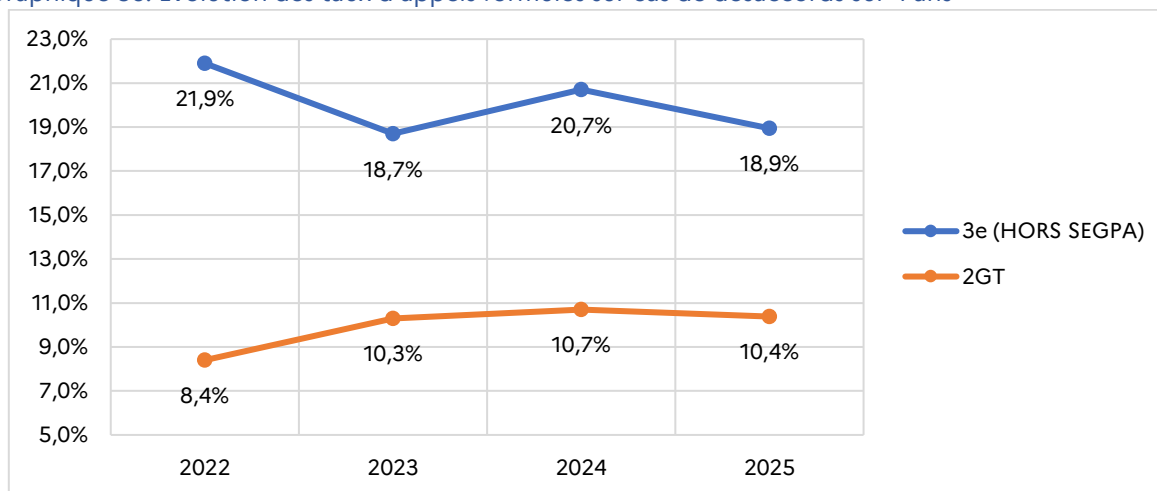
Lecture : En 2025, 17,2 % des désaccords concernant les élèves de 3^e ont donné lieu à une demande de maintien.

Dans la population d'élèves de 3^e, le taux de demandes de maintien se stabilise en 2025 après une forte hausse en 2024 (-0,7 point). Par contre, dans la population de 2^{de} générale et technologique, le taux de demandes atteint son plus haut niveau depuis 2022 (+2,8 points).

Des appels peu nombreux mais moins satisfaits en 2025 (graphiques 36 et 37)

Pour autant, peu de désaccords subsistent après entretien avec le chef d'établissement. La part d'appels sur le nombre total de décisions d'orientation ne dépasse pas 0,5 %. Les désaccords suivis d'un appel sont en baisse aussi bien chez les élèves de 3^e (-1,8 point) que chez les élèves de 2^{de} générale et technologique (-0,3 point). Le taux d'appels formulés par les élèves de 3^e perd 1,8 point par rapport à 2024. Le taux d'appels formulés par les élèves de 2^{de} générale et technologique se maintient autour des 10 %.

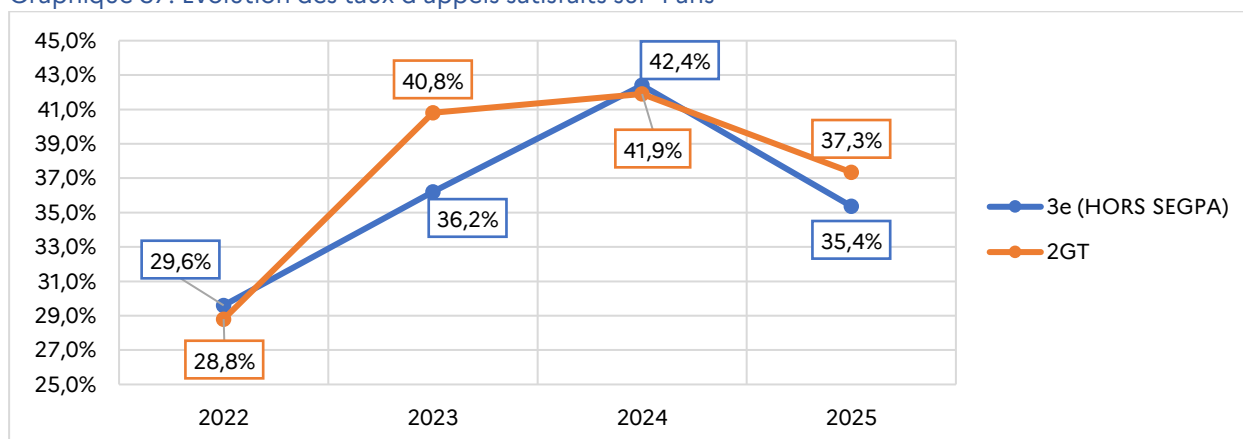
Graphique 36. Évolution des taux d'appels formulés sur cas de désaccords sur 4 ans



Lecture : En 2025, 18,9 % des désaccords concernant les élèves de 3^e ont donné lieu à un appel.

Au niveau 3^e comme au niveau 2^{de}, les taux d'appels satisfaits sont en baisse (graphique 37). 35,4 % des appels formulés par les élèves de 3^e sont satisfaits. Ce taux perd 7 points par rapport à 2024. De même, 37,3 % des appels formulés par les élèves de 2^{de} générale et technologique sont satisfaits. Ce taux baisse de 4,6 points par rapport à 2024.

Graphique 37. Évolution des taux d'appels satisfaits sur 4 ans



Lecture : En 2025, 35,4 % des appels formulés par les élèves de 3^e ont été satisfaits.

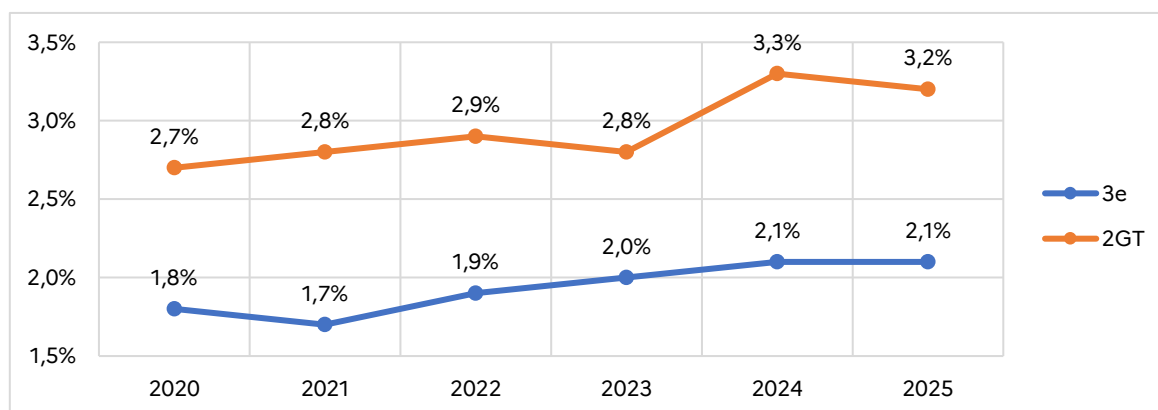
Les commissions d'appel sont des opportunités pour les familles et les équipes pédagogiques, auxquelles sont associées les psychologues de l'Éducation nationale, d'échanger et de réfléchir au parcours de l'élève. Une décision d'orientation argumentée et explicitée peut alors se révéler être la meilleure option, alors qu'il y avait au départ désaccord.

Des taux de redoublement stables (graphique 38)

Le droit au maintien diffère du redoublement, en ce qu'il ne relève pas d'une décision pédagogique. Dans les situations de rupture dans le parcours de scolarité faisant suite à des difficultés non résolues après la mise en œuvre des dispositifs de remédiation, le chef d'établissement peut décider d'un redoublement. Ce redoublement n'a plus de caractère exceptionnel depuis le décret n°2024-228 du 16 mars 2024, relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement.

Les redoublements effectifs comptent les décisions de redoublement et les maintiens dans la classe d'origine.

Graphique 38. Évolution des taux de redoublement effectif en 3^e et 2^{de} générale et technologique depuis 2020



Source : DEPP, système d'information Scolarité

Lecture : 2,1 % des élèves scolarisés en 3^e à la rentrée 2024 sont redoublants à la rentrée 2025.

Les taux de redoublement en classe de 3^e se stabilisent autour des 2 % depuis 2022. Cette année, il se maintient à 2,1%. Le taux de redoublement en classe de 2^{de} générale et technologique ne perd que 0,1 point par rapport à l'an dernier. La suppression du caractère exceptionnel du redoublement n'a ainsi pas conduit à une hausse du taux de redoublement effectif.

4.2. Période de consolidation de l'orientation

4.2.1. Bilan de la campagne de changement d'affectation d'automne

Dans le cadre de la période de consolidation (de début de septembre jusqu'à la mi-novembre), les élèves scolarisés en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle ou en première année de CAP peuvent envisager un changement de voie de formation ou de spécialité.

Pour l'année 2025, 7 629 élèves se sont portés candidats à un changement à l'issue de cette phase de consolidation. Parmi ces candidats, 60,4 % étaient des garçons et 74,3 % (soit 5 919 élèves) étaient inscrits dans une formation professionnelle (2^{de} professionnelle ou première année de CAP). Alors que depuis 2017, le nombre de candidats était en hausse constante, cet effectif baisse, en 2025, de 424 demandes. Les tensions à l'entrée en première année de CAP, et globalement dans la voie professionnelle, ont pu freiner ces réorientations.

Une opportunité de réorientation de plus en plus attractive pour les élèves de 1^{re} année de CAP

Tableau 23. Évolution de la répartition des candidats par classe d'origine

Classe d'origine	2024			2025		
	Effectifs	%	Part des filles	Effectifs	%	Part des filles
2 ^{de} PRO	4357	54,1 %	20,9 %	4065	53,3%	20,2%
1 ^{re} année de CAP	1562	19,4 %	6,3 %	1603	21,0%	7,0%
2 ^{de} GT	2134	26,5 %	12,5 %	1961	25,7%	12,4%
TOTAL	8053	100,0 %	39,7 %	7629	100,0%	39,6%

Lecture : En 2025, parmi les 7 629 élèves candidats à un changement d'affectation, 53,3 %, soit 4 065 élèves, étaient inscrits en 2^{de} professionnelle. Parmi ces mêmes 7 629 élèves, 20,2 % étaient des filles inscrites en 2^{de} professionnelle.

Les candidats à un changement d'orientation sont, comme les années précédentes, majoritairement en 2^{de} professionnelle, mais la part de candidats issus de 2^{nde} professionnelle accuse une légère baisse (-0,8 point). Par rapport à 2024, la part de candidats issus d'une première année de CAP augmente encore (+1,6 point) alors que la part de candidats issus de 2^{de} générale et technologique continue à baisser (-0,8 point).

Une baisse notable des demandes de changement d'affectation

La majorité des demandes formulées portent sur un changement d'affectation sans changement d'orientation.

Tableau 24. Typologies des demandes par classe d'origine

Classe d'origine	Toutes demandes confondues	Demandes de changement d'affectation			Demandes de changement d'affectation et d'orientation		
		Effectifs	Part d'élèves	Proportion de filles	Effectifs	Part d'élèves	Proportion de filles
2 ^{de} PRO	4065	2527	61,1%	36,2%	1538	44,0%	40,9%
1 ^{re} année de CAP	1603	1021	24,7%	30,6%	582	16,7%	37,6%
2 ^{de} GT	1961	587	14,2%	53,2%	1374	39,3%	46,0%
TOTAL	7629	4135	100,0%	37,2%	3494	100,0%	42,4%

Lecture : 61,1 % des élèves de 2^{de} professionnelle candidats à une réorientation ont demandé un changement d'affectation sans changement de voie d'orientation. Les filles représentaient 36,2 % des candidats de 2^{de} professionnelle ayant fait cette demande.

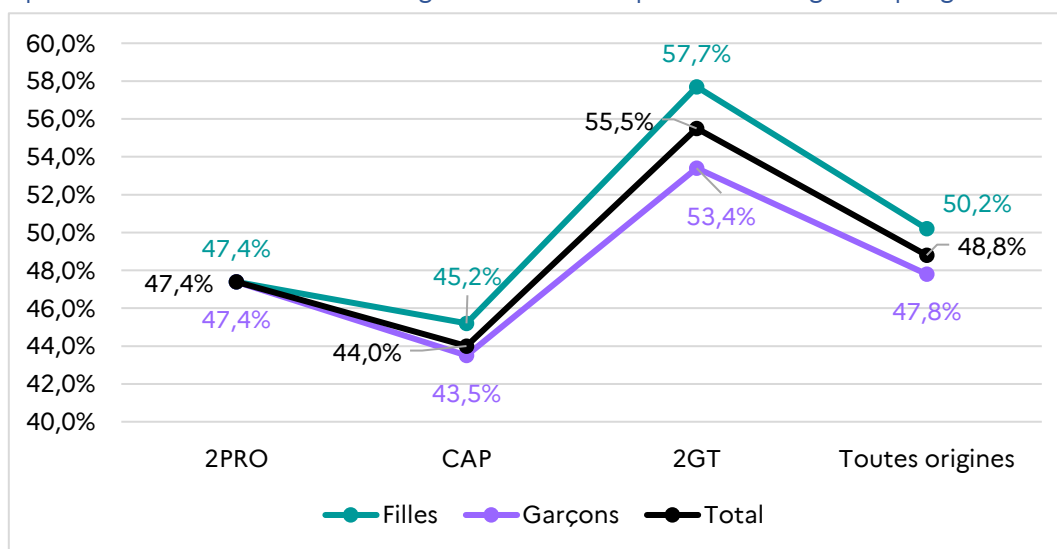
4 135 élèves, parmi lesquels 37,2 % de filles, souhaitent changer de spécialité. Par rapport à 2024, le nombre de candidats total est en baisse (-771), mais la proportion de candidates augmente (+0,3 point). Les 3 494 autres candidats au changement, dont 42,4 % de filles, souhaitent intégrer une autre voie de formation. A contrario, si le nombre de candidats à un changement d'affectation et d'orientation augmente (+347) par rapport à 2024, la part de candidates est en diminution de 1,7 point.

Une inversion des tendances en matière de satisfaction des filles et des garçons

Globalement, 48,8 % des élèves candidats (soit 3 721 élèves) ont été satisfaits dans leur demande de changement (graphique 37). Ce taux de satisfaction est en baisse de 0,2 point par rapport au taux de 2024 (49,0 %). Le taux de satisfaction continue de baisser depuis plusieurs années : il était de 54,3 % en 2023, 56,7 % en 2022, 64,9 % en 2021 et de 67,4 % en 2020.

Alors que la part de filles participant à cette campagne (39,6 %) évolue peu (-0,1 point), toutes classes d'origine confondues, la part de demandes de filles satisfaites (50,2 %) est en augmentation (+3,2 points). 47,8 % des garçons ont reçu une réponse positive en 2025 (soit - 2,5 points par rapport à 2024).

Graphique 39. Part de demandes de changement satisfaites par classe d'origine et par genre



Lecture : Toutes classes d'origine confondues, 50,2 % des demandes des filles ont été satisfaites.

Pour les élèves issus de 2^{de} professionnelle, les proportions de filles et les proportions de garçons dont la demande de changement a été satisfaite, sont égales à 47,4 %, alors qu'en 2024, les proportions pour les filles étaient bien inférieures aux proportions pour les garçons.

Même si les demandes des filles issues de 2^{de} générale et technologique sont plus satisfaites que celles des garçons issus des mêmes classes, l'écart entre filles et garçons 2025 est moindre (4,3 points contre 6,5 points en 2024).

Pour les élèves issus de première année de CAP, l'écart de taux de satisfaction entre filles et garçons se creusent (1,7 point en 2025 contre 0,3 point en 2024), tandis que les taux de satisfaction eux-mêmes diminuent, par rapport à 2024, de 1,8 point au global, de 0,8 point pour les filles, de 2,2 points pour les garçons.

Des tensions à l'affectation en voie professionnelle qui perdurent durant la période de consolidation

Les demandes de changement d'affectation et d'orientation sont plus nombreuses à être satisfaites en 2025 (+6,7 points). Pour autant, plus de la moitié des demandes de changement des élèves de la voie professionnelle sont refusées.

Tableau 25. Typologies des réponses apportées aux demandes par classe d'origine

Classe d'origine	Nombre de demandes satisfaites	dont changement d'affectation	dont changement d'affectation et d'orientation	dont alternative d'affectation sans changement d'orientation	dont alternative avec changement d'orientation	Nombre de demandes insatisfaites	dont refus de changement d'affectation	dont refus de changement d'affectation et d'orientation
2 ^{de} PRO	1927	51,5%	39,4%	4,4%	4,7%	2138	67,8%	32,2%
1 ^{re} année de CAP	706	50,7%	39,0%	5,0%	5,4%	897	70,0%	30,0%
2 ^{de} GT	1088	39,3%	53,6%	1,0%	6,1%	873	17,0%	83,0%
TOTAL	3721	47,8%	43,5%	3,5%	5,2%	3908	57,0%	43,0%

Lecture : 47,8 % des 3 721 demandes satisfaites étaient des demandes de changement d'affectation. 57 % des 3 908 demandes insatisfaites étaient un refus de changement d'affectation.

Les taux de pression élevés dans les formations de la voie professionnelle laissent peu d'opportunités, quand une grande part des demandes d'élèves se concentrent sur un petit nombre de formations. Les taux de remplissage des formations laissent aussi peu de marge pour les changements (cf. 1.2 Procédures d'affectation).

Une analyse précise des demandes de réorientation permettra de mieux appréhender les tensions à l'affectation sur lesquelles travailler. Les élèves recourant à ces réorientations ne représentent qu'environ 1,2 % des effectifs de 2^{de} générale et technologique, de 2^{de} professionnelle et de première année de CAP. La quasi-totalité des élèves semble donc avoir tiré profit de l'accompagnement à l'orientation dans la période de consolidation et choisi de rester dans sa formation d'inscription. Toutefois, une insatisfaction d'affectation sur le vœu préférentiel cumulée à une insatisfaction de changement d'affectation peut constituer le terreau d'un désengagement scolaire, voire d'un décrochage.

4.2.2. Suivi de cohortes d'élèves réaffectés

Cette étude s'appuie sur les données issues des bases élèves depuis 2015. L'analyse vise à quantifier les changements d'affectation qui se sont effectivement concrétisés par une nouvelle inscription à l'issue de cette période et à apprécier le devenir des élèves.

Les cohortes observées sont constituées des élèves inscrits au 1^{er} septembre en première année (classes de 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou première année de CAP) dans un lycée public ou privé sous contrat qui ont eu une nouvelle affectation dans une autre classe de première année entre le 2 septembre et le 10 novembre.

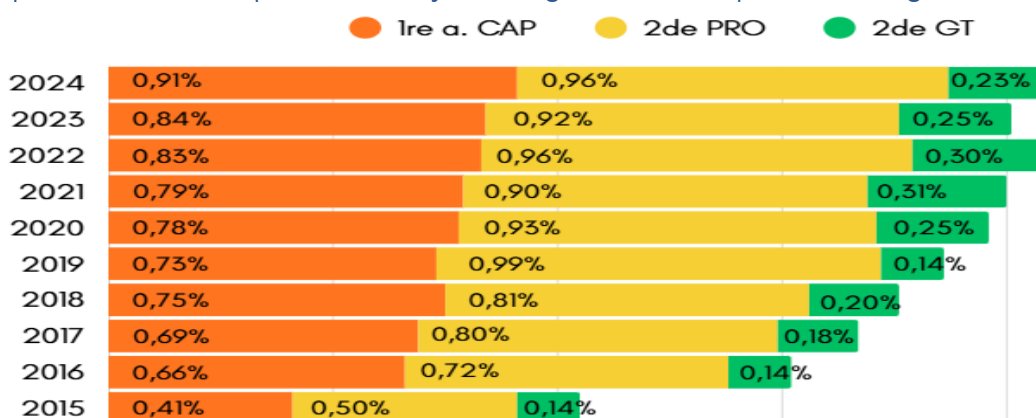
Une part d'élèves réaffectés en première année de lycée relativement stable (graphique 40)

Pour rappel, l'institution de la période de consolidation de l'orientation à la rentrée 2016 a eu pour conséquence une augmentation de la part d'élèves inscrits en 2^{de} professionnelle et en

première année de CAP ayant changé d'affectation (+0,47 point). La cohorte 2015 constitue le groupe de référence, en ce qu'elle concerne des élèves ayant pu changer d'affectation avant la mise en place de la période de consolidation. La cohorte 2016 correspond à la première année de mise en œuvre avec recours à une gestion automatisée via Affelnet-Lycée. La cohorte 2017 subit, quant à elle, les effets de l'élargissement de cette mesure aux élèves de 2^{de} générale et technologique et de l'abandon de l'usage d'Affelnet-Lycée au profit de commissions locales.

Depuis lors, les constats sont renouvelés : malgré un ralentissement en 2023, les parts d'élèves ayant changé d'affectation augmentent graduellement, sans connaître de forte hausse. L'accompagnement renforcé des élèves au lycée professionnel semble avoir permis à plus d'élèves d'ajuster leur parcours alors que la majorité des élèves s'en tiennent à leur première orientation.

Graphique 40. Évolution des parts d'élèves ayant changé d'affectation par classe d'origine de 2015 à 2024



Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des élèves inscrits au 1^{er} septembre en 1^e année de CAP, 0,91 % ont changé d'affectation.

À l'automne 2024, la proportion de jeunes en situation de décrochage de 15 ans et plus dans la voie professionnelle atteignait 16,2 % au niveau national (source : Rio Suivi). À l'automne 2023, cette proportion était de 16,9 %. En perspective et dans une certaine mesure, la période de consolidation se révèle être un des instruments de prévention du décrochage scolaire dans les formations professionnelles.

Une baisse des changements d'affectation dans un nouveau contexte de baisse de la population lycéenne (tableau 26)

En 2024, le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un changement d'affectation baisse de 1,4 % (soit -50 élèves) par rapport à la cohorte de 2023. Dans un contexte de stabilité des orientations vers la voie professionnelle mais de tension persistante à l'affectation, les élèves scolarisés en 3^e en 2024 ont pu ajuster leurs comportements et choisir de se maintenir dans leur formation d'affectation initiale. Un nombre moins important d'élèves de cette cohorte 2024 a pu être affecté sur place vacante et reformuler un vœu d'affectation non obtenu au tour principal d'affectation après la 3^e.

Les élèves inscrits en 2^{de} générale et technologique à la rentrée ont encore été moins nombreux à changer d'affectation (-11,9 %). Par contre, les élèves inscrits en 2^{de} professionnelle ont été plus nombreux que leurs prédécesseurs (+3,9 %). Les élèves inscrits en première année de CAP sont, eux aussi, plus nombreux à changer d'affectation en 2024 (+11,4 %).

Tableau 26. Comparaison de la répartition des nouvelles inscriptions par classe d'origine des cohortes 2023 et 2024

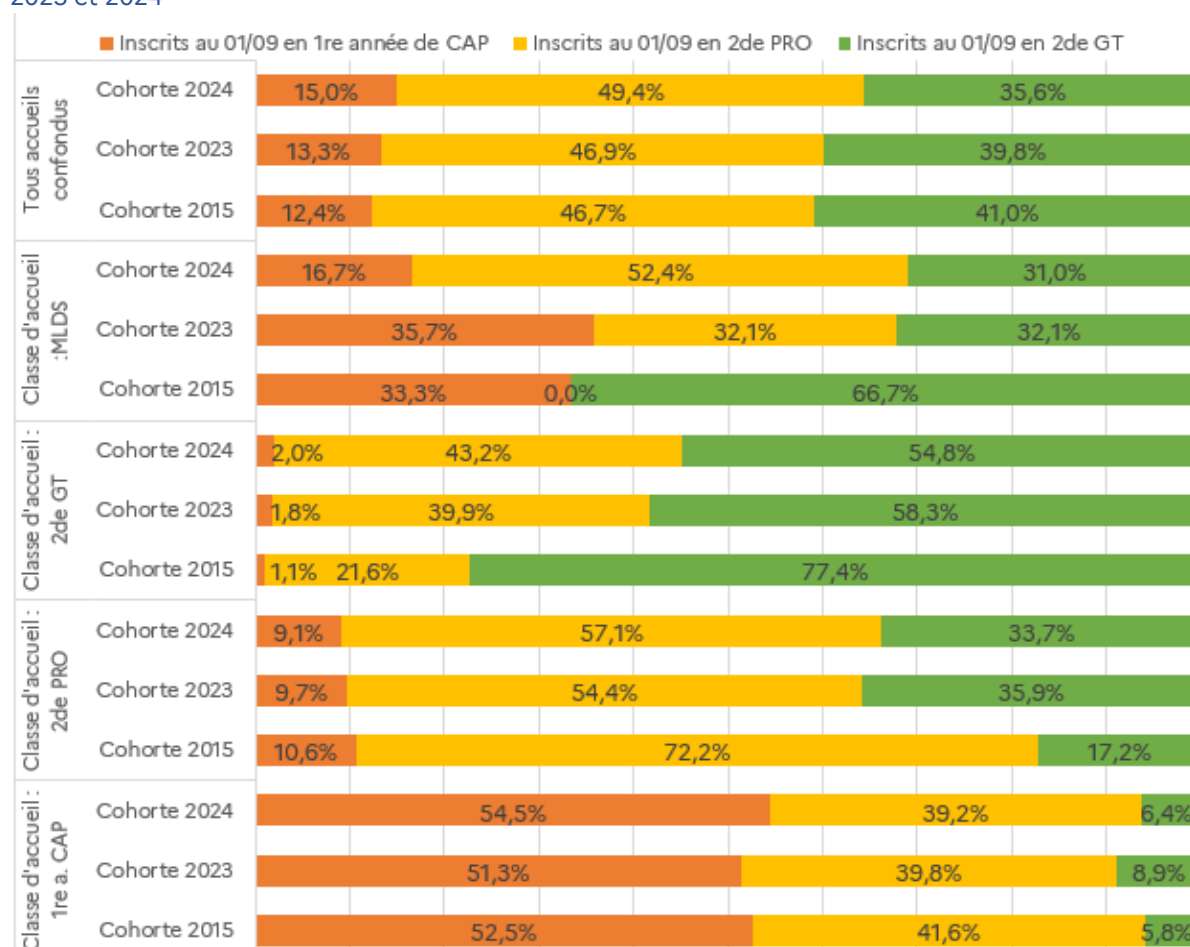
Classe d'origine au 01/09	Inscription finale au 10/11									
	1 ^{re} a. CAP		2 ^{de} PRO		2 ^{de} GT		MLDS		Total général	
	Cohorte 2023	Cohorte 2024	Cohorte 2023	Cohorte 2024	Cohorte 2023	Cohorte 2024	Cohorte 2023	Cohorte 2024	Cohorte 2023	Cohorte 2024
1 ^{re} année de CAP	271	342	169	156	23	22	10	7	473	527
2 ^{de} PRO	210	246	944	977	503	486	9	22	1666	1731
2 ^{de} GT	47	40	623	577	736	616	9	13	1415	1246
Total	528	628	1736	1710	1262	1124	28	42	3554	3504

Source : Base élèves

Lecture : Dans la cohorte 2023, 271 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2024 en 1^{re} année de CAP ont changé pour une affectation dans une autre 1^{re} année de CAP au 10 novembre 2024.

Certaines différences entre les cohortes 2023 et 2024 sont particulièrement significatives (graphique 41). La population globale de première année de lycée a diminué de 0,7 % entre 2023 et 2024, avec une baisse de 1,2 % pour les classes de 2^{de} générale et technologique, une baisse de 0,3 % pour celles de première année de CAP et une hausse de 3,2 % pour celles de 2^{de} professionnelle.

Graphique 41. Comparaison des devenirs des élèves ayant changé d'affectation dans les cohortes 2015, 2023 et 2024



Lecture : Parmi les élèves inscrits au 1^{er} septembre en 1^{re} année de CAP et ayant changé d'affectation au 10 novembre de la même année, dans la cohorte 2024, 15,0 % se sont finalement inscrits dans une autre formation (MLDS, 2^{de} GT, 2^{de} pro, 1^{re} année de CAP). Cette inscription finale dans une autre formation concernait, dans cette même cohorte,

49,4 % des élèves inscrits au 01/09 en 2^{de} professionnelle et 35,6 % des élèves inscrits au 01/09 en 2^{de} générale et technologique.

Une évolution constante et positive du maintien en scolarité depuis 2015

L'accompagnement proposé lors de la phase de consolidation de l'orientation conserve son impact positif sur l'investissement scolaire des élèves.

La cohorte 2024 présente un taux de maintien en scolarité de 98,6 %, seuls 1,4 % des élèves de la cohorte sortent du système scolaire. Ce taux de maintien en scolarité augmente de 0,6 point par rapport à la cohorte précédente. Il constitue toutefois une nette amélioration par rapport à la cohorte de 2015, pour laquelle le taux de maintien en scolarité atteignait 72,4 %.

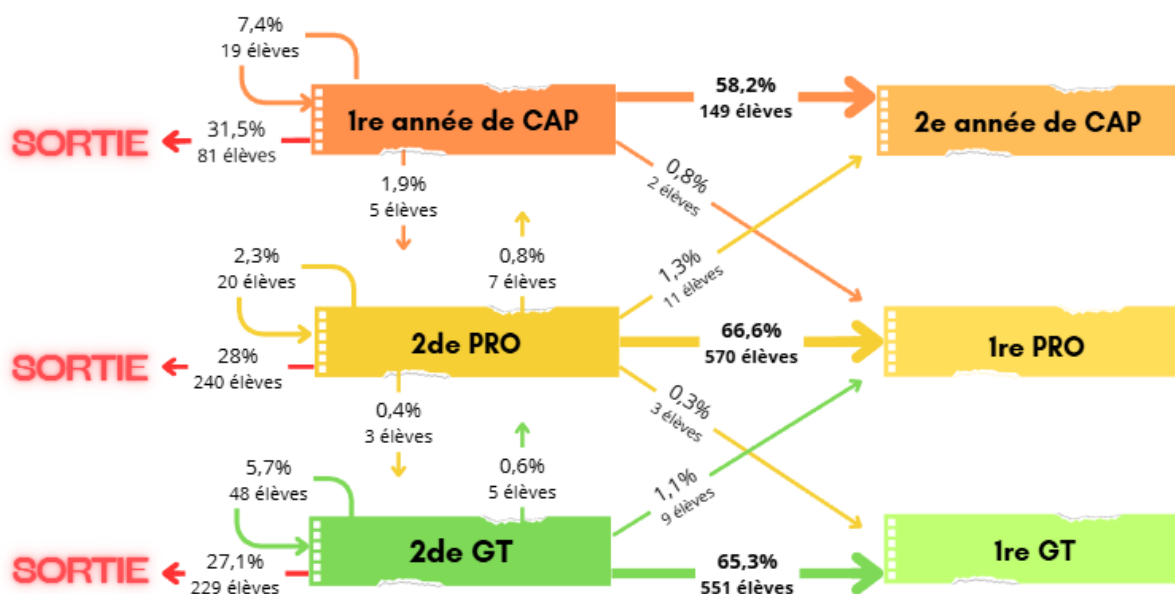
Tableau 27. Devenirs après un an des élèves des cohortes 2015 et 2024 suite à leur changement d'affectation

		Poursuite dans l'année supérieure		Poursuite dans l'année supérieure d'une autre voie		Changement vers un même niveau de la voie pro.		Changement vers un même niveau de la voie GT		Redoublement		Sorties		TOTAL	
		Cohorte 2015	Cohorte 2024	Cohorte 2015	Cohorte 2024	Cohorte 2015	Cohorte 2024	Cohorte 2015	Cohorte 2024	Cohorte 2015	Cohorte 2024	Cohorte 2015	Cohorte 2024	Cohorte 2015	Cohorte 2024
2 ^{de} PRO	Effectif	570	1557	14	45	7	26	3	15	20	43	240	24	854	1710
	%	66,6	91,1	1,6	2,6	0,8	1,5	0,4	0,9	2,3	2,5	28,1	1,4	100	100
1 ^{re} année de CAP	Effectif	149	560	2	5	5	11	0	0	19	25	81	21	256	622
	%	58,2	90,0	0,8	0,8	2	1,8	0	0	7,4	4,0	31,6	3,4	100	100
2 ^{de} GT	Effectif	551	1002	9	43	5	7	0	0	48	63	229	5	842	1120
	%	65,3	89,5	1,1	3,8	0,6	0,6	0	0	5,7	5,6	27,2	0,4	100	100
Total	Effectif	1270	3119	25	93	17	44	3	15	87	131	550	50	1952	3452
	%	65,1	90,4	1,3	2,7	0,9	1,3	0,2	0,4	4,5	3,8	28,2	1,4	100	100

Source : Base élèves

Lecture : Dans la cohorte 2024, 1557 élèves ayant bénéficié d'une nouvelle affectation en 2^{de} professionnelle à l'automne 2024, sont scolarisés en 1^{re} professionnelle à la rentrée 2025. 560 élèves en 1^{re} année de CAP passent à la rentrée 2025 en 2^e année de CAP et 1 002 élèves affectés à l'automne 2024 en 2^{de} générale et technologique ont poursuivi à la rentrée suivante en 1^{re} générale ou technologique.

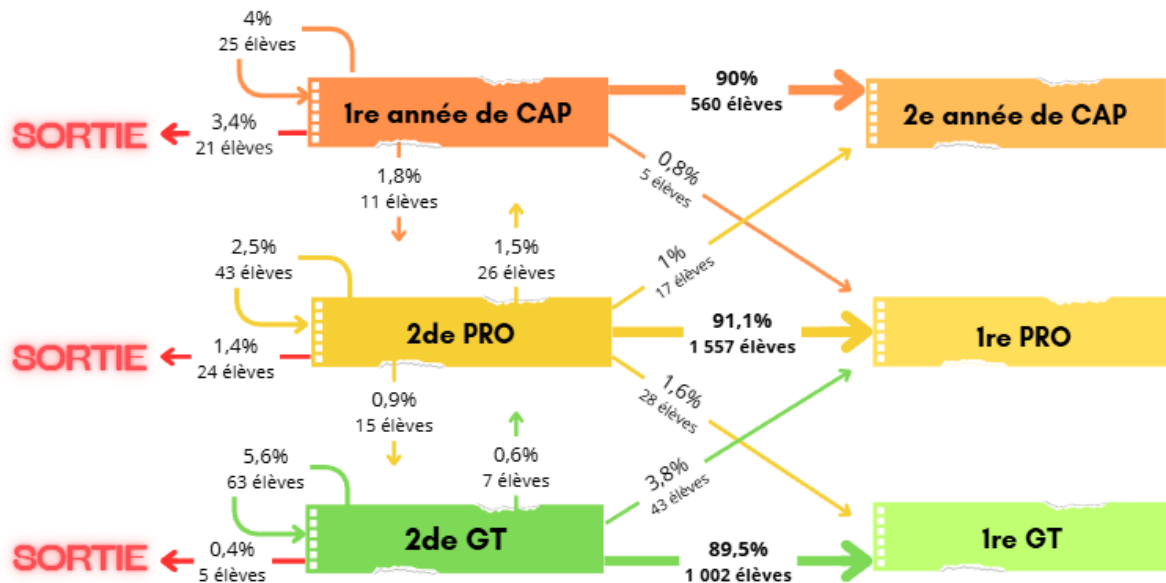
Graphique 42. Représentation graphique des devenirs après un an des élèves de la cohorte 2015



Précision : Les flèches pointent vers la nouvelle situation de l'élève (poursuite vers une classe, sortie...).

Lecture : 58 % des élèves, qui ont changé d'affectation à la rentrée 2015 vers une 1^{re} année de CAP, sont passés en 2^e année de CAP l'année suivante, 7,4 % ont redoublé la 1^{re} année de CAP et 31,5 % ne sont plus scolarisés.

Graphique 43. Représentation des devenirs après un an des élèves de la cohorte 2024



Précision : Les flèches pointent vers la nouvelle situation de l'élève (poursuite vers une classe, sortie...).

Lecture : 86,6 % des élèves, qui ont changé d'affectation à la rentrée 2023 vers une 1^{re} année de CAP, sont passés en 2^e année de CAP l'année suivante, 4,9 % ont redoublé la 1^{re} année de CAP et 4,5 % ne sont plus scolarisés.

Les effectifs restent limités, mais la constance de ces résultats depuis 2016 montre que cette mesure constitue un levier favorable pour prévenir le décrochage scolaire. Ainsi, le nombre d'élèves non scolarisés dans les cohortes successives observées poursuit son évolution à la baisse. On dénombre, en 2024, 69 élèves sortis du système scolaire contre 550 à la rentrée 2016.

Les constats faits précédemment sur le bénéfice de l'accompagnement offert aux élèves dans le cadre de la période de consolidation de l'orientation se confirment. Le taux de sortie en cours de parcours est toujours très faible alors que le taux de passage dans la classe supérieur est en moyenne de 90 %.

Chapitre 5 : Des évolutions au service des élèves et de leurs familles

Les parents d'enfants scolarisés dans un établissement secondaire public ou privé sous contrat sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale peuvent effectuer les démarches d'orientation et d'affectation après la troisième et après la seconde générale et technologique en ligne ou au moyen de formulaires papiers mis à disposition par les établissements. L'utilisation des services en ligne reste facultative pour les familles. Afin de favoriser le recours à ces services, des travaux de simplification des processus et d'amélioration de leur ergonomie sont menés pour une meilleure expérience des utilisateurs.

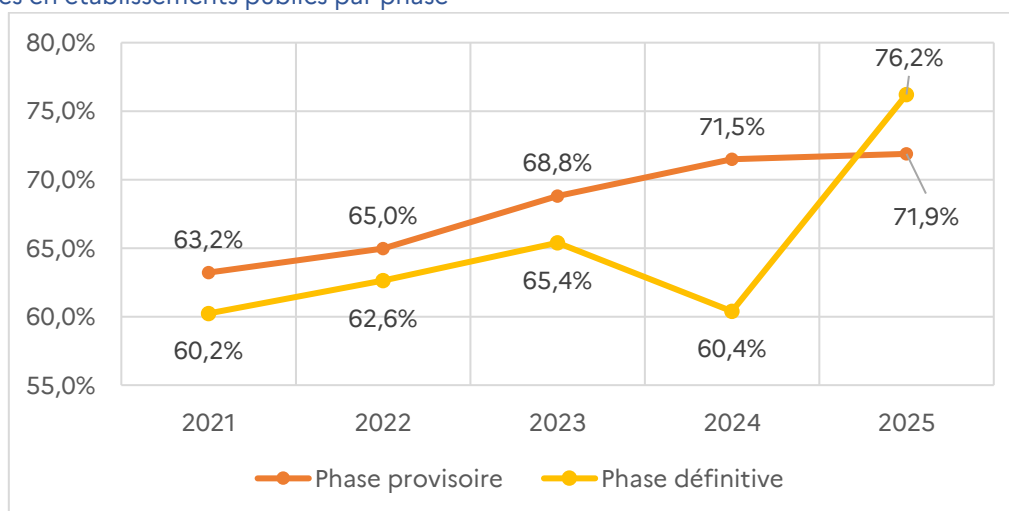
5.1. Le service en ligne Orientation

Une unification du téléservice qui facilite les saisies par les familles

Pour la campagne d'orientation 2025, l'utilisation du service en ligne (ou téléservice) par les familles poursuit sa progression de manière plus marquée au palier seconde générale et technologique pour les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat.

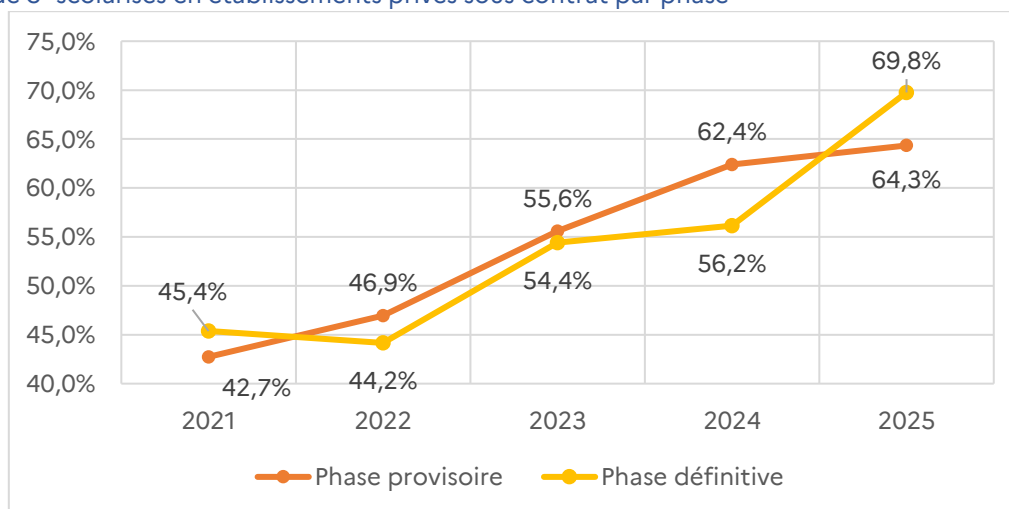
En 2025, l'usage du téléservice par les élèves et familles de 3^e a augmenté de la phase provisoire à la phase définitive, inversant la tendance des années précédentes (graphiques 44 et 45). Le taux de saisie en phase définitive gagne ainsi 15,8 points dans les établissements publics et 13,6 points dans les établissements privés. L'unification du service a permis de pallier la déperdition constatée jusque-là.

Graphique 44. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 3^e scolarisés en établissements publics par phase



Lecture : En 2025, en phase provisoire, parmi les représentants des élèves de 3^e scolarisés dans un établissement public et ayant exprimé un vœu, 71,9 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 76,2 % de ces représentants légaux expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

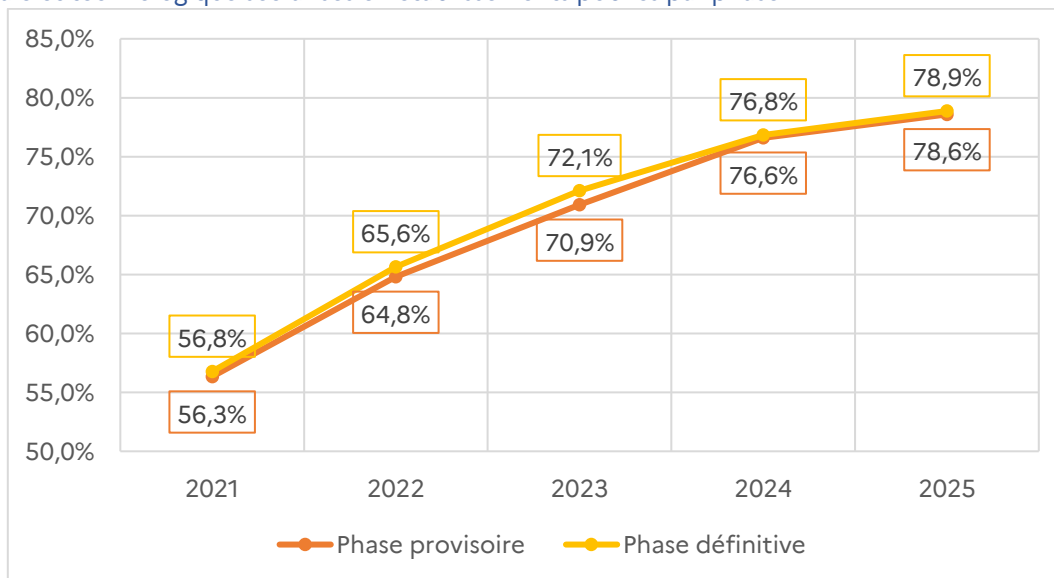
Graphique 45. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les représentants des élèves de 3^e scolarisés en établissements privés sous contrat par phase



Lecture : En 2025, en phase provisoire, parmi les représentants des élèves de 3^e scolarisés dans un établissement privé sous contrat et ayant exprimé un vœu, 64,3 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 69,8 % de ces représentants légaux expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

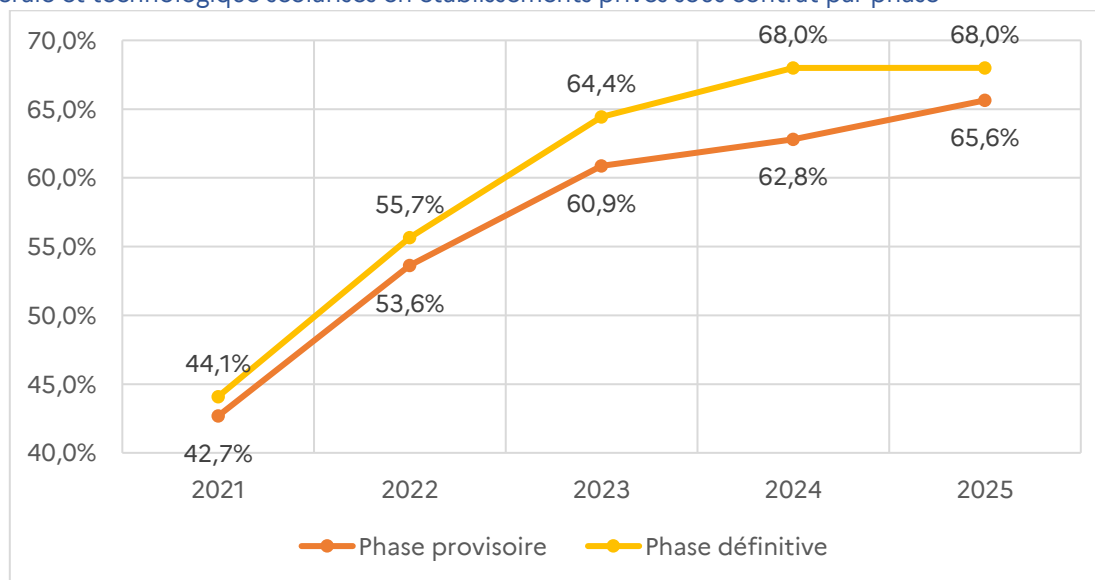
Les taux de saisies par les élèves et leurs familles pour le palier 2^{de} générale et technologique sont supérieurs aux taux de saisie pour le palier 3^e. Les élèves et familles de 2^{de} semblent plus enclines à utiliser le téléservice (graphiques 46 et 47). Le recours au service en ligne Orientation poursuit, cette année encore, sa progression.

Graphique 46. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2^{de} générale et technologique scolarisés en établissements publics par phase



Lecture : En 2025, en phase provisoire, parmi les élèves de 2^{de} générale et technologique scolarisés dans un établissement public et ayant exprimé un vœu, 78,6 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 78,9 % de ces élèves expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

Graphique 47. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2^{de} générale et technologique scolarisés en établissements privés sous contrat par phase



Lecture : En 2025, en phase provisoire, parmi les élèves de 2^{de} générale et technologique scolarisés dans un établissement privé sous contrat et ayant exprimé un vœu, 65,6 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 68,0 % de ces élèves expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

5.2. Le service en ligne Affectation

5.2.1. Usages du service en ligne

Une utilisation du service en ligne de plus en plus répandu (tableaux 28 et 29)

Pour la campagne d'orientation 2025, l'utilisation du service en ligne Affectation (SLA) par les élèves et leurs familles continue sa progression en partie grâce à l'unification des services en ligne Orientation et Affectation. Les élèves, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé sous contrat, ont de plus en plus recours au SLA. 68,2% des élèves l'utilisent en 2025 contre 38,6 % en 2020, soit une progression de 29,6 points.

74,2 % des élèves scolarisés dans des établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ou du ministère chargé de l'enseignement agricole ont utilisé le SLA pour formuler au moins un vœu d'affectation en 2025. Les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat font moins usage de ce service, mais le pourcentage de ces élèves, usagers du téléservice, est en hausse de 6,4 points par rapport à l'an dernier.

Tableau 28. Évolution des usages du service en ligne Affectation par les élèves du palier 3^e

		2021	2022	2023	2024	2025
Part d'élèves ayant utilisé le SLA parmi les élèves ayant formulé au moins un vœu	Public	372 611	437 844	471 416	504 338	536 628
	%	54,0	61,4	64,9	69,8	74,2
	Privé	19 882	26 884	33 002	41 432	52 006
	%	16,5	20,8	24,9	31,0	37,4

Lecture : En 2025, 74,2 % des élèves ayant formulé un vœu d'affectation (soit 536 628 élèves) ont eu recours au SLA.

Les taux de saisie par les élèves et leurs familles diffèrent en fonction des académies (tableau 29). En effet, les vœux d'affectation des élèves peuvent être saisis dans Affelnet-Lycée par les établissements. L'utilisation de formulaire papier peut être une occasion d'échanger avec l'élève et sa famille tandis qu'ils sont amenés à choisir les formations et établissements dans lesquels l'élève souhaite poursuivre son parcours.

Tableau 29. Taux de saisie sur le service en ligne Affectation par les élèves du palier 3^e par académie

Académies	Tous établissements		Établissements privés		Établissements publics	
	Nb élèves éligibles au SLA	Part d'élèves utilisateurs	Nb élèves éligibles au SLA	Part d'élèves utilisateurs	Nb élèves éligibles au SLA	Part d'élèves utilisateurs
Aix-Marseille	39 287	71,5%	31 217	62,8%	8 070	73,1%
Amiens	25 502	71,9%	20 775	25,0%	4 705	78,2%
Besançon	15 162	67,3%	12 023	61,1%	3 139	69,0%
Bordeaux	42 795	61,1%	33 663	24,5%	9 132	70,9%
Clermont-Ferrand	16 478	66,4%	12 615	34,6%	3 863	76,1%
Corse	3 427	78,1%	3 220	84,7%	207	77,9%
Créteil	63 128	72,2%	55 170	59,0%	7 957	73,3%
Dijon	19 261	75,0%	16 098	58,6%	3 087	78,1%
Grenoble	46 037	75,7%	34 786	57,1%	11 181	81,6%
Guadeloupe	5 751	78,3%	4 986	59,1%	765	81,0%
Guyane	5 879	11,6%	5 427	45,1%	452	8,6%
La Réunion	14 676	57,3%	13 162	78,4%	1 514	54,9%
Lille	54 415	81,6%	39 180	57,6%	15 233	85,0%
Limoges	7 994	61,1%	7 101	51,7%	893	62,1%
Lyon	46 070	56,2%	32 521	22,4%	13 547	64,7%
Martinique	4 429	67,6%	3 667	52,9%	762	69,6%
Mayotte	7 458	8,1%	7 426	0,0%	32	8,2%
Montpellier	36 865	57,5%	30 148	17,6%	6 717	66,4%
Nancy-Metz	27 930	76,1%	23 404	21,9%	4 526	81,9%
Nantes	52 751	72,1%	29 271	54,8%	23 480	77,7%
Nice	27 165	74,4%	22 997	24,7%	4 168	81,0%
Normandie	43 050	59,3%	33 608	4,4%	9 442	73,8%
Orléans-Tours	33 733	66,5%	28 044	9,9%	5 689	77,9%
Paris	22 140	62,2%	14 481	63,8%	7 659	62,0%
Poitiers	21 743	65,3%	17 550	49,5%	4 193	69,3%
Reims	16 044	63,7%	12 999	17,0%	3 045	74,7%
Rennes	43 388	63,1%	23 984	17,1%	19 404	81,6%
Strasbourg	24 439	67,9%	20 820	7,7%	3 619	75,0%
Toulouse	37 788	75,1%	30 543	54,0%	7 230	79,9%
Versailles	81 521	78,6%	66 957	51,4%	14 402	81,1%
France	886 306	68,2%	687 843	37,4%	198 113	74,2%

Précision : Les élèves peuvent être éligibles au SLA sans pour autant être scolarisés dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ou du ministère chargé de l'enseignement agricole. Ils sont donc comptabilisés dans tous établissements mais n'apparaissent pas dans le décompte d'élèves des établissements publics et privés.

5.2.2. Offre de formation du privé dans Affelnet-lycée

Dans 26 académies, l'offre de formation des établissements privés sous contrat est intégrée dans sa totalité ou en partie dans Affelnet-lycée selon les conventions signées avec les représentants des différents réseaux d'enseignement privé. Le nombre restreint de ces

formations invite à des interprétations prudentes. Un regard sur le rapport entre l'offre et la demande permet d'affiner la perception de la place l'offre de formation du privé dans Affelnet-lycée.

Une offre privée de formation générale et technologique minoritaire et globalement stable

Tableau 30. Évolution de l'offre privée de formation de la voie générale et technologique de 2024 à 2025

Académie	2024			2025			Évolution 2024-2025		
	Part de l'offre privée	Part de privée « Agriculture » sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée « Agriculture » sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée « Agriculture » sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN
Aix-Marseille	29,3%	7,2%	29,3%	28,8%	7,2%	28,7%	-0,5	0,0	-0,5
Amiens	14,0%	9,4%	13,4%	13,7%	9,7%	13,0%	-0,4	0,3	-0,4
Besançon	10,5%	18,2%	9,6%	10,2%	18,2%	9,6%	-0,3	0,0	0,0
Bordeaux	17,6%	11,8%	17,0%	16,9%	11,8%	16,2%	-0,7	0,0	-0,7
Clermont-Ferrand	23,8%	9,8%	24,2%	24,5%	10,3%	24,8%	0,7	0,5	0,6
Corse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0	0,0	0,0
Créteil	11,7%	0,0%	11,8%	11,6%	0,0%	11,7%	-0,1	0,0	-0,1
Dijon	11,6%	15,8%	11,4%	12,0%	15,0%	11,9%	0,4	-0,8	0,5
Grenoble	11,6%	15,9%	10,6%	9,6%	15,9%	8,7%	-2,1	0,0	-1,9
Guadeloupe	0,0%	0,0%	0,0%	12,7%	0,0%	13,1%	12,7	0,0	13,1
Guyane	11,4%	25,0%	9,4%	10,5%	25,0%	8,6%	-0,9	0,0	-0,8
La Réunion	2,4%	0,0%	2,4%	4,0%	0,0%	4,1%	1,7	0,0	1,7
Lille	15,7%	22,2%	12,8%	19,0%	15,8%	16,8%	3,4	-6,4	3,9
Limoges	12,4%	0,0%	14,1%	12,4%	0,0%	14,1%	0,0	0,0	0,0
Lyon	14,4%	5,4%	14,6%	14,2%	5,4%	14,3%	-0,3	0,0	-0,3
Martinique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0	0,0	0,0
Mayotte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0	0,0	0,0
Montpellier	9,6%	22,2%	8,1%	9,3%	22,2%	7,9%	-0,3	0,0	-0,3
Nancy-Metz	0,0%	0,0%	0,0%	14,5%	0,0%	15,4%	14,5	0,0	15,4
Nantes	26,0%	11,7%	24,7%	25,9%	11,7%	24,6%	-0,1	0,0	-0,1
Nice	18,0%	5,9%	17,6%	18,0%	5,9%	17,6%	0,0	0,0	0,0
Normandie	11,0%	6,8%	10,8%	10,8%	6,8%	10,6%	-0,1	0,0	-0,1
Orléans-Tours	10,3%	14,8%	9,3%	10,2%	14,8%	9,2%	-0,2	0,0	-0,1
Paris	23,6%	0,0%	23,6%	23,5%	0,0%	23,5%	-0,1	0,0	-0,1
Poitiers	21,2%	14,8%	20,2%	21,0%	13,2%	20,4%	-0,1	-1,6	0,3
Reims	1,7%	100,0%	0,0%	11,5%	12,5%	11,2%	9,9	-87,5	11,2
Rennes	27,8%	12,3%	26,6%	28,5%	12,0%	27,3%	0,8	-0,3	0,7
Strasbourg	0,0%	0,0%	0,0%	5,1%	0,0%	5,2%	5,1	0,0	5,2
Toulouse	20,3%	15,1%	19,7%	19,7%	16,2%	18,8%	-0,6	1,1	-0,9
Versailles	0,4%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,4	-100,0	0,0
France	13,1%	11,4%	12,4%	15,3%	10,1%	14,7%	2,2	-1,4	2,4

Précisions : L'offre de formation générale et technologique comprend ici la 2^{de} générale et technologique, la 1^{re} générale et la 1^{re} technologique.

Lecture : En 2024, en France, l'offre privée de formation générale et technologique représente 13,1 % de l'offre totale (privée et publique) de formation générale et technologique. L'offre privée relevant du ministère en charge de l'agriculture représente 11,4 % de l'offre privée de formation générale et technologique. 12,4 % de l'offre de formation générale et technologique relevant du ministère en charge de l'éducation nationale est proposée dans le privé.

La part d'offres de formation générale et technologique proposée dans le privé (15,3 %) augmente de 2,2 points par rapport à l'année 2024. La place occupée par le privé agricole dans cette offre diffère selon les académies. Au niveau national, la part de l'enseignement agricole privé représente, malgré une légère baisse par rapport à l'an dernier, 10,1 % de l'offre privée. La part de l'offre privée de formation générale et technologique proposée par des établissements relevant de l'éducation nationale est, quant à elle, en hausse de 2,4 points.

Une offre privée de formations professionnelles en augmentation

Tableau 31. Évolution de l'offre privée de formation de la voie professionnelle de 2024 à 2025

Académie	2024			2025			Évolution 2024-2025		
	Part de l'offre privée	Part de privée "Agriculture" sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée "Agriculture" sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée "Agriculture" sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN
Aix-Marseille	27,0%	25,1%	22,7%	36,8%	21,6%	32,9%	9,8	-3,4	10,3
Amiens	12,6%	46,6%	7,6%	23,3%	30,0%	18,8%	10,6	-16,5	11,2
Besançon	18,5%	53,1%	9,9%	37,8%	31,4%	31,8%	19,3	-21,7	21,9
Bordeaux	22,1%	56,1%	11,8%	34,4%	36,3%	27,1%	12,3	-19,8	15,3
Clermont-Ferrand	28,8%	37,4%	23,1%	40,3%	22,3%	38,6%	11,5	-15,2	15,6
Corse	0,0%	0,0%	0,0%	12,2%	0,0%	13,4%	12,2	0,0	13,4
Créteil	6,6%	7,4%	6,2%	15,1%	6,3%	14,5%	8,5	-1,1	8,3
Dijon	17,7%	43,2%	11,5%	35,9%	24,4%	32,4%	18,2	-18,7	20,9
Grenoble	23,3%	37,5%	16,4%	39,6%	24,3%	34,6%	16,4	-13,2	18,1
Guadeloupe	8,9%	100,0%	0,0%	16,1%	31,7%	11,9%	7,2	-68,3	11,9
Guyane	9,2%	75,7%	2,5%	12,4%	65,1%	4,9%	3,2	-10,6	2,4
La Réunion	5,0%	53,6%	2,4%	14,1%	19,1%	11,9%	9,1	-34,5	9,5
Lille	25,7%	22,8%	21,5%	34,2%	19,0%	30,4%	8,5	-3,9	8,9
Limoges	9,8%	33,3%	8,0%	25,6%	10,9%	27,2%	15,9	-22,4	19,2
Lyon	36,1%	19,4%	32,9%	36,9%	19,4%	33,6%	0,8	0,0	0,6
Martinique	0,0%	0,0%	0,0%	8,0%	0,0%	8,6%	8,0	0,0	8,6
Mayotte	4,7%	57,1%	2,1%	4,5%	57,1%	2,1%	-0,2	0,0	-0,1
Montpellier	20,9%	49,4%	12,6%	33,6%	30,1%	28,1%	12,7	-19,3	15,5
Nancy-Metz	9,4%	80,7%	2,1%	34,1%	21,9%	30,2%	24,7	-58,8	28,1
Nantes	32,6%	45,9%	22,1%	48,3%	39,8%	38,7%	15,8	-6,2	16,7
Nice	7,8%	4,3%	7,6%	19,3%	7,2%	18,8%	11,6	2,9	11,2
Normandie	18,0%	44,8%	11,4%	33,6%	29,0%	28,4%	15,7	-15,7	17,0
Orléans-Tours	17,4%	45,6%	11,0%	35,1%	26,3%	31,0%	17,7	-19,3	20,0
Paris	12,4%	4,9%	11,9%	31,7%	1,4%	31,4%	19,3	-3,5	19,5
Poitiers	28,7%	57,8%	16,2%	41,5%	40,7%	32,8%	12,8	-17,1	16,6
Reims	5,8%	100,0%	0,0%	35,0%	15,6%	33,0%	29,3	-84,4	33,0
Rennes	44,0%	35,6%	36,0%	44,6%	37,7%	35,7%	0,5	2,1	-0,2
Strasbourg	0,8%	100,0%	0,0%	17,5%	2,2%	17,9%	16,7	-97,8	17,9
Toulouse	22,2%	38,5%	16,6%	35,1%	21,6%	32,4%	12,9	-16,9	15,8
Versailles	7,6%	31,0%	5,4%	0,0%	0,0%	0,0%	-7,6	-31,0	-5,4
France	20,0%	38,1%	14,0%	32,2%	25,9%	27,6%	12,2	-12,3	13,5

Précisions : L'offre de formation professionnelle comprend ici la 2^{de} professionnelle, la première année de CAP et la 1^{re} professionnelle.

Lecture : En 2024, en France, l'offre privée de formation professionnelle représente 20 % de l'offre totale (privée et publique) de formation professionnelle. L'offre privée relevant du ministère en charge de l'agriculture représente 38,1 % de l'offre privée de formation professionnelle. 14 % de l'offre de formation professionnelle relevant du ministère en charge de l'éducation nationale est proposée dans le privé.

La part d'offres de formation professionnelle proposée dans le privé est en progression par rapport à l'année 2024 (+12,2 points). Au niveau national, la place occupée par le privé dans la voie professionnelle représente ainsi 32,2 % de l'offre de formation professionnelle.

Parmi ces offres de formation professionnelle, 25,9 % sont portées par des établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, cette part est en baisse par rapport à 2024. La part de l'offre privée de formation professionnelle proposée par des établissements relevant de l'éducation nationale est, quant à elle, en hausse de 13,5 points.

Une offre de formation privée qui complète l'offre publique

La part de vœux préférentiels portant sur des formations de la voie professionnelle proposées dans le privé augmente de 6 points en 2025, ce qui correspond à 27 192 vœux de rang 1 en plus. Des capacités d'accueil restreintes dans les formations professionnelles publiques ont rendu l'affectation des élèves difficile (se reporter à 1.2.1 et 2.2.1), l'offre de formation du privé est venue renforcer ces capacités. Ainsi, la part d'élèves admis sur un vœu préférentiel de formation professionnelle (11,1 %) et la part des admis dans une formation professionnelle du privé (10 %) ont respectivement augmenté de 0,4 point et de 0,3 point.

Alors que les admissions dans la voie générale et technologique sont globalement en baisse, par rapport à 2024, avec moins de vœux préférentiels (-42 150) et moins d'élèves admis (- 33 374), la part de vœux préférentiels (9,5 %) et la part des admissions dans des formations proposées dans le privé (9,8 %) progressent respectivement de 1,6 point et de 1,4 point. Il faut cependant relativiser ce constat, car les cartes des formations privées et publiques peuvent sensiblement différer d'une académie à l'autre. Les formations privées peuvent alors compléter une offre publique saturée ou simplement co-exister.

Tableau 32. Évolution de la place de l'offre de formation privée dans l'affectation de 2024 à 2025

	Voie générale et technologique		Voie professionnelle	
	2024	2025	2024	2025
Nb total de vœux 1	666 723	624 573	470 096	497 288
Part de vœux 1 dans privé	7,9%	9,5%	9,6%	15,6%
Nb total d'élèves affectés sur vœu 1	591 845	558 471	310 871	301 382
Part d'affectés 1 dans privé	8,4%	9,8%	10,7%	11,1%
Nb total d'élèves affectés tous rangs de vœu confondus	669 209	625 376	404 270	391 906
Part d'affectés tous rangs de vœu confondus dans privé	7,7%	9,0%	9,7%	10,0%

Précision : La voie générale et technologique comprend ici la 2^{de} générale et technologique, la 1^{re} générale et la 1^{re} technologique. La voie professionnelle comprend la 2^{de} professionnelle, la première année de CAP et la 1^{re} professionnelle.

Lecture : En 2024, 666 723 vœux de rang 1 portant sur une formation de la voie générale et technologique ont été formulés. Parmi ces vœux, 7,9 % des vœux portaient sur une formation proposée dans le privé.

GLOSSAIRE

Nomenclature des niveaux

La nomenclature évoquée dans ce document est celle du cadre national des certifications professionnelles (décret n°2019-14 du 8 janvier 2019).

Les niveaux 1 et 2 (anciennement Vbis et VI) correspondent au collège, le niveau 3 (anciennement V) au certificat d'aptitudes professionnelles (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP), la mention complémentaire 5 (MC5). Ces deux niveaux sont pré-bac.

Le niveau 4 (anciennement IV) regroupe le baccalauréat, le brevet professionnel (BP), le brevet de technicien (BT), le brevet des métiers d'art (BMA) et la mention complémentaire 4 (MC4).

Les niveaux 5 (anciennement III) et 6 (anciennement II) regroupent les diplômes de premier cycle de l'enseignement supérieur. Au niveau 5 on trouve des diplômes de bac+2 : le DEUG, le DEUST, le BTS, le DUT, le DMA. Au niveau 6, on trouve la licence, la licence professionnelle, la LP-BUT, la maîtrise, le master 1, soit des diplômes de bac +3 et bac+4.

Les niveaux 7 et 8 (anciennement I) rassemblent pour le premier le master, le DESS, le DEA et les diplômes d'ingénieur (bac+5) et pour le deuxième le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches.

PCS : Profession et catégorie socio-professionnelle

La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) est une variable centrale de description de l'origine sociale des élèves. Elle est mobilisable dans les bases de données des élèves et elle est utilisée dans de nombreuses études et recherches en éducation. La nomenclature des PCS utilisée dans le système d'information du ministère de l'Éducation nationale comprend 32 postes (catégories). La DEPP a ainsi adapté la nomenclature « officielle » de l'Insee aux spécificités du domaine de l'éducation. A l'instar de la DEPP, pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories est ici utilisé.

Sont ainsi distinguées les catégories : – très favorisée ou favorisée A : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ; – favorisée ou favorisée B : professions intermédiaires ; – moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ; – défavorisée : ouvriers, inactifs.

Cette classification, en agrégeant les PCS en seulement quatre groupes, présente des avantages pratiques certains en matière d'analyses et de publications. Par ailleurs, ce regroupement constitue en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce que l'on pourrait appeler leur « distance » à l'école.

Référence : Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. *Éducation et formations*, 90.

REP et REP+ : Réseaux d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire est au service de l'égalité d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire. Elle vise à réduire les effets du déterminisme social en mettant en réseau des écoles et collèges pour une meilleure allocation des ressources. Elle distingue donc deux niveaux d'intervention. Les REP regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire. Les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sur le territoire.

Pour en savoir plus : [La politique de l'éducation prioritaire : les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP + : https://eduscol.education.fr/1028/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep](https://eduscol.education.fr/1028/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep)

Sigles des formations

- G : générale
- T : technologique
- GT : générale et technologique
- CAP : certificat d'aptitudes professionnelles
- BEP : brevet d'études professionnelles
- MC : mention complémentaire
- CS : certificat de spécialisation
- BP : brevet professionnel
- BT : brevet de technicien
- BMA : brevet des métiers d'art

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 3 ^e sur 4 ans	6
Graphique 2. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 3 ^e , selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2025.....	7
Graphique 3. Vue des écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation durant la campagne 2025.....	8
Graphique 4. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 3 ^e lors de la campagne 2025	9
Graphique 5. Écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation par statut des élèves de 3 ^e lors de la campagne 2025 (en points de pourcentage).....	10
Tableau 1. Évolution des décisions d'orientation post-3 ^e par académie et région académique de 2024 à 2025.....	12
Graphique 6. Répartition des choix définitifs d'orientation des élèves de 3 ^e , selon la voie de formation demandée et par académie pour la campagne 2025	13
Graphique 7. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves de 3 ^e hors prépa-métiers et hors SEGPA	14
Graphique 8. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves de 3 ^e prépa-métiers	15
Graphique 9. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves de 3 ^e SEGPA	16
Graphique 10. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2022 à 2025 pour les élèves scolarisés en ULIS en 3 ^e	17
Tableau 2. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves de 3 ^e scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.....	18
Tableau 3. Résultats de l'affectation des élèves de 3 ^e scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal.....	19
Tableau 4. Liste des spécialités et familles de métiers en seconde professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1.....	20
Tableau 5. Liste des spécialités de CAP concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1	21
Tableau 6. Détail des secondes professionnelles totalisant 80 % des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour.....	22
Tableau 7. Détail des CAP totalisant 80 % des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour	22
Tableau 8. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie	23
Graphique 11. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal pour le palier 3 ^e	24
Tableau 9. Résultats de l'affectation des élèves de 3 ^e prépa-métiers scolarisés en établissement public à l'issue du tour principal.....	25
Tableau 10. Résultats de l'affectation des élèves de 3 ^e SEGPA scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal.....	26
Tableau 11. Résultats de l'affectation des élèves de 3 ^e ULIS scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal.....	27
Graphique 12. Évolution des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3 ^e depuis 2021.....	28
Graphique 13. Dispersion des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3 ^e par académie en 2024	29
Tableau 12. Évolution des vœux pour l'apprentissage depuis 2020.....	29
Graphique 14. Évolution de la part de vœux en apprentissage placés en rang 1 par l'ensemble des candidats ayant choisi l'apprentissage depuis 2020	30
Tableau 13. Profils détaillés des candidats depuis 2020.....	30
Graphique 15 Distribution des élèves candidats à l'apprentissage selon leur classe d'origine.....	31

Tableau 14. Distribution des offres de formation en apprentissage et des vœux sur ces offres au tour principal par région académique et par académie en 2024 et en 2025.....	32
Graphique 16. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 2 ^{de} générale et technologique, en %, sur 4 ans	34
Graphique 17. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 2 ^{de} GT, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2025.....	35
Tableau 15. Évolution détaillée des demandes et décisions d'orientation après la 2 ^{de} générale et technologique sur 4 ans, en %	36
Graphique 18. Évolution des demandes et décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 2 ^{de} générale et technologique lors de la campagne 2024.....	37
Graphique 19. Écart entre taux de choix et de décisions d'orientation par statut des élèves de 2 ^{de} générale et technologique lors de la campagne 2025 (en points de pourcentage)	37
Tableau 16. Distribution des choix d'EDS de 1 ^{re} générale à l'issue de la 2 ^{de} GT par phase.....	39
Graphique 20. Distribution des décisions d'orientation vers la voie technologique à l'issue de la 2 ^{de} GT selon le poids de la série pour la campagne 2025	40
Graphique 21. Répartition détaillée des demandes des élèves de 2 ^{de} GT et des réponses de conseils de classe pour une orientation vers la voie technologique durant la campagne 2024.....	41
Graphique 22. Répartition des demandes d'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la 2 ^{de} GT pour la campagne 2025	42
Graphique 23. Vue des réorientations effectives des élèves de 2 ^{de} générale et technologique vers la voie professionnelle	42
Tableau 17. Évolution des décisions d'orientation post-2 ^{de} GT par académie et région académique de 2024 à 2025.....	44
Tableau 18. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2 ^{de} , scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.....	45
Tableau 19. Résultats de l'affectation des élèves du palier 2 ^{de} scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal.....	46
Tableau 20. Évolution de l'affectation en 1 ^{re} technologique au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2 ^{de} dans des établissements publics relevant de l'éducation nationale.....	47
Tableau 21. Vue des affectations dans les spécialités de 1 ^{re} professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1.....	47
Tableau 22. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie	49
Graphique 24. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal.....	50
Graphique 25. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation des élèves de 3 ^e par phase et par genre.....	52
Graphique 26. Comparaisons des écarts entre demandes et décisions d'orientation à différentes phases en fonction du genre pour les élèves de 3 ^e	53
Graphique 27. Liste des enseignements de spécialité de 1 ^{re} générale les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2 ^{de} générale et technologique en établissement public	54
Graphique 28. Évolution de la répartition des filles et de leurs choix dans les enseignements de spécialité les plus suivis de la 1 ^{re} à la terminale générale	55
Graphique 29. Évolution de la répartition des garçons et de leurs choix dans les enseignements de spécialité les plus suivis de la 1 ^{re} à la terminale générale.....	55
Graphique 30. Liste des séries de 1 ^{re} technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2 ^{de} générale et technologique en établissement public	57
Graphique 31. Liste des séries de 1 ^{re} technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2 ^{de} générale et technologique en établissement public	58
Graphique 32. Liste des spécialités et familles de métiers de 2 ^{de} professionnelle totalisant 80 % des demandes d'affectation formulées par les filles et les garçons scolarisés en 3 ^e en établissement public 59	

Graphique 33. Liste des spécialités de 1 ^{re} année de CAP totalisant 80 % des demandes d'affectation formulées par les filles et les garçons scolarisés en 3 ^e en établissement public	60
Graphique 34. Évolution des taux de désaccords des familles	63
Graphique 35. Évolution des taux de demandes de maintien sur cas de désaccords sur 4 ans	64
Graphique 36. Évolution des taux d'appels formulés sur cas de désaccords sur 4 ans	64
Graphique 37. Évolution des taux d'appels satisfaits sur 4 ans	65
Graphique 38. Évolution des taux de redoublement effectif en 3 ^e et 2 ^{de} générale et technologique depuis 2020	65
Tableau 23. Évolution de la répartition des candidats par classe d'origine.....	66
Tableau 24. Typologies des demandes par classe d'origine	66
Graphique 39. Part de demandes de changement satisfaites par classe d'origine et par genre	67
Tableau 25. Typologies des réponses apportées aux demandes par classe d'origine	68
Graphique 40. Évolution des parts d'élèves ayant changé d'affectation par classe d'origine de 2015 à 2024	69
Tableau 26. Comparaison de la répartition des nouvelles inscriptions par classe d'origine des cohortes 2023 et 2024	70
Graphique 41. Comparaison des devenir des élèves ayant changé d'affectation dans les cohortes 2015, 2023 et 2024	70
Tableau 27. Devenir après un an des élèves des cohortes 2015 et 2024 suite à leur changement d'affectation	71
Graphique 42. Représentation graphique des devenir après un an des élèves de la cohorte 2015.....	71
Graphique 43. Représentation des devenir après un an des élèves de la cohorte 2024.....	72
Graphique 44. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 3 ^e scolarisés en établissements publics par phase	74
Graphique 45. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les représentants des élèves de 3 ^e scolarisés en établissements privés sous contrat par phase	74
Graphique 46. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2 ^{de} générale et technologique scolarisés en établissements publics par phase.....	75
Graphique 47. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2 ^{de} générale et technologique scolarisés en établissements privés sous contrat par phase	75
Tableau 28. Évolution des usages du service en ligne Affectation par les élèves du palier 3 ^e	76
Tableau 29. Taux de saisie sur le service en ligne Affectation par les élèves du palier 3 ^e par académie ..	77
Tableau 30. Évolution de l'offre privée de formation de la voie générale et technologique de 2024 à 2025	78
Tableau 31. Évolution de l'offre privée de formation de la voie professionnelle de 2024 à 2025.....	79
Tableau 32. Évolution de la place de l'offre de formation privée dans l'affectation de 2024 à 2025.....	80

thématique

→ Repères pour l'orientation
et l'affectation des élèves

titre

→ Orientation des élèves du secteur
public après la troisième et la seconde
Affectation au lycée tous secteurs
Campagne 2025

éditeur

→ Direction générale
de l'enseignement scolaire (DGESCO)

site

→ [https://eduscol.education.fr/800/
les-enjeux-de-l-orientation](https://eduscol.education.fr/800/les-enjeux-de-l-orientation)

date

→ Mars 2026

conception graphique de la couverture

→ Delcom

impression

→ MEN

